UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Analyse des outils et strategies de maintien de la Paix dans la Communaute Est-Africaine : Cas de la RDC

Nibigira, Alice; Sous la Direction de : Pr Désiré Louis Nizigiyimana

2024
UB, FSPJ
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1953

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

MASTER EN SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

ANALYSE DES OUTILS ET STRATEGIES DE MAINTIEN DE LA PAIX DANS LA COMMUNAUTE EST-AFRICAINE :CAS DE LA RDC

Par :

NIBIGIRA Alice

Sous la Direction de :

Pr Désiré Louis NIZIGIYIMANA

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de Master en science politique et Relations Internationales

Option : Science politique

Bujumbura, Août 2024

Analyse des outils et strategies de maintien de la Paix dans la Communaute Est-Africaine : Cas de la RDC

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY :

Président :Pr pascal NIYONIZIGIYE

Directeur :Pr Désire Louis NIZIGIYIMANA

Secrétaire :Dr Augustin NDAYISABA

DEDICACE

A Mon regretté père NZOBONIMPA Fiacre ;

A ma regrettée Mère NIZIGIMANA Béatrice ;

A mon cher époux CIZA Joseph ;

A mon cher enfant INGABIRE Olga abigaëlle ;

A mes frères et Sœurs,

A mes oncles.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Nos remerciements s'adressent essentiellement à tous nos éducateurs en général, de l'école primaire à l'université. Ceci concerne particulièrement ceux du Master de Science Politique et Relations Internationales à qui nous devons une formation intellectuelle.

Une attention particulière est réservée à l'endroit du Professeur Désiré Louis NIZIGIYIMANA qui a accepté spontanément de diriger ce travail intellectuel. Sa sagesse et sa rigueur scientifiques nous ont été d'une importance sans égale.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de nos sœurs et frères :NTAKARUTIMANA Anitha,NKENGURUTSE Rémy,NSHIMIRIMANA Onesfor, spécialement qui nous a quitté.

Nous pensons ensuite à toute personne qui nous a été volontiers à nous aider. C'est le cas de la famille NTIRANYIBAGIRA Lin Placide et celle de BARAHINYUZA Bernard qui nous ont toujours apporté leur soutien pendant la réalisation de ce travail.

RESUME EXECUTIF

Dans un contexte de conflits et tensions, la paix demeure un impératif essentiel pour la stabilité et le développement. La Communauté Est-Africaine (EAC), en tant que cette région est géopolitique, est confrontée à divers défis en matière de maintien de la paix, avec un intérêt particulier pour la RDC, un pays qui a été marqué par des décennies de conflits internes et régionaux.

Avant que le mouvement rebelle M23 ne refasse surface en 2023, la République Démocratique du Congo (RDC) affichait une amélioration substantielle de sa performance microéconomique globale grâce à la vigueur des exportations de Cuivre et de Cobalt. L'inflation avait aussi sensiblement diminué, se stabilisant à des niveaux inférieurs à 10 %, en grande partie grâce à une politique budgétaire restrictive qui s'est traduite par une compression des dépenses.

Malgré ces avancées positives, le pays connaît encore des problèmes structurels au niveau sectoriel, des niveaux de pauvreté élevés, un fort chômage surtout parmi les jeunes et un accès inadéquat aux services sociaux de base pour la majorité de la population, surtout dans les zones rurales. Les conflits en RDC et leurs conséquences restent une source de préoccupation majeure, dans la mesure où ils constituent un défi multidimensionnel au développement économique et humain dans le pays et dans la région.

Il est nécessaire de se pencher sur la question au plus haut niveau, tant au plan régional que mondial. Quant à l'appui des force de la Communauté Est Africaine le Gouvernement de la RDC dans sa recherche d'une solution aux conflits et dans ses efforts pour remettre le pays sur la voie du développement durable. Dans ce contexte, le présent travail cherche à mieux faire comprendre les outils et les stratégies de maintenir la paix en République Démocratique du Congo au niveau sous-régional.

Mots clés: Stratégie, outils, maintien de la paix.

ABSTRACT

In a context of conflicts and tensions, peace remains an essential imperative for stability and development. The East African Community (EAC), as a geopolitical region, faces various peacekeeping challenges, with particular focus on the DRC, a country that has been marked by decades of internal and regional conflicts.

Before the M23 rebel movement resurfaced in 2023, the Democratic Republic of Congo (DRC) showed a substantial improvement in its overall microeconomic performance thanks to the strength of copper and cobalt exports. Inflation had also fallen significantly, stabilizing at levels below 10%, largely due to restrictive fiscal policy that resulted in spending cuts.

Despite these positive advances, the country still experiences structural problems at the sectoral level, high levels of poverty, high unemployment especially among young people and inadequate access to basic social services for the majority of the population, especially in rural areas. . The conflicts in the DRC and their consequences remain a source of major concern, as they constitute a multidimensional challenge to economic and human development in the country and in the region.

It is necessary to address the issue at the highest level, both regionally and globally, and to support the Government of the DRC in its search for a solution to the conflicts and in its efforts to put the country back on track. of sustainable development. In this context, this work seeks to better understand the tools and strategies for maintaining peace in the Democratic Republic of Congo at the subregional level.

Keywords: Strategy, tools, peacekeeping.

TABLE DE MATIERES`

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY : i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME EXECUTIF iv
ABSTRACT v
TABLE DE MATIERES` vi
SIGLES ET ABREVIATIONS x
AVANT-PROPOS xii
INTRODUCTION GENERALE 1
0.1.Contexte de la recherche 1
0.2 Choix et intérêt du sujet 3
0.3 Problématique 3
0.4.Question de recherche 4
0.5. Hypothèses 4
0.6. Approche méthodologique 5
0.7. Délimitation du sujet 5
0.8. Articulation du sujet 5
CHAPITRE I . CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE 6
Section I. Elucidation des concepts-clés 6
I.1.Notion de consolidation de la paix 7
I.1.1.Définition 7
I.1.2. Le maintien de la paix 8
I.2. Notion de conflit 10
I.2.1.Conflit en général 11
I.2.2. Conflit politique 12
I.2.3. Conflit armé 15
I.3. Notion d'intégration 16
I.4. Le conflit: une donnée positive 17
I.5. Notion de l'outil 17
I.6. Notion de stratégie 18
I.7. Notion de médiation 19

I.8. Notion de négociation 20
Section II. Aspect théorique 23
2.1. Le réalisme 23
2.2. Approche socio-historique du politique. 26
2.3. Approche institutionnaliste 27
CHAPITRE II : COMMUNAUTE EST-AFRICAINE ET SES OUTILS DE MAINTIEN DE LA PAIX 29
II.1. Historique de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) 29
II.1.1 Carte politique de la Communauté Est Africaine 31
II.2. Les origines de la Communauté Est-Africaine 31
II.2.1. Une longue histoire de coopération 31
II.2.2. La dissolution de la CAE 32
II.3. Les Causes de dissolution 32
II.3.1. Causes politiques 32
II.3.2. Les causes économiques 33
II.4. Impact de la dissolution 34
II.5. Les objectifs de la Communauté Est-Africaine 35
II.6. La mission de la Communauté Est Africaine 36
II.7. Le traité fondateur de l'EAC 36
II.8. Institutions de la communauté Est-Africaine 37
II.8.1. Le sommet 37
II.8.2. Le conseil 37
II.8.3. Le comité de coordination 37
II.8.4 Les comités sectoriels 38
II.8.5. La Cour de Justice de l'Afrique de l'Est 38
II.8.6 L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est 38
II.8.7. Le Secrétariat Général 38
II.9. Organigramme de l'EAC 39
II.10. Les Etapes de l'intégration dans la CEA 40
II.10.1. Union Douanière 40
II.10.2. Marché Commun 40
II.10.3. Union Monétaire 40
II.10.4. Fédération Politique 41

II.11. Les domaines de coopération au sein de la Communauté Est Africaine 41
II.11.1. Coopération en matière politique et juridique 41
II.11.2. Coopération en matière économique 44
II.11.3.Coopération en matiere de Défense 45
II.12. Renaissance de la Communauté Est Africaine et l'adhésion de la RDC 45
II.12.1. L'intégration de la RDC à la CEA 46
II.13. Facteurs favorisant l'intégration de la RD Congo à la CEA 48
II.13.1. Facteurs géographiques 48
II.13.2. Facteurs politiques et historiques 49
II.14. Les avantages de l'intégration de la RDC à l'EAC 50
II.15. Les inconvénients évidents de l'intégration de la RDC à l'EAC 52
II.16. Les enjeux autour de l'intégration de la RDC à l'EAC 54
II.17. Les défis liés à l'intégration de la RDC à l'EAC 56
CHAPITRE III : ANALYSE CRITIQUE DES OUTILS ET STRATEGIES DE MAINTIEN DE LA PAIX DANS L'EAC 58
III.1. Situation socio politique de la RDC 58
III.2.Les sources de conflits en RDC 60
III.3. Les causes et les conséquences de ce conflit 61
III.3.1.Causes économiques 62
III.3.2.Causes politiques 66
III.3.3. Les causes sociales 68
III. 4.Les implications des acteurs internationaux comme facteurs majeurs 68
III.5.Les mécanismes classiques de résolution des conflits 69
III.5.1.La réconciliation 69
III.5.2. Médiation 70
III.5.3.Négociation 73
III.6. Les stratégies de maintien de la paix dans la CEA 76
III.7. Les mécanismes disposés par la Communauté Est Africaine dans la gestion des conflits en RDC 77
III.8. Processus de Nairobi lors du conflit en RDC 81
III.9. La société civile 82

CONCLUSION GENERALE 86
REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE **90**
ANNEXES **98**

SIGLES ET ABREVIATIONS

Art : Article
CAE : Communauté Est-Africaine
CANI : Conflit Armé Non International
CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CONAKAT :Conféderation des Associatons tribale et Nationalistes Katanga
DDR : Désarmement Démobilisation et Réinsertion des combattats
Dr :Docteur
DSPRI : Département de Science Politique et Relations Internationales
EAC : East African Community
FARDC : Force Armée de la République Démocratique du Congo
FDLR : Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
FSPJ : Faculté de Sciences Politiques et Juridiques
FUNU : Force d'Urgence des Nations-Unies
IGAD : Autorité Intergouvernementale sur le Développement
M23 : Mouvement du 23 Mars
MAC :Monetary Affairs Committee
MNC :Mouvement Nationaliste Congolais
MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies en république démocratique du Congo
MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en république démocration du Congo
O.U.A :Organisation de l'Unité Africaine
OMP : Opération de Maintien de la Paix
ONU : Organisation des Nations-Unies
Op.cit :Opère citato
PAM : Programme Alimentaire Mondial
RDC : République Démocratique du Congo
RFI : Radio France Internationale
SADC : Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA : Union Africaine
UB : Université du Burundi

URSS : Union des Républiques Socialistes soviétiques

USA : Etats-Unis d'Amérique

AVANT-PROPOS

Dès sa renaissance,la Communauté Est Africaine s'est engagée à défendre,comme un seul home la paix et la sécurité dans l'ensemble de tous ses pays membres dans le but de lutter contre les tensions et les conflits sécuritaires qui sévissent dans cette region depuis belle lurette.

Pourtant le cas d'espèce,la République Démocratique du Congo reste une figure emblématique démontrant le manque de la force régionale longtemps souhaitée pour la stabilité de la RDC en particulier et de toute la régionale en general.

Ainsi ,il s'avère à souligner que les conflits en RDC sans oublier les consequences qui en découlent sont sans aucun doute la source des préocupations majeures dans la mesure où ses tensions constituent à l'oeil nu un défi multidimensionnel handicapant le développement économique,social,culturel et humain non seulement dans ledit pays mais aussi dans toute la region dont il est question.

C'est dans ce context que le present travail s'inscrit dans une competition de chercher avec un esprit scientifique à mieux faire comprendre les outils et les strategies de maintenir la paix en République Démocratique du Congo.

Analyse des outils et strategies de maintien de la Paix dans la Communaute Est-Africaine : Cas de la RDC

INTRODUCTION GENERALE

0.1.Contexte de la recherche

Preserver les génération futures du fléau de la guerre reste en défi commun et permanent à relever par Communauté Est Africaine dans sa mission cruciale de maintien de la paix et de la sécurité.Relever ce défi constitue la fonction la plus importante de la Communauté et dans une large mesure le critère par rapport auquel elle est jugée par les peuples au service desquels elles se trouvent. Les Nations Unies quant à elle pour repondre à cette fin ont convenu d'instituer des moyens juridiques au terme desquels les Etats renonceront à la guerre en tant qu'instrument de politique etrangère et se proposeront eventuellement de résoudre leurs différends par des voies pacifiques.Les Etats sont donc invités à agir dans le contexte de mécanisme de sécurité collective concu par eux et dans leurs intérêts selon Mr.P.DAILLIER et A.PELLET,il s'agit « *de l'engagement politique pris par chaque Etat d'apporter son appui à une decision collective ,de s'opposer à toute Etat coupable au jugement de la majorité ,d'une agression ou d'une menace à la paix* »[1].

Bien que la nécessité et le souci de construction d'une paix durable fassent l'unanumité entre les pays membres de l'EAC,plusieurs controverses restent perceptibles quant à ceux qui sont des voies ,des moyens et mécanismes à mettre en œuvre pour y parvenir.Nous citerons en l'occurrence la multiplicité et la reccurence des situations conflictuelles et belligènes qui divise davantage les pays de la sous région mais aussi d'une diversité des projets de ces pays poursuivant certe le même objectif mais évaluant dans des logiques différentes et contradictoires.

L'afrique d'aujourd'hui est ménacée par des conflits meurtriers qui se caractérisent par une implosion interne des Etats et des Nations.Des guerres internes nous ont permis de decouvrir avec horreur et stupéfaction les moyens barbares d'extermination massive des populations[2].L'un des défis majeurs auxquels la CEA s' est trouvé confrontée au cours des dix dernières années a été la multiplication des conflits.

[1] DAILLIER,P ET PELLER,A,*Droit international public*,paris,7edLGDJ,2002,P.989

[2] MOHMMED BEDJAOUI,*extrait de son discours d'ouverture du 10ème congrès annuel de la société africaine de droit internationale et comparé,*août 1998,p.5

C'est précisement l'une des raisons ayant motivé le choix de ce thème de recherche intutilé « Etude des outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC ». C'est pour cette raison que nous allons partir du cas de la RDC pour analyser comment la CEA intervient pour mettre fin à la guerre qui hante cette partie du continent africain,si elle dispose d'outils suffisants,malheuseument ,l'EAC ne s'implique pas de facon remarquable et sa force collective est manipulée et instrumentalisée .

Nous admettons avec Felix Houphouët BOIGNY que « L'Afrique ne pourra rattraper les autres continents sur le chemin du progrès que si elle jouit la paix, intérieure et la paix avec le monde extérieur. » [3]

Notre travail de recherche est centré sur « *L'Etude des outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC »,* nous avons constaté qu'il y a peu d'ouvrages sur cette thématique, même ceux qui apparaissent sont des ouvrages en ligne seulement.

La thèse de M.DOUDOU SIDIBE intitulé « *La résolution des conflits en Afrique :le cas de la République Démocratique du Congo de 1994 à nos jours* » Publié le 23 octobre 2009 à l'Université LYON

L'article de Mutoni Alida Furaha intitulé « *Les Causes de la Crise Actuelle à l'Est de la République Démocratique du Congo: Etat des Lieux. »* Publié à l' University of south Florida, 2008, l'article de Erik Kennes intitulé « *la guerre au Congo »* publié à l'Université d'Envers, en 1998 et l'article de Patric Kanyangara intitulé « La situation sécuritaire et Humanitaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo » publié en RDC le 1o mai 2022 nous ont beaucoup servi pour traiter le présent sujet de recherche :

Ces quatres articles nous ont beaucoup servi de référence pour traiter notre sujet de recherche. Ces derniers sont les premiers ouvrages qui vont nous aider à traiter l'Etude des outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC.
C'est donc dans le contexte sécuritaire que va se centrer notre travail de recherche.

[3] Discours de Félix houphouët BOIGNY à la conférence de l'O.U.A à ADDIS ABEBA,Mai,1963,p.92

0.2 Choix et intérêt du sujet

Notre choix du sujet n'est pas venu au hasard, c'est un sujet qui nous amène aux cours que nous avons vu la Science Politique et Relations Internationales lors de notre cursus académique, entre autres : cours de résolution pacifique des conflits, cours de l'intégration régionale comparé. Cela nous a apparu utile de traiter ce sujet de recherche inspiré par ces cours. C'est un sujet d'actualité qui a plus de dimensions à traiter à plusieurs angles.

Notre travail aura un intérêt scientifique du fait qu'il y a peu d'ouvrages sur ce sujet, il servira de documentation aux autres chercheurs qui traiteront leurs travaux sur ce domaine. Dans notre travail, nous allons montrer les outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC qui seraient efficaces pour résoudre le conflit politico-économique en RDC.

C'est la raison pour laquelle nous avons formulé notre sujet de manière suivante **: « *Analyse des outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC :cas de la RDC* »**

0.3 Problématique

Depuis la création de la communauté Est-Africaine en 1967, puis dissoute en 1977 avant d'être recréée le 7 juillet 2000, les pays unitaires étaient au nombre de cinq dont le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda. L'EAC avait comme objectifs principaux :

-de développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel,

-la coopération entre les Etats membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles,

- de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.

Les autres pays qui ont intégré l'EAC notamment le Sud-Soudan, la RDC et très récemment la Somalie avaient les mêmes intentions de multiplier les partenaires régionaux afin de trouver la solution viable aux problèmes économiques, sécuritaires et sociopolitiques qui les cohabitent.

0.4.Question de recherche

Si nous essayons d'analyser la situation actuelle et ces objectifs qu'ils se sont fixés, plusieurs questionnements nous sont venus immédiatement à l'esprit et nous pouvons citer quelques-uns:

- Est-ce que les pays membres de l'EAC sont politiquement unis et cohabitent pacifiquement ?
- Pourquoi existe-t-il des rivalités entre la RDC et le Rwanda, alors que ses pays sont tous membres de la CEA ? Il doit y arriver des conflit au sein de même pays membre de la CEA ?
- Pourquoi le conflit socio-politiques des pays membres de l'EAC ?
- Est-ce que l'EAC en soi dispose-t-elle des outils nécessaires pour maintenir la paix en son sein ?
- Quelles stratégies envisagerait-elle pour maintenir la paix et la sécurité de ses membres ?

La question centrale qui va guider notre travail de recherche est de savoir si l'EAC dispose des outils politiques et diplomatiques nécéssaires pour résoudre les cas de conflits armés qui existent et qui peuvent surgir dans la communauté.

0.5. Hypothèses

Selon RAYMOND Quivy et CAMPENHOUDT, « une hypothèse est une proposition provisoire, qui demande à être vérifiée »[4]. Autrement dit, nous entendons par hypothèse une tentative de réponse provisoire à une question de la problématique qu'il revient à confirmer ou à infirmer.

La recherche des intérêts surtout économiques serait un des facteurs des conflits entre les pays membres de l'EAC. Dans la société, les conflits sont inévitables . C'est tout à fait normal que les conflits apparaissent dans une communauté. Ce qui est paradoxal, ce sont les moyens utilisés pour résoudre ces conflits socio-politiques dans cette communauté, car dans la plupart des cas on recourt aux rapports de force pour résoudre ces conflits.

[4] QUIVY R, CAMPENHOUDT L.V, *Manuel de recherche en science*, 3ème Edition, Paris, PUF ,2006,p.45

Il reste à toute la Communauté de l'Est-Africaine de prévoir les outils dont elle dispose pour maintenir la paix en son sein, entre autres les voies diplomatiques, règlement pacifique des conflits…

L'Envoi des troupes sur le sol du pays membre de la Communauté, sans recourir aux autres moyens de résolution pacifique des conflits serait plutôt un caractère de force qui pourrait compromettre toute une institution communautaire de l'EAC.

Dans le cadre de la présente étude, en vue de répondre à la question de départ, une hypothèse est ainsi formulée : *« L'EAC aurait dû envisager des mécanismes classiques de résolution des conflits (la médiation, la réconciliation, la négociation et l'arbitrage) en ce qui concerne la résolution du conflit en RDC avant de prévoir ou de recourir aux rapports de force »*.

0.6. Approche méthodologique

La réalisation d'un travail scientifique demande au chercheur à utiliser une méthodologie adéquate incarnant les méthodes et les techniques. Dans la présente étude, nous avons utilisé deux méthodes. Il s'agit de la méthode documentaire et la méthode qualitative. La méthode documentaire (les mémoires, des rapports, les traités) analyse des textes fondateurs et les textes régissant la Communauté Est- Africaine, les protocoles qui régissent la paix et la sécurité et la méthode qualitative (des entrevues individuelles) ont eu lieu avec les experts du Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

0.7. Délimitation du sujet

Le sujet que nous nous proposons d'étudier a une double délimitation : d'abord spaciale car il traite de l'insécurité à l'est de la RDC, ensuite matérielle dans la mesure où il analyse les outils et les stratégies adoptés par la CEA dans le maintien de la paix.

0.8. Articulation du sujet

Notre travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre est consacré aux concepts et aux théories. Le deuxième chapitre s'intéresse à étudier les outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC. Et le troisième chapitre est centré sur l'analyse critique des outils et stratégies de maintien de la paix dans la CAE.

Le travail se termine par une conclusion générale.

CHAPITRE I . CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Dans tout travail de recherche, il est de coutume de commencer par une mise en perspective du cadre de recherche à adopter, ainsi qu'une brève présentation des concepts-clés qui aideront à initier le lecteur, voire à le familiariser aux différents points de vue développés dans toute la recherche. C'est un moment par lequel le lecteur trouve aussi la pertinence de la suite à réserver à l'étude. Car, sans la mise en évidence des notions principales qui rendent la lecture facile pour les non-initiés, la recherche ne sert à rien aux lecteurs.

Le présent chapitre revient d'abord sur la mise en perspective des éléments d'explication qui sous-tendront notre recherche. Bien plus, il s'agit de présenter les outils d'analyse théorique, qui permettront de rendre explicables les grandes lignes développées dans cette étude.

Ensuite, les principaux concepts développés dans ce chapitre introductif rendront beaucoup plus aisée la compréhension du grand chantier à explorer dans la matière suivante. Ainsi, les mots comme maintien de la paix,conflit, conflit politique,strategie ,outil,consolidation de la paix, médiation, négociation sont des termes qui reviendront le plus souvent dans le développement de ce travail. Nous avons donc choisi de les présenter et ensuite les expliciter, afin de partir sur une base solide et compréhensible.

Section I. Elucidation des concepts-clés

Les concepts sont bien plus que des définitions du dictionnaire des sciences sociales. Ils impliquent une « conception » de la réalité, une manière de l'interroger, de la construire comme problème de connaissance, bref de la problématiser. Chacun ouvre des pistes spécifiques qui méritent d'être envisagées avant de plonger trop vite dans une investigation de grande ampleur à partir d'une idée préconçue[5].

[5]VAN CAMPENHOUDT (L.) et QUIVY(R.), avec la collaboration de Jacques MARQUET, *Manuel de recherche en sciences sociales,* Paris, Dunod, 4ème édition, 2011, p. 98

I.1.Notion de consolidation de la paix

I.1.1.Définition

En sociologie, la paix (du latin pax) désigne l'entente amicale de tous les individus qui composent une société .Elle n'importe pas l'absence mais une solution systématique et mesurée de toute difficulté conséquente à la vie en communauté, principalement par le dialogue.

La façon de définir la paix en philosophie ou en sciences sociales diffère, il y a peu de définitions consensuelles. Pour Thomas HOBBES, la paix résulterait d'un pacte social conclu qui permet d'instaurer un pouvoir qui dispose du monopole de la contrainte et assure la sécurité des membres du corps social[6].

En effet, la paix naît de l'absence de violence mais aussi de l'établissement des relations positives de coopération.

« Comprendre la paix ou le conflit au plan global, ce sera souvent en cherchant les causes au sein d'un groupe plus restreint, certains pays se contentent de présenter la paix comme résultante d'une action menée par les nations au nom de leur intérêt et fonction de rôle qui importait par le jeu d'équilibre»[7].

La paix, quant à elle, elle est presque toujours considérée en référence à la guerre. Elle est pour Robert, la « situation d'une nation, d'un Etat qui n'est pas en guerre, un intervalle entre deux guerres»[8].

Selon Freud Julien, « *la paix n'est pas l'abolition de l'ennemi, mais un accommodement avec lui*»[9]. En termes généraux, la paix est définie comme un processus qui, dans le cadre des structures sociales stables, gère les conflits en impliquant toutes les parties, conformément aux principes d'égalité et de respect mutuel et qui conduit ainsi à des accords acceptés par toutes les parties concernées.

Pour J. Galfung, il existe deux types de paix : la paix négative qui est l'absence de violence visible, et la paix positive qui est non seulement l'absence de violence visible mais aussi de la

[6]ROCHE(J.J*), relations internationales*, LGDJ, paris, 1999, p.82 .
[7] ARON(R.), *paix et guerre entre les nations, paris*, Calmann-Lévy, 1984, p.575.
[8] ZORGIBIB(C.), op.cit., p.3.
[9] Freund Julien, *Le Nouvel âge, Éléments pour une théorie de la démocratie et de la paix*, Paris, PUF, 1970, p. 224.

violence moins ou non visible. La paix ne signifie pas l'absence totale de tout conflit. Elle signifie l'absence de violence de toute forme et la résolution de conflit de manière pacifique.

La paix existe là où les personnes sont en interaction non violente, gèrent leurs conflits de façon pacifique et rendent hommage d'une manière respectueuse aux besoins et aux intérêts légitimes de toutes les personnes concernées. La paix négative se réfère à l'absence de violence visible pour le cas par exemple d'un cessez-le-feu mais où des violences structurelles ou des attitudes en ce sens continuent. La paix positive a lieu quand les sources des violences des attitudes et des violences structurelles sont également résolues. Cette paix est plus profonde ; la condition d'une paix positive est marquée par la restauration des relations, la création de systèmes sociaux qui répondent aux besoins de toute la population sans oublier la résolution constructive des conflits.

I.1.2. Le maintien de la paix

Le substantif maintien vient du verbe maintenir qui, selon le dictionnaire Larousse de poche, veut dire « tenir stable dans la même position ou le même état. » [10]

De ce fait, le maintien de la paix implique la quête d'un statut quo d'une situation donnée ou d'un état qui, dans le présent travail, est la paix et la sécurité internationales.

Pour le professeur Gérard CORNU, la paix renvoie à la « situation d'un Etat qui n'est en guerre avec aucun autre ou qui ne l'est pas avec un autre déterminé, que cette situation résulte d'un traité de paix ou de la seule prolongation d'un état de non-agression. »[11]

Mais cette définition ne semble pas suffisante pour avoir relevé seulement l'absence de guerre entre Etats, alors que la guerre peut également avoir lieu dans l'Etat, d'où préférence de retenir la conception selon laquelle la paix est l' absence de guerre, elle est le «…mythe fondateur de la société internationale régularisée » [12].

Divers auteurs traitant du maintien de la paix sans s'attarder ou inclure le mot sécurité par exemple, le professeur Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT définissent le maintien de la paix comme un « un ensemble d'opération1 à caractère coercitif décidées par le conseil

[10]SUR(Serge), *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 2008, p.291
[11] GUILLIEN(Raymond) et VINCENT (Jean) (dir),*Lexique des termes juridiques*,14ème ed,Paris Dalloz,2003,p.45
[12] SUR(Serge),Op.cit, p.290

de sécurité des Nations-Unies en vue d'exercer une influence modératrice sur des éléments antagonistes. »[13]

Et pour le professeur Jean SALOM, le maintien de la paix se présente comme une « action consistant à faire perdurer un état de paix, spécialement lorsque celui-ci est menacé » ou une « action concrète menée sur le terrain des Nations Unies pour maintenir la paix dans un territoire. »[14] En tout état de cause, l'évocation du maintien de la paix requiert la considération implicite de la sécurité qui est entendue respectivement par le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de droit international public comme « la situation dans laquelle quelqu'un ou quelque chose n'est exposée à aucun danger. » et comme « …l'état d'une personne qui se sent ou se croit à l'abri d'un danger. »[15]

Les opérations de maintien de la paix des Nations-Unies sont un instrument, un moyen crucial à la disposition de la communauté internationale pour faire progresser la paix et la sécurité internationales.

Selon l'agenda pour la paix, le maintien de la paix : «*Consiste à établir une présence des Nations Unies sur le » terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations Unies ainsi, dans bien de cas, que de personnel civil*»[16].

L'Académie internationale de la paix définit le maintien de la paix comme :

«*Une prévention ,limitation et cessation des hostilités internes ou entre Etats ,par l'intervention pacifique d'un tiers organisée et dirigée par les éléments internationaux utilisant des forces militaires, policières et civiles multinationales pour rétablir et maintenir la paix*»[17].

Notons que ce mécanisme n'a pas expressément été prévu par la charte des Nations-Unies .Les opérations de maintien de la paix et leur déploiement sont ainsi autorisés par le conseil de sécurité avec le consentement du pays hôte, généralement des autres parties concernées.

[13] GUILLIEN(Raymond)et VINCENT(Jean)(dir),Op.cit.,p.75
[14] SALOM(Jean) (dir), Op cit, p.779
[15] Ibid., p.1023
[16] BOUTROS BOUTROS Ghali, *Agenda pour la paix*, Nations Unies, New York, 1992, p.12
[17]ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA PAIX cité par MANIRAKIZA E, *In analyse critique des instruments internationaux de maintien de la paix(1993-2006)*, Bujumbura, U.B, 2007, P.26

Les missions d'observations militaires sont composées d'offices non armés, généralement chargés de veiller à la mise en application d'un accord ou d'un cessez-le-feu.

La modernité des opérations de maintien de la paix a fait que cette assistance revête des formes diverses : mesures visant à instaurer la confiance, la conciliation en vue d'un partage du pouvoir, appui électoral, renforcement de l'Etat de droit, développement économique et social.

Le maintien de la paix se rapportait ainsi aux guerres ou aux conflits classiques ou symétriques. Dans de tels conflits opposant deux ou plusieurs États, les opérations de maintien de paix classiques étaient mises en œuvre. La première a eu lieu en 1956 lors de la crise de Suez, avec le déploiement de la Force d'Urgence des Nations-Unies (FUNU). Cette catégorie d'opérations de maintien de paix, dite de la première génération (*Peacekeeping*), exclusivement fondée sur le Chapitre VI de la Charte des Nations-unies, répondait à une logique consensuelle et non contraignante ; il s'agit d'opérations d'observation de cessez-le-feu et d'interposition entre parties combattantes, qui ne préjugeaient pas forcément d'un règlement de fond des conflits, plutôt recherché sur le plan politique[18].

Le maintien de la paix « est une activité de l'ONU qui aide les pays déchirés par des conflits à créer les conditions du retours à une paix durable. Les opérations du maintien de la paix des Nations-Unies jouent un rôle essentiel dans la résolution pacifique des conflits à travers le monde .Le maintien de la paix est une entreprise collective qui nécessité la mobilisation et la construction de tous les partenaires»[19].

Le maintien de la paix est l'un des outils les plus efficaces dont l'organisation des Nations-Unies dispose pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité au niveau international.

I.2. Notion de conflit

Dans ce point, nous allons essayer d'expliquer le conflit en général, le conflit politique, le conflit armé, ainsi conflit comme une donnée positive.

[18] https://books.openedition.org/dice/7852?lang=f consulté le 12/10/2023 à 10h50
[19] Http :⁄⁄www.bing.com

I.2.1.Conflit en général

D'origine latine « configure » qui peut signifier heurter, choc, le terme conflit à plusieurs définitions qui varient d'un auteur à l'autre ou d'un domaine d'étude à l'autre. C'est aussi un terme très changeant et ambigu. Il est défini soit selon la forme sous laquelle il se manifeste.
Au sens général le terme conflit signifie antagonisme, désaccord ou encore lutte entre les protagonistes. C'est «*la poursuite des buts incompatibles par différents acteurs*»[20]qui se manifeste par, non seulement un manque d'ordre social, une dysharmonie, un manque de consensus entre les différents membres du groupe social, une dispute ou des querelles, une bataille ou une confrontation mais aussi par la violence, ce qui engendre un état d'instabilité, d'agitation et de chaos.

Le dictionnaire Encyclopédie universalis définit le conflit comme «une relation antagoniste entre deux ou plusieurs unités d'action dont l'une au moins tend à dominer le champ social de leurs rapports »[21].Il s'agit ici du conflit qui oppose deux ou plusieurs individus, groupes ou organisations, manifestant des comportements d'agression ou non.

Pour N.SILLAM, le conflit est *« Un état dans lequel se trouve un individu lorsqu'il est partagé entre deux sentiments ou des exigences contradictoires ou qu'il est soumis à l'influence des forces d'ordre moral ou de puissance à peu près égale »*[22].Il s'agit du conflit à soi-même ,interne ou du moins *« l'état d'un organisme soumis à des forces contradictoires, qu'elles émanent de la situation ou de l'organisme lui –même »*[23].Ceci montre qu'un conflit naît au cœur d'un individu pour s'étendre enfin aux groupes.

Pour J.D.REYNAUD, le conflit est «*le moment où se déchire la voile des hypocrisies et des conventions, le moment où se révèle la vraie nature, le véritable enjeu des rapports sociaux, ou l''accident, déplorable, couteux, par aveuglement, par malveillance, des hommes cessent de s'unir et de travailler ensemble*»[24].

[20] REYCHLER(L), *Construire la paix sur le terrain*. Mode d'emploi.RTC, 2000, P.23
[21] ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS, V.6, Paris, Encyclopédie universalis, 1990, p.32
[22] SILLAMY(N), Dictionnaire encyclopédique .Paris, Bordas, 1980, p.261
[23] TOUZARD(H), *la médiation et la résolution des conflits* .Paris, PUF, 1977, P.20
[24]REYNAUD(J.D) cité par NIYONDIKO (D.)*In Les mécanismes de régulation des conflits dans une zone multi-ethnique et multiculturelles :le cas de la zone BUYENZI*,BUJUMBURA, U.B, FLSH, 2003, P.43

Selon cette définition, le moment où se révèle l'explosion des faiblesses des valeurs sociales existantes.

Il est donc le moment de la régulation des rapports sociaux, moment qu'on ne doit pas isoler de l'ensemble du processus de régulation, mais moment critique par ce qu'il relève et par les conséquences qu'il comporte.

Pour souligner aussi le caractère violent d'un conflit, l'encyclopédie française définit le conflit comme : « un affrontement plus ou moins violent entre des acteurs sociaux, individuels ou collectifs, dont les intérêts ou des idéologies sont ou apparaissent contradictoires. »[25].

I.2.2. Conflit politique

Pour répondre à cette question, deux méthodes sont possibles. La première consiste à développer l'idée de politique pour déterminer les rapports entre politique et conflit. Cette méthode distingue le politique de la politique, l'idée du politique de la vie politique au sens courant du terme.

La distinction peut être effectuée de deux manières opposées : d'un côté, en posant comme proprement politique la détermination de l'ennemi et de l'ami; de l'autre, en définissant comme politique le lien intersubjectif tissé par l'action en commun[26]. La seconde méthode consiste à interroger d'emblée notre expérience des conflits politiques. Cette méthode procède en quelque sorte à l'inverse de la première.[27]

Elle s'appuie sur l'expérience politique commune pour en tirer, réflexivement, une compréhension de la politique. Cette réflexion ne considérera pas comme donnée a priori la différence entre le politique et la politique. Elle se penchera de préférence sur les deux sens de la politique : d'une part, l'activité et la vie politiques (politics) ; d'autre part, la définition d'une ligne et d'une méthode d'action. La question devient alors de savoir à quelles conditions et dans quelles limites la vie politique rend possible une action sensée. [28]

[25] Encyclopédie française, Paris, Larousse, 1973, p.3201

[26]Etienne Tassin, *Un monde commun. Pour une cosmo-politique des conflits*, Paris, Editions du Seuil, 2003 ,p .67

[27] Revue de Métaphysique et de Morale, *Figures du conflit* (Avril-Juin 2008- n°2), pp.163-175

[28] *Ibidem*

Cet article fait l'essai de la seconde méthode. Comme celle-ci présuppose une communauté d'expérience entre l'auteur et le lecteur de l'article, elle privilégie la forme contemporaine des conflits politiques. Certains acquis de cette réflexion peuvent néanmoins être généralisés. Mais le montrer exigerait une analyse historique qu'il faut réserver pour un autre travail.

En nous référant au sens courant de la notion de conflit politique, nous pouvons relever trois caractères :

- Les conflits politiques opposent des groupes au sens le plus général du terme : classes ou couches sociales, communautés ethniques ou confessionnelles, nations et nationalités, organisations politiques (partis, Etats, associations d'Etats), etc ;
- Dans tout conflit politique, les institutions étatiques sont impliquées d'une manière ou d'une autre. L'Etat est partie au conflit, enjeu, arbitre ou médiateur du conflit ;
- Un conflit politique requiert une solution politique. Par solution politique, on entend communément une solution obtenue par la discussion par opposition à l'usage de la violence. Cette solution peut être ou non trouvée. Par conséquent, l'alternative entre violence et discussion est au cœur des conflits politiques. [29]

Chacun de ces caractères appelle plusieurs commentaires.

Les conflits politiques opposent des groupes au sens le plus général du terme. Ils opposent des partis politiques, des Etats, des alliances d'Etats, aussi bien que des classes sociales, des groupes professionnels, des nations ou des nationalités, des communautés de langue ou de religion différentes. [30]

Dans tous les cas, un conflit politique concerne des groupes plus ou moins structurés et institutionnalisés. On peut dire que ces groupes entrent en conflit du fait de leurs intérêts opposés, à condition d'entendre la notion d'intérêt au sens le plus large. En réalité, un intérêt est tout ce pour quoi un groupe est prêt à entrer en conflit, qu'il s'agisse des intérêts économiques d'une classe sociale, des intérêts culturels d'une minorité ethnique, des intérêts stratégiques d'un Etat, etc.

[29] Revue de Métaphysique et de Morale, *Op*.cit ,p.163-175
[30] Etienne Tassin, Op.cit,p.15

La formule est manifestement circulaire, mais elle a un double avantage. D'une part, elle laisse ouverte la question du rapport entre les différents types d'intérêt, par exemple celle de l'influence des conditions économiques sur la perception des intérêts politiques ou culturels. D'autre part, elle indique que les conflits s'accompagnent de discours de légitimation ou de justification des intérêts - discours qui peuvent être sincères ou de pure façade, selon les cas.[31]

Les groupes s'efforcent de montrer que leurs intérêts sont légitimes, de même que les moyens utilisés (violents ou non-violents) pour les faire valoir.

De ce point de vue, on peut dire que les conflits politiques sont des conflits pour la reconnaissance, mais il faut accorder au terme de reconnaissance une pluralité de sens qui varient selon les circonstances : reconnaissance du groupe lui-même (de son droit à l'existence), reconnaissance de sa valeur prépondérante (de la valeur éminente de ses particularismes), reconnaissance de sa valeur exemplaire (de la valeur universelle des principes au nom desquels il agit), etc. Entre les individus en tant que tels, il n'y a pas de conflit politique. Quand ils s'opposent dans le cadre d'un conflit politique, les individus parlent, agissent et se perçoivent[32].

Le but des conflits politiques est de prendre les individus à part. Les conflits les obligent à réagir en tant que membres d'un groupe ou d'une communauté. Ce trait est particulièrement visible dans la forme violente des conflits. On est victime d'un tir de sniper ou d'un attentat en tant que membre d'une nationalité, d'une communauté de religion ou d'un groupe social, quelle que soit la signification que l'on attache à de telles appartenances. Un individu peut être indifférent à ses propres appartenances sociales ou communautaires.

Il peut se considérer, précisément, comme un individu. Mais le conflit l'atteint comme représentant d'un groupe ou d'une communauté, sans égard, pour la perception qu'il a de soi. C'est pourquoi l'un des critères d'intensité des conflits est la possibilité ou l'impossibilité plus ou moins grandes, pour les individus, de mener une vie qui soit la leur au lieu de subir le destin de leur groupe ou de leur communauté. Un autre critère est la possibilité du passage à la violence et, lorsqu'il y a violence, sa nature (celle des moyens employés) et son ampleur. L'action, comme le dit Hannah Arendt, révèle la singularité (ou l'unicité) d'une personnalité[33].

[31] Idem
[32] William Zartman,*la résolution des conflit en Afrique* ,paris l'Harmattan,1990,p.269
[33] Georges Fradier, *La Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1982, pp. 202-204.

Mais elle révèle en même temps la particularité de certaines appartenances (sociales, locales, culturelles, etc.). Pour que l'action dévoile une pure singularité, il faut qu'entre les participants à l'action il y ait unanimité sur le fond. C'est sur un fond homogène que se détachent de pures singularités. C'est alors de l'intérieur du groupe que l'action dévoile une personnalité strictement singulière.[34]

Le consensus d'arrière-plan est suffisamment fort pour que les membres du groupe ne perçoivent que la manifestation des personnalités.

De l'extérieur, cette multiplicité de personnalités apparaît comme une communauté soudée par des valeurs et des intérêts communs. En revanche, dès que le groupe est hétérogène, l'action individuelle manifeste à la fois une singularité et une particularité, une personnalité et son appartenance à un sous-groupe, existant ou en formation. Cela ne veut pas dire que l'individu ne peut pas se distancier de ses appartenances particulières. Non seulement il le peut, mais il doit le faire pour se qualifier comme membre d'une communauté élargie.

Toutefois, cette distanciation demande un effort critique jamais achevé. L'action en commun peut y aider car elle amène les individus à prendre conscience de leurs particularismes pour les dépasser, pour les laisser de côté ou pour composer avec eux. Si l'on considère maintenant les conflits politiques entre les groupes, ils ont tous pour enjeu la défense d'une particularité (sociale, économique, culturelle, idéologique, etc.).

I.2.3. Conflit armé

En utilisant les concepts de « conflit armé » pour expliquer le phénomène de guerre la professeure Rosemary ABI-SAAB dit, quant à elle, que ces termes impliquent l'existence d'hostilités entre les forces armées organisées[35].

Les hostilités sont comprises comme les opérations de guerre ou l'état de guerre lui-même. « Un conflit armé existe chaque fois qu'il y a recours à la force armée entre Etats ou un conflit armé prolongé entre les autorités gouvernementales et des groupes armés organisés ou entre de tels groupes au sein d'un Etat. »[36]

[34] Idem

[35] ABI-SAAB(Rosemary), *droit humanitaire et conflits internes origines et évolution du règlement international*, Paris pedone, 1986.p.69.

[36] Tadic 1995 Chambre d'Appel du TPIY affaire n0 IT-94-1-AR7270.

Le conflit armé peut être international ou non en raison de la nature des belligérants en présence. Lorsqu'il oppose des entités étatiques, mieux encore lorsqu'il y a confrontation armée entre Etats même si l'état de guerre n'est pas proclamé.[37]

Il s'agit d'un conflit armé international (CAI) ou d'une guerre interétatique. Mais, « Est réputé CANI « Conflit Armé Non International »,tout conflit qui se déroule sur le territoire d'un Etat entre ses forces armées et des forces armées dissidentes ou des groupes armés organisés qui ,sous la conduite d'un commandement responsable exerce sur une partie de son territoire

un contrôle tel qu'il leur permettre de mener des opérations militaires continues et concertées et d'appliquer le droit international établi par ce type de conflit ».[38]

I.3. Notion d'intégration

E.HAAS définit l'intégration comme « un processus par lequel des acteurs politiques de nationalités différentes sont amenés à transférer leurs allégeances, attentes et activités politiques vers un centre nouveau dont les institutions ont ou cherchent à avoir compétence sur les Etats nationaux préexistants »[39].

Selon **Pierre de SENARCLENS** définit l'intégration de la manière suivante : « l'intégration désigne le développement de rapports économiques et sociaux créant une interdépendance croissante entre les Etats »[40].

Selon JENS HARLOV, l'intégration est un processus à travers lequel un groupe d'Etat- Nation s'engagent volontairement et librement à s'accorder à des degrés variés d'accès à leurs marchés respectifs et mettent sur pied des mécanismes et techniques destinés à minimiser leurs conflits éventuels et à maximiser leurs bénéfices économiques sociaux, politiques et culturels aussi bien intérieurs qu'extérieurs dans leurs interactions»[41].

[37] SALOM(Jean) (dir) Op.cit. p.233.
[38] Voir l'article1 du protocole additionnel II de 1977 aux conventions de Genève de 1949
[39] Gisèle NDAYIZIGA*, Intégration du Burundi dans l'EAC : Essai d'interprétation géopolitique*, Bujumbura, U.B, août 2015,p.19
[40] Pierre de Senarclens, *Politique internationale*, Paris, Armand colin,1986, p.23.
[41] J.HARLOV, « Régional coopération and intégration within industry « cité par UWASE (G.) *In l'analyse de l' impact de l'adhésion du Burundi dans la CEA,* BUJUMBURA,mémoire. UB, FSEA, 2010, P.10.

I.4. Le conflit: une donnée positive

Le conflit joue un rôle ambivalent dans l''histoire. Il est constructeur et destructeur .Il galvanise les hommes, les pousse à dépasser. Mais il est aussi responsable de la disparition de cultures et de peuples entiers. Pour Héraclite, la guerre est le père de toute chose. De l'affrontement surgit le mouvement ou les contraires finissent par s'équilibrer.

Des études récentes ont dévoilé un certain nombre de fonctions de conflit. Nous en retenons ici celles relevées par Rezsohazy[42]:

- Le conflit exerce une fonction sélective .La concurrence économique, la course électorale font émerger les plus forts, sélectionnent ceux qui seront victorieux sur le marché et ceux qui gouverneront l'Etat.
- Par ce fait même le conflit pousse à la reforme et à l'évolution de la législation.
- En généralisant, on peut dire que la fonction la plus importante du conflit est son apport à l'innovation et à la créativité.
- Le conflit peut être salutaire pour certains groupes ou institutions. Il revitalise, renforce la cohésion.

I.5. Notion de l'outil

Un outil est un objet utilisé par un être vivant dans le but d'augmenter son efficacité naturelle dans l'action .Cette augmentation se traduit par la simplification des actions entreprises, par une plus grande rentabilisation de ces actions, ou par l'accès à des actions impossibles sans cet outil.[43]

L'outil peut être compris comme un prolongement du corps, un intermédiaire d'action, voire comme une prothèse dans le sens où il remplace (ou même crée) un membre ou un organe.Pour Michel Serres, l'homme est un animal déspécialise et, outil qui prolongera sa main le spécialise particulièrement.[44]

Selon la définition ci-dessus, l'outil serait quasiment synonyme d'objet technique.Toutefois, le langage courant limite de façon peu précise le terme outil à des objets répondant à cette

[42] Patric NIMPAGARITSE, *Du rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la gestion des conflits de 2015 au Burundi cas de l'UA et l'EAC(2015-2018*),Bujumbura,U.B,décembre 2020,p.14
[43] Etienne Tassin, Op.cit, 2003.p.18
[44] Ibidem.

définition en fonction de la taille. Ainsi, une faux est qualifiée sans discussion d'outil, ce qui n'est pas le cas pour une moissonneuse. Du degré d'automatisation, le manche à balai des pilotes d'avoinest qualifiée d'outil, plus discutablement le système de pilotage automatique.[45]

Le terme outil peut donc difficilement s'utiliser pour définir une catégorie technique précise. L'appellation « machine-outil » est d'ailleurs révélateur de cette imprécision : si la perceuse électrique portable est encore un outil, qu'en est-il de la perceuse à colonne d'établi du bricoleur ? Est-ce déjà une machine –outil ? Partir de quelle taille, ou de quel degré de complexité change-t-on de catégorie ?

Pour jacques Grinevald, la révolution carnotienne qui entraine le basculement dans une société thermos-industrielle avec l'utilisation massive de l'énergie Fossile (charbon puis pétrole) constitue un tournant décisif.[46]

Par ailleurs, le terme outil est utilisé pour des outils virtuels, en fait des concepts permettant d'effectuer un travail. Les matrices de mathématiciens, ou plus simplement les listes de tâches, peuvent être des outils intellectuels. D'autre part le développement d'outils est une des caractéristiques essentielles de l'Homo faber[47].

I.6. Notion de stratégie

Une stratégie est la manière d'élaborer, de diriger et de coordonner des plans d'action afin d'aboutir à un objectif déterminé, programmé sur le court ou le long terme. Le but principal étant d'éviter le pilotage à vue, une stratégie doit être appliquée et apporter des résultats positifs.[48]

Selon PHILOS MARXISTE la stratégie est la science de la direction de la lutte révolutionnaire, qui détermine l'orientation d'ensemble du combat de classe en fonction des objectifs essentiels et des données fondamentales de la situation historique objective.

[45] Ibidem.
[46] www.techno.-science.net.>definition,consulte le 7 novembre 2023 à 17h45
[47] www.techno.-science.net.>definition,consulte le 7 novembre 2023 à 17h45
[48] Idem

La stratégie de changement ou d'innovation c'est l'ensemble des moyennes mises en œuvre et des actions engagées par un agent sur un terrain donne en vue d'y atteindre un objectif spécifique

I.7. Notion de médiation

Selon la definition des experts de l'Union européenne, la médiation est « est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose »[49].

Encore la médiation est « un processus de communication ethnique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers-impartial, indépendant, sans pouvoir de trancher ou de proposer (sans pouvoir décisionnel ou consultatif) avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiateurs, favorise par des entretiens confidentiels l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause »[50].

Ces définitions ont en commun d'avoir été pensées dans le respect de l'unité fondamentale de la médiation, et dans la plénitude de ses fonctions .En enlevant mentalement l'adjectif « social » ou « familial », elles valent pour tous les secteurs de médiation par simple adaptation de l'adjectif, ce qui évite son atomisation en secteurs.

Selon toujours Michel Guillaume-Hofnung, pour parler de la médiation, deux critères doivent être remplis : l'intervention d'un tiers . Cette auteur sort les médiateurs (les partenaires à la médiation) d'un face à face réducteur. Ce noyau de la médiation la distingue à coup sûr de la négociation ou de la conciliation qui laissent en présence deux parties en conflit, chercher une solution avec l'assistance éventuelle d'avocats, d'experts.

[49] Michèle Guillaume-Hofnung,*Fondements conceptuels d'une pratique de médiation*. Disponible sur http://www.societestrategie.fr/pdf/agir24txo4.pdf

[50] Michèle Guillaume-Hofnung. *La médiation*, PUF. 2005,p.25

Dans la définition de la médiation, elle doit cumuler des qualités précises (neutralité, indépendance), ayant pour objectif d'en faire vraiment un tiers mettant en œuvre un processus vraiment ternaire (l'absence de pouvoir institutionnel du tiers).

Le deuxième critère, Michèle Guillaume-Hofnung parle du processus de médiation .Cette dernière repose sur un processus propre, qui ne se réduit pas à une procédure informelle de gestion des réclamations .L'absence du pouvoir impose une méthode très précise, et interdit de tranche ou d'influence selon un système binaire.

La médiation hier, comme aujourd'hui, reste un mode privilégié de résolutions des conflits en Afrique.Au cours des trois dernières décennies, on assiste à une pratique extensive de la médiation pour mettre fin à diverses formes d'antagonismes violentes ,intra et inter-étatique.Dans ce domaine ,la variété des formes de médiation ,les méthodologies adoptées ,les typologies des médiateurs permettent aux spécialistes des sciences politiques et sociales

de développer des théories et de formuler des hypothèses, qui sont autant d'outils conceptuels nécessaires à la connaissances des phénomènes de violence et à la promotion de la paix[51].

Selon Jean-Pierre Bonif Schmitt définit la médiation « comme étant un processus le plus souvent formel par lequel un tiers neutre tente à travers l'organisation d'échanges entre les parties de permettre à celles –ci de confronter leurs points de vue et de rechercher avec son aide une solution au conflit qui les oppose »[52].

En un mot ,le médiateur aide les parties en conflit à se retrouver autour d'une table pour négocier.

I.8. Notion de négociation

La négociation apparait comme la manière efficace de résolution pacifique de conflits. Nous négocions tous pour obtenir ce que nous voulons. La négociation permet de régler nos différends par intérêt personnel ou par intérêt général afin de satisfaire nos besoins en commun.

[51] Thierno Bah, *les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique, Mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*, 1999, p.21.
[52] Op, cit, p.84

Selon le Dictionnaire politique de Garnier-Pagès, la négociation se définit comme « la raison d'être non seulement de l'agent diplomatique en tant chef de mission, mais encore de la diplomatie toute entière, et toutes les formes, tous les autres aspects de l'action officielle. »[53]

Cette définition ci-haut donnée, la négociation est par rapport à la diplomatie « une technique de règlement des conflits, un procédé modeste et empirique pour frayer la voie entre le gouffre vertigineux au fond duquel on forge en permanence les armes du combat et la proie qui monte à pic vers les cimes inaccessibles de la pureté et de l'innocence partagée. ».[54]

Selon François Délivré, « la négociation est une alternative à la violence, chaque partie reconnait que l'autre détient l'une solution commune et que l'on va discuter afin de parvenir à un accord.»[55]

Dans une situation de négociation les parties doivent reconnaitre que la solution de leur problème répressif passe par l'existence de l'autre et sa liberté de choix. La négociation est un affronStement car les intérêt de chacun ne coïncident pas complètement mais elle possède d'une règle tacite de non-passage à la violence en cours de discussion.

Selon William Zartman ,nous sommes tous négociateurs, la négociation est la façon efficace pour résoudre nos problèmes pacifiquement mais dans la plupart des cas la négociation n'est pas une option prioritaire pour la résolution des conflits des fois, on fait recourt aux rapports de force.

On parle de l'accord de paix d'Arusha au burundi ,dix-sept formations politiques et politico-militaires signaient à Arusha,en Tanzanie ,un accord de paix ,censé mettre officiellement fin à près de dix ans de guerre civile au burundi .

Cet accord reposait sur un projet de partage du pouvoir sur base ethnique,en fonction de ce qu'on appelle le « Consociationalisme » [56].Une théorie expérimentée pour la première modalité de résolution du conflit en ex-Yougoslavie.après plusieurs années de négociations,les parties en cause se sont entendues sur une repartition ethnique du pouvoir,attribuant 60% des postes

[53] FRANCOIS, (D), *Le pouvoir de négocier*, Paris .Dunod, Inter Editions, 2003, pp.93-94
[54] Idem
[55] Idem
[56] Www.observatoirepharos.com.consulté le 14/10/2024

ministeriels et des sièges de l'Assemblée Nationale aux Hutu et 40% aux tutsi et une répartition égalitaire des postes (50% au Hutu et 50% au Tutsi) au sénat et dans l'armée.

L'accord de paix à Arusha a en effet tenté de résoudre la dimension ethnique du conflit burundais,négligeant d'autres sources de rivalités.Cette simplification du contexte socio-politico burundais n'a pas permis la construction d'une paix durable au burundi.

Si on regarde l'évolution du champ politique burundais depuis l'indépendance,on serait tenté de résumer la confrontation partisane à l'existance d'une rivalité inter-ethnique entre Tutsi et Hutu pour le pouvoir.Depuis 1962 en fait ,le pays a été frappé par des crises ethno-politiques violentes (en 1965,1969,1972 et 1988),qui ont fini par deboucher sur la Guerre Civile de 1993,étiquetée comme un conflit ethnique[57].Lors des négociations de paix ,entamées en 1998,les différentes parties au conflit ont été rassemblées en deux groupes ethno-politiques :les parties considérées comme « majoritairement hutu » ,dans le groupe dit du G7 sous le leadership du parti Frodebu et les parties considérées comme « majoritairement tutsi » ,dans le groupe dit du G8,sous le leadership du parti Uprona.

Quant à la négociation ,elle permet d'amener sur la table de négociation des personnes ou de mouvement en conflit pour savoir s'ils peuvent aplanir leurs différences afin de mettre au conflit .Et la négociation aboutit souvent à un accord partiel ou total ,parfait ou imparfait.Parfois aussi elle déboucher sur un échec.

Il est important aussi comme l'a dit William Zartam de chercher à savoir si le moment est opportum pour faire la paix.C'est ce qu'il appelle le concept de « Ripeness » .

William Zartam pense que l'opportunité de négocier doit être mûre avant de lancer un processus de paix.Il faut que les parties arrivent à un moment où la négociation paraît être une bonne occasion de sortir de l'impasse du conflit.

[57] Idem

Section II. Aspect théorique

Dans cette section, il est question de passer en revue les approches qui peuvent contribuer à l'appréhension de notre objet d'étude .Il s'agit de l'approche réaliste, de l'approche idéaliste , l'approche institutionnaliste et une approche socio-historique du politique.

2.1. Le réalisme

Le réalisme en tant que paradigme expliquant les relations internationales a été développé au fil des années par les Niebuhr, Hertz, Morgenthau, Carr, Kissinger, Kennan, et Waltz.Ce paradigme reconnait l'Etat comme l'acteur premier et fondamental des relations internationales.

Selon **MORGENTHAU** le principal critère du réalisme dans les relations internationales est le concept d'intérêt définit en termes de puissance[58]. Le réalisme met l'accent sur l'acceptation des faits et sur l'analyse de leurs causes et de leurs conséquences[59]. L'objectif principal du réalisme qui s'est focalisé sur le contrôle de la violence interétatique est de préserver une paix fragilisée par les aspirations concurrentes des puissances.

Selon cet auteur, l'animus conduit inévitablement l'homme vers le conflit avec les autres .Cela crée la condition pour une politique de puissance (power politiques)[60]

Au cœur du réalisme de Hans MORGENTAU « les Etats agissent toujours dans le but de défendre leurs intérêts ou leur puissance politique qui est indépendante de l'économie, de l'ethnie ou de la religion »[61].

La puissance peut inclure toute chose qui établit et maintient le contrôle de l'homme sur l''homme, car il est impensable que les Etats acceptent de se soumettre à une autorité centrale qui les obligerait à coopérer entre eux.Pour lui, la puissance doit s'établir au niveau militaire, économique ainsi que politique.

[58] MORGENTHAU H.J, politics among Nations. The struggle for power and peace, cité par Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*,1998, p.31

[59] DUSSOUY G., *Traité de relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques*, Paris, Edition Harmattan,1992, p.57

[60] Idem

[61] John H.Herz, « Internationalisme idéaliste et le dilemme de sécurité » World politics, n02, 1950,p.15

Pour les réalistes, les Etats sont seuls ou les principaux acteurs des relations internationales, l'Etat est par nature unitaire, rationnel et vise constamment à maximiser son intérêt national ce qui implique le recours périodique à la force ; la sécurité et les questions politiques étrangères[62].

Thucydide (471-400 av.J C), c'est le premier précurseur de la tradition réaliste et de l'analyse des relations internationales se basant sur ce qui s'était passée pendant la guerre Péloponnèse, les deux peuples (péloponnésiens et athéniens), étaient arrivés au sommet de leur puissance.

Dans son célèbre ouvrage « Histoire de la guerre de Péloponnèse », il fait une analyse de la puissance militaire et politique de ces deux Etats et des causes de leurs comportements agressifs l'un vis-à-vis de l'autre. La principale conclusion de son enquête était que la guerre est le résultat de la peur et d'un changement dans l'équilibre de puissance[63].

Comme Thucydide, Raymond Aron savait que c'est dans les guerres civiles que la modération est le plus exclue, et que c'est lorsque les passions collectives, les idéologies de classe ou de races se substituent à «l'intelligence de l'Etat personnifié » que les chances de la modération disparaissent : « si rien ne garantit la modération des Etats, la politique d'une idéologie personnifiée ou d'une classe salvatrice exclut la mesure et implique la lutte à mort»[64].

Deux enseignements fondamentaux ont été retenus par les réalistes à l'œuvre de Thucydide : chaque Etat cherche à défendre ou à maximiser sa puissance militaire et politique, ce qui crée les conditions favorables à la guerre et à la guerre est plus probable entre les Etats autoritaires qu'entre les Etats démocratiques puisque les seconds sont moins impérialistes que les premiers.

Machiavel et Hobbes croyaient sur la base de leur observation personnelle et partielle de la rivalité de leur époque, que les hommes sont animés d'un instinct innée de puissance et de domination qui les porte à rivaliser entre eux pour l'acquisition de la richesse, du pouvoir, du prestige, etc.

[62] PAUL VIOTT IR. ET MARK KAUPPI V. *International Relations* Theory,5e Eddition, Pearson, 2012, p.55-56.
[63] VOILQUIN J.et CAPPELLE J, Thucydide *: Histoire de la guerre du Péloponnèse*, T1, Paris,1970, p.203.
[64] HOFFMAN, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales » In *politique étrangère*, N04 ,48e 1983, p.855.disponible via https:// www.persee .Fr/web/revues /home/prescrit /article /polit 0032-342X 1983 num48 4 57 04.

Jacques Roche dans son ouvrage intutilé « Théories des relations internationales » ,l'auteur a montré que «*la domination violente de l'autorité suprême vis-à-vis de ses administrés débouchait sur une légitimation du recours à la violence à l'extérieur. L'autorité de l'Etat l'était investi lui faisait des lors obligation de défendre les intérêts de ses mandats »*[65]. La nature et la conduite des Etats ne diffèrent pas de celles des hommes qui les dirigent, Hobbes considère que par nature l'homme est égoïste et calculateur qu'il ne s'associe à ses semblables que par la peur[66].

Les Etats sont animés d'une volonté de puissance ou de conquête qui les incite à rivaliser entre eux. Mais Grotius en arrive à considérer que le droit naturel et le droit positif instaurent progressivement une société des Etats, lesquels conviennent de respecter dans leurs rapports mutuels un certain d'obligation librement consenties car mutuellement avantageuse[67]. Machiavel quant à lui conçoit les Etats comme des monstres froid qui n'ont ni amis, ni ennemis, uniquement des intérêts à défendre.[68]

Dans son plus célèbre ouvrage « De jure belli AC pâquis »[69] publié en 1625, Grotius soutient que la guerre ne pouvait pas être la seule forme des rapports entre les Etats puisque la puissance de ces derniers ne reposait uniquement sur la sauvegarde et l'agrandissement de leurs territoire, elle dépend également de leur prospérité économique, elle - même liée au dynamisme de leur commerce avec les autres Etats. *L'Etat trouve ses origines dans le contrat initial entre les hommes pour mettre fin à leur état de nature.*[70]

MAX WEBER considére que même si «la violence n'est que l'unique moyen normal de l'Etat », elle constitue néanmoins « son moyen spécifique»[71]. A l'intérieur ,l'Etat est considéré comme l'unique source du droit de violence.

[65] ROCHE,J.J.,Op .cit,P.20
[66] HOBBES. Leviathan,cité par Jacques Roche dans son ouvrage *Théories des relations internationales*, 1651,p.19.
[67] GROTIUSH., DE Jule belli AC pacis, cité par Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*, 1625, p.92-93.
[68] HOBBES. Leviathan, Op.cit, p.22.
[69] Ibid.
[70] *Ibidem.*
[71] WEBER M. Le savant et le politique cité par Jacques Roche dans Théories des relations internationales,paris,2008, p.20

Pour Clausewitz, la guerre n'est pas seulement un acte politique, mais un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens[72].

Pour RAYMOND Aron, la vie en commun des Etats souverains peut être belliqueuse et elle n'est jamais essentiellement ou définitivement pacifique .A l'exception de l'éventualité de la guerre aux Etats, c'est exclure le droit de demeure juges en dernier recours de ce qu'exige la défense de leurs intérêts ou de leur honneur ; les Etats possèdent des armées pour assurer leur sécurité[73].

Les réalistes ajoutent que l'interdépendance politique et militaire des Etats est négative puisqu'elle est synonyme d'une limitation de la souveraineté des Etats faible par les Etats les plus puissants.[74]Ils continuent en disant que la balance couts et bénéfices est plus rentable pour les Etats forts ou dominants que pour les Etats faibles ou dépendants.[75]

2.2. Approche socio-historique du politique.

L'approche socio-historique du politique est une réconciliation des méthodes historiques et les méthodes sociologiques. Selon Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, la théorie sociohistorique du politique « consiste à étudier l'histoire et les phénomènes contemporains en vue de montrer comment les sociétés fonctionnent et se transforment »[76]. Concrètement, il faut partir du passé pour comprendre les réalités contemporaines.

Pour Max Weber, la sociologie doit être compréhensive, en ce qu'elle doit chercher le sens, les motifs des comportements humains puisque ceux-ci sont constitutifs des actions dont il s'agit de rendre comptent. Tout comme Max Weber, François Bourricaud place l'action sociale dans la longue durée, dans l'histoire.

[72] VON CLAUSEWITZ C., De la guerre .Livre III, chap IV,cité par Jacques Roche dans théories des relations internationales, Paris, les éditions de Minuit, 1992 p.25.
[73] RAYMOND A., *Théories des relations internationales*, `paris,1987,p.21.
[74] LIEBICH A, *Introduction des relations internationales*,Harmattan,2004, p.48.
[75] Ibid., p.52.
[76]GAZIBO (M.), JENSON (J.), cités par BANSHIMIYUBUSA (D.), *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques.* UPPA, 2018, p. 7.

L'action sociale est, de ce fait, sujet des comportements humains, lesquels sont orientés vers l'atteinte des fins ou des buts. François Bourricaud dit à ce sujet que l'« action est un processus. Elle est une histoire, elle est une dynamique… »[77].

Auteur du « subjectivisme méthodologique » par-delà l'objectivisme durkheimien, Max Weber écrit, complétant Bourricaud, que « dans le concept d'action, est inclus tout comportement humain pour autant que l'acteur attache une signification subjective à ce comportement[78]. C'est pour cela que les approches sociohistoriques telles qu'illustrées par l'auteur, servent donc de « repérer ce qui, dans les grands systèmes de croyances globales et dans la longue durée, engendrent des répercussions sur les institutions sociales et la vie politique »[79].

Aussi dite « analyse historique comparative », l'approche historique a une longue tradition en sciences sociales et en politique comparée comme cadre méthodologique.

La sociologie historique du politique a ceci d'intéressant qu'elle évite les tares du déterminisme historique et du sociologisme en inscrivant les faits politiques et leurs significations dans des contextes historiques précis et circonscrits. Concrètement, il s'agit d'aller chercher dans l'histoire, ce qui intéresse l'objet à étudier et qui peut donner des éléments d'interprétation, de compréhension et, si possible, d'explication des problématiques d'aujourd'hui.

Cette approche va nous aider à de bien analyser et comprendre les faits historiques de la communauté Est-Africaine.

2.3. Approche institutionnaliste

L'institution inclut non seulement les règles, procédures ou normes formelles mais le système de symboles, les schèmes cognitifs et les modèles moraux qui fournissent des cadres de signification guidant l'action humaine[80]. L'approche institutionnaliste combine désormais les domaines du Droit constitutionnel (ou plus largement l'ensemble des textes de lois régissant

[77]BOURRICAUD (F.), L*'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons,* Paris, PUF, 1977, p. 63
[78]BRAUD (P.), *Sociologie politique,* Paris, LGDJ, 10è édition, 2011, p. 322.
[79]Ibidem, p. 30.
[80]HALL (P.), TAYLOR (R.), cité par BRAUD (P.), , Op. Cit. p. 324.

une collectivité ou une organisation) et celui des institutions politiques relevant purement de la Science politique.

D'après le juriste français, J.-M. Denquin, « une science étudie ce qui est, alors qu'un droit étudie ce qui doit être »[81]. Jacques Chevallier relève quant à lui que la dimension juridique des phénomènes politiques doit être prise en compte par la science du politique car, on doit garder à l'esprit que le politique ne se présente pas seulement sous la forme d'un ensemble d'activités ou de relations mais aussi d'un ordre.

Ce dernier est l'aboutissement d'un processus d'institutionnalisation et est caractérisé notamment par l'existence de rôles politiques différenciés (champ politique), par l'encadrement et la normalisation de l'exercice de ces rôles (régime politique), par l'existence d'un ensemble de significations stables donnant « sens » à l'activité politique (code politique).

Autrement dit, le droit constitutionnel s'intéresse à toutes les réalités politiques puisque celles-ci conditionnent la formulation, l'application, la modification éventuelle des normes juridiques qu'il a pour fonction d'étudier , inversement, la science politique se doit d'étudier tout ce que

considère le droit constitutionnel, car les normes juridiques sont à la fois produits et acteurs du jeu politique. A ce niveau, force est de souligner que « l'originalité de l'approche institutionnaliste réside dans le fait d'associer intimement des phénomènes purement culturels avec des phénomènes politiques et juridiques du pouvoir ».

Dans ce chapitre, c'était une question de définir quelques concepts utilisés dans notre travail de recherche et de montrer les théories ou approche théorique utilisées pour montrer la réalité du terrain.

[81] DENQUIN (J.-M.), Op. Cit. p. 9.

CHAPITRE II : COMMUNAUTE EST-AFRICAINE ET SES OUTILS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Dans ce chapitre, nous allons parler de l'histoire de la Communauté Est-Africaine, de ses origines, de sa dissolution et de ses causes, des causes économiques, de l'impact de la dissolution, de ses objectifs, de ses Missions, de son traité fondateur, de l'institution, des étapes de l'intégration ainsi que des domaines de coopération.

II.1. Historique de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Joseph Gahama, dans « *La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir»*[82] est plus ou moins explicite au sujet de l'historique de la CEA. Créée en 1967 par les trois anciens territoires de l'Afrique orientale colonisés par la Grande-Bretagne; le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie, l'Est African Community (EAC) fut dissoute en 1976 en raison de graves divergences politiques et économiques des différents Chefs d'Etat.

Cette Communauté s'est effondrée dix ans plus tard en 1977, à cause de plusieurs raisons dont les principales sont de profondes divergences des autorités politiques de l'époque, le manque de participation du secteur privé et de la société civile dans les activités de coopération ainsi que le partage inéquitable des bénéfices entres les différents Etats partenaires. L'EAC fut officiellement dissoute en 1984, mais en même temps un accord de médiation permit de procéder à la division de l'actif et du passif de la Communauté d'une part, d'explorer et d'identifier les domaines de coopération futurs d'autre part.[83]

Le 20 novembre 1999, l'EAC fut reconstituée par un traité signé à Arusha (Tanzanie) par les Chefs d'Etat des mêmes pays fondateurs. En juillet 2007, le Rwanda et le Burundi, deux petits pays francophones, anciennement sous mandat et sous tutelle de la Belgique, ont adhéré à la Communauté,

[82] Joseph Gahama, *la Communauté d'Afrique de l'Etat : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir* ? (disponible sur https://www.codesria.org/general.assembly/IMG/pdf/joseph Gahama.pdf)

[83] *Ibidem*

formant ainsi un bloc de cinq Etats qui se sont convenus d'établir une zone de libre-échange, une union douanière, un marché commun, une union monétaire et, à terme, une fédération politique.[84]

Elle fut reconstitue en juillet 2000 sous l'impulsion des mêmes pays fondateurs et en juin 2007, elle admit en son sein le Burundi et le Rwanda, deux anciennes colonies belges.

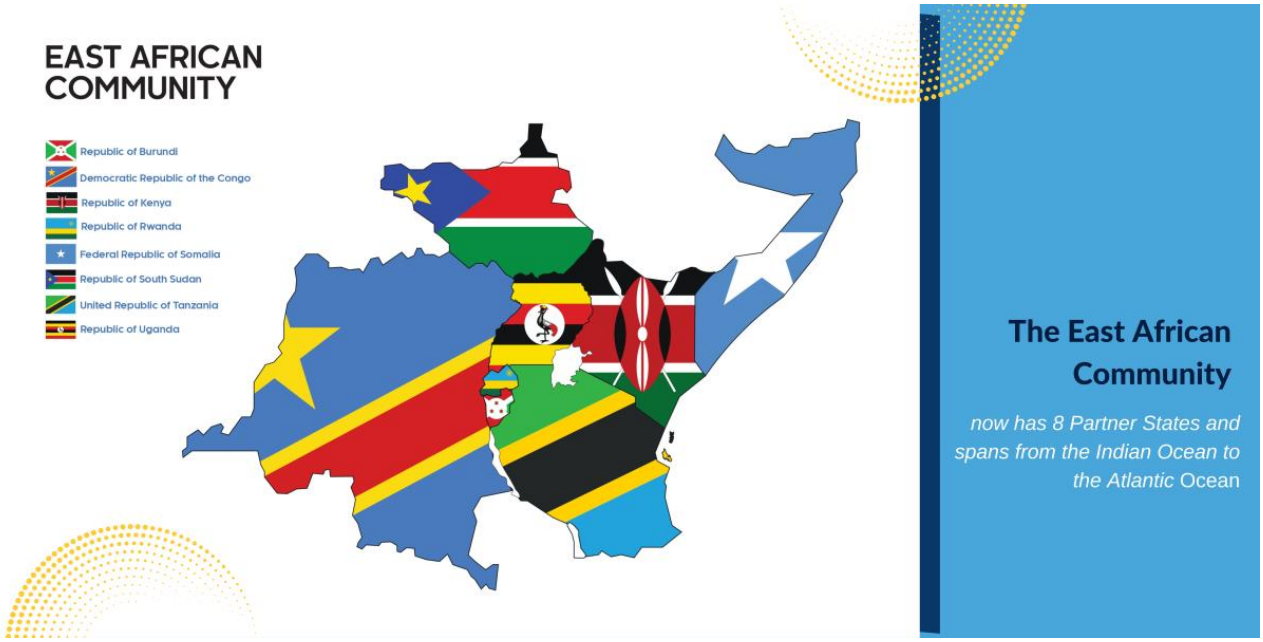
A l'instar des autres organisations régionales africaines, selon toujours Gahama, l'EAC a pour but d'élargir et d'approfondir la coopération des Etats membres dans les domaines politiques, économique, social et culturel par le biais d'une intégration progressive allant de l'union douanière à la fédération politique en passant par le marché commun et l'union monétaire.

Le 29 mars 2022, la République Démocratique du Congo est admise dans la Communauté d'Afrique de l'Est par décision unanime des Chefs d'Etat lors du 19e sommet ordinaire des Chefs d'Etat de la Communauté. Le 8 avril 2022, la RDC signe le traité d'adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est. A compter de cette date, elle disposait de cinq mois pour accomplir les formalités internes lui permettant de ratifier son entrée dans la Communauté ; ce qu'elle fait le 11 juillet 2022.

En janvier 2023, la Communauté d'Afrique de l'Est annonce prévoir l'émission d'une monnaie unique dans les quatre prochaines années. Le Conseil des ministres de l'organisation devrait décider en 2023 du lieu d'implantation de l'Institut monétaire est-africain et établir une feuille de route pour l'émission de la monnaie unique. Enfin, le Soudan du Sud qui a rejoint la Communauté en avril 2016 et la Somalie qui a adhéré dans cette communauté le 24 novembre 2023.

[84] *Ibidem*

II.1.1 Carte politique de la Communauté Est Africaine[85]



II.2. Les origines de la Communauté Est-Africaine

II.2.1. Une longue histoire de coopération

L'actuelle Communauté Est-Africaine peut être comprise si on analyse historiquement son évolution et son développement. Le Kenya et l'Ouganda ont une longue histoire de coopération à travers des processus successifs d'intégration régionale. La Communauté Est-Africaine est l'une des plus anciennes Communautés économiques régionales dans le monde. Elle a été fondée au 19è siècle depuis la construction du chemin de fer Kenya-Ouganda.

Les rapports d'échange entre les populations de l'Afrique orientale remontent relativement loin dans le passé, mais l'intensification de la coopération a pris la forme moderne avec l'époque coloniale. Les Anglais avaient le désir de créer une vaste zone économique dans ces territoires faisant partie de leur empire colonial[86].

[85] https://www.eac.int/images/images/eac-map-8-partner-states.png (1200×600),consulté le 26 juin 2024 à11h57
[86] NDAYIZIGA Gisèle, *Intégration du Burundi dans la Communauté Est Africaine : Essai d'interprétation géopolitique*,mémoire, BUJUMBURA, UB, août 2015, p.34.

Pour satisfaire aux exigences liées à l'impérieux besoin des communications, le gouvernement britannique, après avoir créé en 1895 le protectorat de l'Afrique de l'Est , entreprit en 1900 la construction du chemin de fer partant de la côte du Kenya vers le lac Victoria ; ce qui permit de relier le Kenya à l'Ouganda[87].

II.2.2. La dissolution de la CAE

Un certain nombre de raisons ont été à la base de la dissolution de la Communauté Est Afrique à savoir :

Alors que le traité formalisant la création de la Communauté Est- Africaine a vu le jour en 1967, les indépendances du Kenya,de la Tanzanie et de l'Ouganda, la période qui a suivi a été marquée par une rupture de coopération durant une longue période. La Communauté voit sa dissolution en 1976. Cette dissolution s'explique par la divergence entre les pays membres sur des questions politiques et l'absence des implications du secteur privé et de la société civile. L'autre élément qui explique cette dissolution était le partage disproportionné des bénéfices de l'intégration, le Kenya ayant été à maintes reprises pointé du doigt comme le gagnant privilégié de ce processus[88].

II.3. Les Causes de dissolution

II.3.1. Causes politiques

Les divergences idéologiques étaient considérées comme de sérieux handicaps de la coopération régionale après la chute du docteur Obote, Président de l'Ouganda et la prise du pouvoir par Idi Amin Dada en 1971. Les trois pays se sont alignés selon les démarcations voulues par la guerre froide entre les USA et l'URSS : le Kenya capitaliste et la Tanzanie socialiste alors que l'Ouganda était neutre[89]. Cette situation marquée par le manque ou la courte vision de la part de certains leaders influents de la CEA était diamétralement opposée aux intérêts voulus lors de la création de la Communauté.

[87]FRANCOIS(D), Op.cit., p.34.

[88] OAG, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura, avril 2009, p.20.

[89] OCDE (Séminaire du Centre de Développement), *l'intégration régionale en Afrique*, Paris, OCDE, 2002, p.171.

Les différends relatifs aux idéologies depuis la chute de Milton Obote, empêchent toute concertation entre les présidents des pays de la CE[90].

Le président Amin ne pouvait supporter la présence de NYERERE, président de la Tanzanie, aussi longtemps que ce dernier continuait à considérer Obote comme seul le président de l'Uganda. Cette situation de non reconnaissance est l'un des points qui ont affaibli les relations jadis sereines entre l'Uganda et la Tanzanie[91].

Selon THIAM, pour que l'intégration soit viable il faut que les divers éléments qui s'intègrent baignent dans le même climat spirituel, croient à une même philosophie et soient animés par les mêmes tendances profondes[92].

Le Commonwealth proposa une médiation pour résoudre les difficultés qui existaient entre l'Ouganda et la Tanzanie, mais cette médiation n'aboutit à aucun résultat tangible. La Tanzanie accusa le président Idi Amin Dada de ne pas vouloir reconnaître son gouvernement lors de la négociation. La Tanzanie et le Kenya entreprirent une série d'initiatives dans l'objectif de gérer les activités ougandaises ; d'où la fermeture des ports kenyan et tanzanien aux trafics ougandais.

Ces mesures sont perçues comme des provocations qui devraient nécessairement en appeler à des mesures de rétorsion. Une année après, le gouvernement kenyan prit la décision de combattre fermément le chômage et vota une loi selon laquelle tous les emplois dans le commerce et l'administration devraient désormais être occupés par des kenyans au détriment des Asiatiques et Africains originaires d'autres pays de la Communauté. Toutes ses mesures empêchaient la libre circulation et le droit d'établissement des ressortissants des trois pays fondateurs de la CEA.

II.3.2. Les causes économiques

Jusqu'en 1954, la CEA n'avait pas encore connu de sérieux problèmes susceptibles de menacer son développement. Durant les premières années des revendications des indépendances, les engagements pris ont été respectés.

[90] Julius Nyerere, *Défis au Sud*, Paris, Economica, 1900, p.38.
[91] OCDE, Op.cit., p.171.
[92] Doudou Thiam, *Fédéralisme africain*, Paris, présence africaine, 1987, pp.21-22.

A partir des années 1954,1955 et 1957, l'Afrique orientale entrait dans une période meurtrière pour la Communauté, période pendant laquelle il y avait une création d'un nationalisme natif où intérêt commun céda la place à l'intérêt commun national de chaque pays membre. La floraison d'une concurrence non viable et inutile gênait les activités de la Communauté.

Les fonctionnaires travaillant dans la Communauté ne pouvaient plus exercer leur fonction dans l'intérêt de la Communauté.[93]

La suspicion et le manque de confiance entre les pays membres règnent. La concentration des organismes communs et les concentrations des industries manufacturières ont été à la base des contraintes qui avaient nécessité l'institution d'une commission d'enquête en 1960 pour essayer de résoudre le problème. La situation s'aggrave rapidement lorsque les trois pays décidèrent de créer des banques centrales distinctes.

Le désaccord dans le partage des bénéfices à partir des services communs et l'absence des politiques pour y trouver une solution présenta beaucoup de difficultés à la communauté[94]. Les divergences des idéologies des Etats membres (Kenya capitaliste, Tanzanie socialiste et Ouganda sans idéologie) ont eu également des retombées dans le domaine économique. La Tanzanie a pris décision de nationaliser les entreprises privées et les compagnies étrangères. Cette décision fut mal accueillie par les voisins et les partenaires du marché commun et suscita de vives réactions. L'Ouganda et le Kenya se déclarèrent opposés à toute idée de nationalisation et proclamèrent que l'exemple de la Tanzanie ne serait pas suivi.[95]

II.4. Impact de la dissolution

La dissolution de la Communauté Est Africaine a eu un impact important sur les différents secteurs de la vie des pays qui la composaient. Il s'agit entre autres de la :

- Perte d'emplois,
- Perte de services communs,
- Perte au niveau de la libre circulation des personnes, des biens et des services,
- Création d'un nationalisme négatif,

[93] Doudou Thiam, *Op .cit,p* .23

[94] NDAYIZIGA G, *Intégration du Burundi dans la Communauté Est -Africaine : essai d'interprétation géopolitique*, Bujumbura, Université du Burundi, avril 2015, p.36.

[95] Ibidem

- Floraison d'une concurrence non viable et inutile,
- Déstabilisation politique pour les uns et les autres créant plus de tensions
- Suspicion et manque de confiance entre pays membres.

II.5. Les objectifs de la Communauté Est-Africaine

Le deuxième chapitre du traité de l'EAC est celui consacré à l'établissement et aux principes de l'EAC. Les pays fondateurs de l'EAC (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie) s'étaient fixé des objectifs qui ont été amendés en même temps que son traité fondateur.

Ceux-ci lient étroitement l'intégration institutionnelle, le développement économique et social et le renforcement de la sécurité au sein de la zone. Ils ont vocation à être réalisés par le biais d'une intégration progressive mais néanmoins rapide : une intégration douanière dès 2005, commerciale en 2010, monétaire en 2013 et enfin politique. Enoncées à l'article 5 du traité de l'EAC, ces objectifs consistent à[96] :

a) développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les Etats membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires ;

b) établir entre les Etats membres une union douanière, un marché commun, plus tard une union monétaire et à la fin, une Fédération politique afin de renforcer et de règlementer les relations industrielles, commerciales, culturelles, sociales et politiques des Etats membres. De même, il faudrait que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux , équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux[97].

Ainsi, en vue de l'accomplissement des objectifs fixés et conformément à certaines dispositions particulières du présent traité, la Communauté garantissait : la réalisation d'une croissance et d'un développement durable des Etats membres en favorisant un développement plus équilibré et harmonieux de leurs structures.

[96] Traité pour l'établissement de la CAE(https://www.eac.bi), page consulté le 4 avril 2023.
[97] Article5 du Traité pour l'établissement de la CSommunauté de l'Afrique de l'Est du 20 Août 2007, p.7.

II.6. La mission de la Communauté Est Africaine

L'EAC dispose des instruments stratégiques comme le traité établissant l'EAC, le protocole de l'EAC sur la paix et la sécurité, le protocole de l'EAC (2019) sur la coopération dans le secteur de la Défense (2012), le protocole de l'EAC sur le combat contre les stupéfiants (2001).
La stratégie régionale sur la paix et la sécurité (2006), la stratégie de l'EAC sur la lutte contre le terrorisme, l'instrument sur la mise en place du panel de l'EAC de l'éminente personnalité (2012), le mécanisme de l'EAC sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
La mission de la Communauté Est Africaine a pour objectif d'élargir et renforcer l'intégration économique, politique, sociale et culturelle en vue d'améliorer la qualité de vie des peuples Est Africains, à travers la compétitivité plus accrue, la production à valeur ajoutée, le commerce et l'investissement[98].

II.7. Le traité fondateur de l'EAC

En vue de promouvoir la réalisation des objectifs de la Communauté tels qu'ils sont mentionnés à l'article 5 du Traité établissant la Communauté d'Afrique de l'Est (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 aout 2007), notamment en ce qui concerne l'établissement éventuel d'une Fédération politique, les Etats membres doivent élaborer des politiques étrangères et celles de sécurité commune. C'est pourquoi, dans ses objectifs, en l'occurrence les objectifs d'une politique étrangère et de sécurité commune, il est fait mention de la résolution pacifique des différends et des conflits entre les Etats membres et au sein de chacun d'entre eux. Surtout que, et ce que nous lisons toujours à l'article 124 du Traité, les Etats membres conviennent que la paix et la sécurité régionale sont des conditions préalables au développement social et économique de la Communauté et qu'elles revêtent une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de la Communauté[99].

A cet égard, les Etats membres conviennent de favoriser et de maintenir un climat propice à la paix et à la sécurité grâce alla coopération et à des consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des Etats membres en vue de la prévention,

[98] https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cea-communaut%c3%A9-est-africaine (consulté le 8 avril 2023 à 9h26)
[99] Ibidem.

de la gestion efficace et de la résolution des différends et des conflits entre eux. Ceci, étant, peut-on dire que toutes ces dispositions ont été mobilisées dans la gestion du conflit en RDC .

II.8. Institutions de la communauté Est-Africaine

II.8.1. Le sommet

Le Sommet est un organe suprême composé par les Chefs d'Etats et de Gouvernements. Il définit les orientations générales et donne l'élan nécessaire au développement et à la réalisation des objectifs de la Communauté. En outre, le Sommet examine la situation en matière de paix, de sécurité et de bonne gouvernance à l'intérieur de la Communauté ainsi que les progrès accomplis en vue de l'établissement d'une fédération politique des Etats membres[100]. L'article12 précise que le sommet se réunit une fois par an.

II.8.2. Le conseil

Le Conseil est composé des ministres responsables des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est de chaque Etat membre, d'autres ministres des Etats membres tels que désignés par chaque Etat membre ainsi que le Procureur général de chaque Etat membre[101]. Parmi les tâches qu'il doit effectuer, il examine les budgets de la Communauté, propose et soumet des projets de lois à l'Assemblée, etc. Le Conseil se réunit deux fois par an, tel que le prévoit l'article 15 du Traité.

II.8.3. Le comité de coordination

Le comité de coordination est composé des secrétaires permanents responsables des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est dans chaque Etat membre et d'autres secrétaires permanents des Etats membres que chaque Etat est libre de désigner. Il a pour fonction de fournir périodiquement des rapports et recommandations au Conseil, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil, sur la mise en œuvre du traité[102].

[100] Article 11 du Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.12.
[101] Ibid., p14.
[102] Article17 et18 du traite pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'Est ., p.17.

II.8.4 Les comités sectoriels

Les comités sectoriels sont établis par le conseil des Ministres sur recommandation du comité de coordination. Ces comités conceptualisent et assurent le suivi de la mise en œuvre des programmes retenus pour la communauté.
Plusieurs comités sectoriels existent, et parmi eux figurent le comité des Affaires Monétaire (Monetary Affairs Committee, MAC) et le Comité des Affaires Fiscales[103].

II.8.5. La Cour de Justice de l'Afrique de l'Est

La cour de justice de l'Afrique de l'Est est l'organe suprême en matière juridique au sein de la Communauté .Il doit s'assurer de l'adhésion des pays aux lois en vigueur ainsi que la conformité relative à leur mise en application conformément au traité de la communauté Est-Africaine .La cour est composée de juges approuvés par le sommet des chefs d'Etats et qui proviennent des Etats membres. Cette cour comprend deux instances : la première instance et la cour d'appel.[104]

II.8.6 L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est

L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est est l'organe législatif de la Communauté. Elle a pour fonction principale d'assister la Communauté à travers l'exercice d'un mandat législatif, de représentation et de supervision. Il doit assurer que une liaison avec les Assemblées nationales des Etats membres sur des questions relatives à la Communauté, discuter et approuver le budget de la Communauté[105].

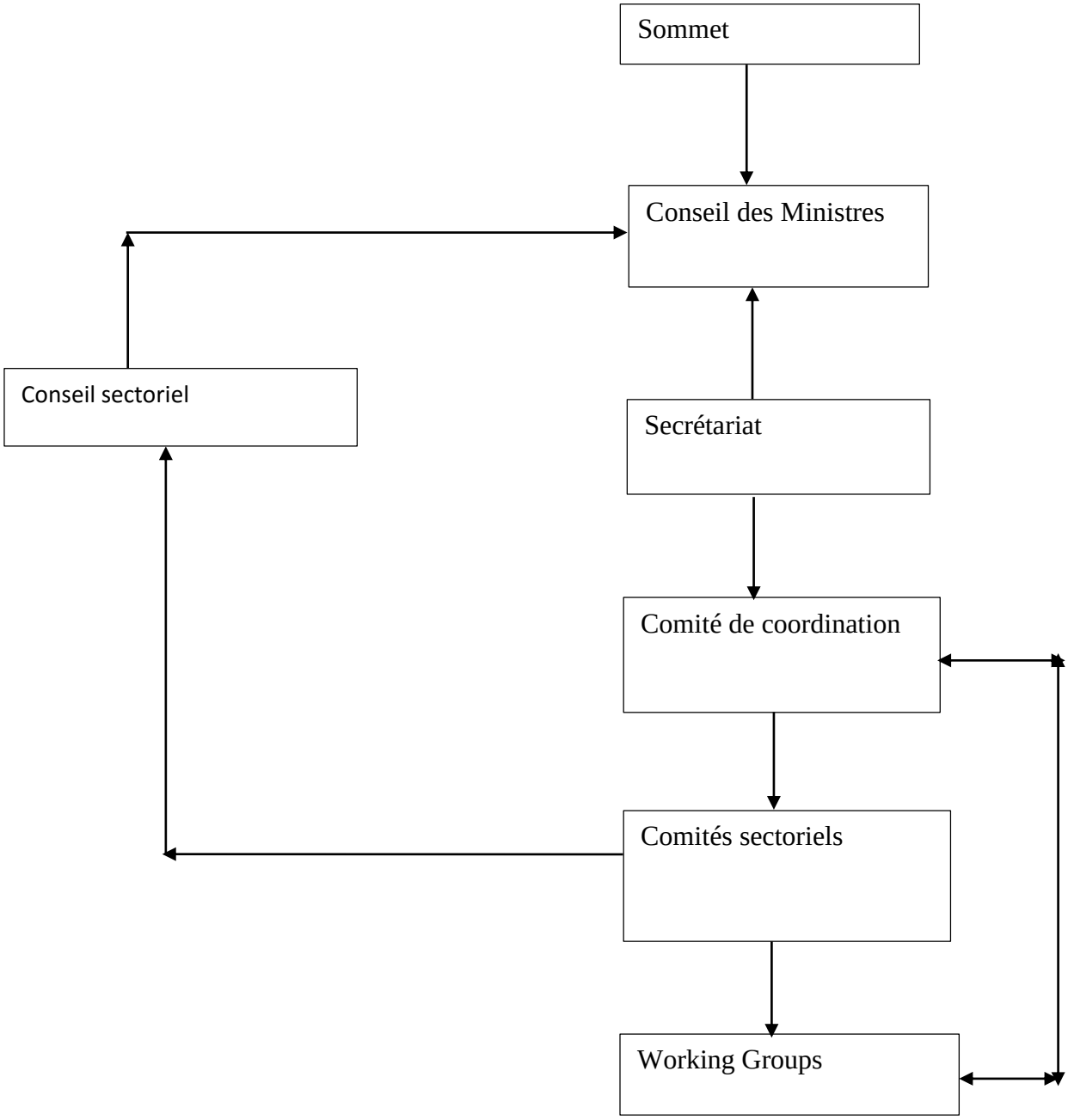
II.8.7. Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est l'organe exécutif de la Communauté qui doit assurer l'harmonisation des politiques et stratégies relatives au développement de la communauté par l'intermédiaire du comité de coordination, s'assurer que les règles et lois adoptées par le conseil des Ministres sont mises en œuvre conformément aux orientations stratégiques recommandations du conseil.Le Secrétaire Général est un même temps secrétaire du Sommet des Chefs d'Etat[106].

[103]Article17 et18 du traite pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est ., p.17
[104] Article23 du traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.22.
[105] BRB, Op, cit, p.9.
[106] Article71 du traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.40.

Dans ses activités, le bureau du Secrétaire Général couvre les domaines : le commerce et douanes, la planification et les infrastructures, les secteurs productifs et sociaux, la coopération politique, l'administration et les finances.[107] Il faut savoir que le Sommet peut créer d'autres institutions comme le prévoit le Traité en son article 9 qui est consacré à la création des organes et des institutions de la Communauté Est-Africaine.

II.9. Organigramme de l'EAC



[107] Ibidem.

Source : Jean REKERAHO, *Le rôle de la communauté Est-Africaine dans la consolidation de la paix au Burundi (2007-2016)*, Bujumbura, ULT, mémoire P.41.

II.10. Les Etapes de l'intégration dans la CEA

L'article 5, alinea 2 du traité portant création de la Communauté Est Africaine stipule que les Etats membres entreprennent d'établir entre eux et en accord avec les dispositions du Traité une union douanière, un marché commun et conséquemment une union monétaire et ultimement une fédération politique[108].

II.10.1. Union Douanière

On parle d'union douanière quand des Etats ou plus suppriment les tarifs et autres barrières non tarifaires sur le mouvement des biens en provenance des Etats membres et adoptent un tarif extérieur commun . Elle est en vigueur depuis le 1er janvier 2005 dans les trois pays fondateurs de la Communauté (Kenya, Tanzanie et Uganda) et le 1er juillet 2009 au Burundi et au Rwanda.

II.10.2. Marché Commun

Quand deux ou plusieurs Etats se mettent ensemble pour commencer comme un bloc créant ainsi une base de consommation plus large pour leurs produits et services. Dans ce grand espace, les échanges se passent suivant le principe et la garantie par les Etats partenaires de la libre circulation des biens /marchandises, des personnes y compris le droit d'établissement et de résidence, la libre circulation des services et la libre circulation des capitaux.

Dans la CEA le protocole portant la création du marché commun est entré en vigueur le 1er juillet 2010.

II.10.3. Union Monétaire

Quand deux pays ou plus s'accordent sur une seule monnaie pour leurs transactions au sein du marché commun. Au niveau de la CEA, les négociations ont commencé au cours de l'année 2010.

[108] NDAYIRORERE Dorine, *la contribution de la Communication a l'Intégration des opérateurs Economiques Burundais al la Communauté Est Africaine : Cas du Ministère à la présidence charge des Affaires de la Communauté Est Africaine*, mémoire,Bujumbura, octobre 2010, p.28.

II.10.4. Fédération Politique

Il y a Fédération Politique quand deux ou plusieurs Etats se mettent ensemble pour former un super Etat sous une Autorité politique. La Fédération politique étant le but ultime de l'intégration au sein de la CEA, elle envisage une autorité politique unique de la Communauté.[109]

Un certain nombre d'initiatives /processus en direction de la Fédération politique ont été entreprises.

La première étant la mise en place du Comité sur l'accélération de la Fédération politique (2004) qui a conduit à la mise en place des Commissions Nationales Consultatives pour organiser des consultations avec les partenaires nationaux dans tous les pays membres (2006) au Kenya, Uganda ,Tanzanie ;(2000) au Burundi et au Rwanda).

Après analyse des Rapports des Commissions Nationales Consultatives, le Sommet des Chefs d'Etat a mis sur pied une Equipe d'Experts (15 dont 03 par pays membre) pour analyser leur force, les préoccupations exprimées et les défis identifiés par les populations de la Communauté Est- Africaine et indiquer comment répondre au mieux à ces préoccupations, force et défis pour arriver à l'objectif final de la Fédération politique. Le comité doit rendre son rapport d'ici la fin d'août 2004 et le rapport serait présenté au sommet des Chefs d'Etat de Novembre 2010.[110]

II.11. Les domaines de coopération au sein de la Communauté Est Africaine

II.11.1. Coopération en matière politique et juridique

En Afrique, les aspirations renouvelées en faveur de l'intégration et de la coopération régionale s'intègrent dans la recherche des solutions à la crise économique et sociale profonde et prolongée du continent. Au départ, les trois pays fondateurs de l'EAC l'avaient imaginé comme union entre les anciennes colonies britanniques et leurs principaux domaines de coopération étaient d'ordre économique[111].

[109] NDAYIRORERE Dorine ,Op.cit,p.30
[110] Idem,p.38.
[111] https://www.eac.int/political -federation,(consulté le 10 decembre 2023).

L'adhésion d'autres pays l'ont poussée à s'intéresser à d'autres domaines. Les négociations tenues à Nairobi du 17 au 24 janvier 2022,entre les délégations des pays membres de l'EAC. L'Assemblée législative Est Africaine et la cour régionale d'Afrique concernant les termes de l'adhésion de la RDC a cette Communauté portaient sur cinq principaux domaines à savoir : L'objectif ultime de l'EAC est la fédération politique[112].

Au sein de l'EAC, deux secteurs relèvent du domaine de la fédération politique dont :

- Les relations internationales avec comme but d'établir des politiques étrangères et de sécurité communes pour sauvegarder les valeurs communes, les intérêts fondamentaux et d'indépendance de la communauté en renforçant la sécurité de la communauté et des Etats partenaires ;

- La paix et la sécurité pour favoriser et maintenir une atmosphère propice qui est une condition préalable au développement sociale économique par la coopération et des consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des Etats partenaires.

Mathieu Mérion constate que dans les faits, le bilan politique, diplomatique et sécuritaire de l'EAC pourrait paraitre limité[113]. Elle serait concurrencée dans ces domaines par l'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD) dont le Kenya et l'Ouganda font partie et qui est spécialisée dans la prévention et la résolution des conflits ,ce qui aurait été à l'origine du fait qu'avant la scission du Soudan, l'EAC n'avait jamais produit de déclaration communes sur les conflits en somalie et au Soudan ,pourtant fondamentaux pour le devenir de la zone.

L'adhésion de la RDC à cette Communauté a poussé à mettre en période la question sécuritaire et de stabilité dans le pays et la région des Grands-Lacs et ce au-delà de la Direction de la paix et de la sécurité et d'un cadre de défense qui devraient être créés conformément aux articles 124 et 125 du traité. Le ministre des affaires étrangères de la RDC soutient que la crise sécuritaire dans la région, à laquelle se graisse déjà le terrorisme international, est à la fois une

[112] https://www.eac.int/political-federation(consulté le 10 décembre 2023).

[113] Mathieu MERINO, L'intégration régionale << par le bas>>, force de la communauté Est Africaine,Geoeconomie,vol.58,no.3,2011,p.133-137(134),https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2011-3-page-133.htm (consulté le 1o décembre 2023).

pesanteur qui plombe le développement d'une partie importante de l'Afrique et une menace pour la paix et la sécurité internationale[114].

Le processus de Nairobi initié par le président Kenyan Uhuru Kenyatta avec comme but la pacification de la région repose sur deux volets à savoir : politique (effectuer les consultations avec les groupes armées locaux sur la paix et la sécurité) et militaire (faire usage de la force contre les récalcitrants).Pour ce faire, il a été décidé d'accélérer la mise en place d'une force régionale de l'EAC afin d'aider à contrôler et, si nécessaire, combattre les forces négatives.[115]

D'autre part, l'EAC poursuit des procédures ayant comme des objectifs l'adoption d'une politique étrangère commune et l'application du statut de ressortissant national à tous les citoyens de l'Afrique de l'Est dans chacun des Etats partenaires ,notamment en ce qui concerne l'accès aux services dans les domaines de la santé ,de l'éducation, de la formation ,des affaires juridiques et judiciaires ,du tourisme et des communications .[116]

En matière judiciaire, l'EAC a créé la cour de justice de l'Afrique de l'Est, organe judiciaire charge de veiller au respect de la loi dans les activités de la Communauté en se basant principalement sur le traité .Les dispositions de celui-ci lui permettent d'effectuer l'arbitrage dans les contrats ou accords commerciaux (art32) et la formulation d'un mécanisme de règlement de différends en affaires ou dans les questions apparentées (art129)

La politique, les infrastructures, les secteurs productifs et sociaux ainsi que les affaires économiques et commerciales .Deux d'entre-eux attirent notre attention.

Les principaux axes de l'EAC dans le domaine de coopération sont :

- Le combat contre le terrorisme,
- Le combat contre le trafic des Etres humains,
- Le contrôle des migrations illégales,
- La lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre,
- Le trafic des stupéfiants, la contrefaçon, le commerce illégal,
- La prévention et le combat contre le vol du bétail,

[114] https:// diplomatie .gouv.ed/index.php/ communication –ni-du –vice-premier-ministre-des affaires étrangères-au-corps-diplomatique-accrédite-prés-la république-démocratique du Congo/ (consulté le12 décembre 2023).
[115] https:// diplomatie .gouv.ed/index.php/ communication –ni-du –vice-premier-ministre-des affaires étrangères-au-corps-diplomatique-accrédite-prés-la république-démocratique du Congo/ (consulté le12 décembre 2023)
[116] Idem

- La gestion des refugies,
- Le combat contre la piradene maritime,
- Les criminalités transfrontalières,
- Les activités d'échange d'expérience sur la sécurité transfrontalière.

L'EAC utilise tous ces mécanismes pour faire avancer la paix et la sécurité. Les différents acteurs se rencontrent régulièrement et chaque fois que de besoin pour analyser l'Etat des lieux de tous ces domaines de coopération pour trouver des solutions qui s'imposent.

II.11.2. Coopération en matière économique

Dans toute l'Afrique, et singulièrement dans le domaine économique, les Etats, déjà constitués, sont attelés tous à une tâche commune qui vise à l'élévation du niveau de vie des populations respectives[117].

L'EAC a accéléré sa coopération en matière économique en misant sur plusieurs secteurs notamment celui des infrastructures. L'intégration dans un espace commun basé sur les trois corridors permet de produire, comme le soutenait Paul Kagame, un double effet d'agglomération et de diffusion. Cela permet de créer un grand marché susceptible d'exploiter toutes les potentialités des structures productives et d'attirer les investisseurs pour financer de nouvelles activités. L'EAC avance rapidement en termes d'intégration régionale et a déjà mis en place depuis 2005 une Union Douanière devenue pleinement opérationnelle le 1er janvier 2010 ainsi qu'un marché commun à partir du 1er juillet 2010. La RD Congo, dont la production intérieure ne satisfait pas la demande des consommateurs, importe déjà beaucoup de biens des pays de cette zone et cela devrait augmenter avec son entrée effective dans l'union douanière et le marché commun déjà établis. [118]

Les pays membres de l'EAC se sont aussi accordés sur un passeport régional pour leurs déplacements dans la région et à l'international ainsi qu'un système de carte d'identité, le passeport n'étant donc plus une obligation pour les citoyens à circuler au sein de la zone.

[117] Diori Hamani, *La coopération régionale en Afrique La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, Chronique de Politique Étrangère*, vol. 27, no. 2, 1974, p. 167–179 (167), http://www.jstor .org/stable/44830955 (Consulté le 10 Mai 2023).

[118] Ronan PORHEL et LEON,L'influence des corridors dans le developpement regional :le cas de l'East African Community,les cahiers d'Afrique de l'Est/The East African Review,vol.48,2014,p17,http://journals.openedition .org/eastfrica/380 (consulté le 10 mai 2024).

Son but est de faciliter la libre circulation des personnes et des travailleurs dans l'espace régional, en vue d'une amélioration de l'intégration économique et de l'harmonisation de la Communauté.

En termes de réalisations clés, l'EAC reste actuellement la CER la plus avancée en termes de niveau d'intégration, avec la création d'un marché commun, dont l'objectif est de réaliser une union monétaire et, à terme, une confédération politique[119].

II.11.3.Coopération en matiere de Défense

En vue de promouvoir les objectifs de la Communauté tels qu'ils sont enoncés à l'article 5 du present traité ,notament en ce qui concerne la promotion de la paix,de la sécurité ,de la stabilité au sein des Etats membres et des relations de bon voisinage entre eux et conformément à l'article 124 du present traité ,les Etats membres conviennent de cooperer étroitement en matière de défense.[120]Aux fins d'application du paragraphe1 du présent article,les Etats membres conviennent d'établir un cadre de coopération.

II.12. Renaissance de la Communauté Est Africaine et l'adhésion de la RDC

L'EAC était une organisation intergouvernementale dont les pays frontaliers avec la RDC, pourraient contribuer à assoir la paix à l'EAC. Les pays ayant déjà contribué pendant un certain temps aux côtés d'autres forces régionales et internationales. En raison de la proximité et de l'intérêt de tous les pays voisins de la RDC à vivre avec un pays stable, sûre et prospère, les pays pensent toujours à appuyer cette république à recouvrer la paix. L'EAC disposent des forces, des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits et surtout de la volonté politique. La RDC comme pays membre de l'EAC à toujours besoin d'un appui politico-sécuritaire de la part de ces voisins qui eux sont relativement stables politiquement et du point de vue sécuritaire[121].

A la suite de la dissolution de la CEA, les pays membres ont convenu d'explorer les domaines d'une éventuelle future coopération.

[119] Commission de l'Union Africaine, Rapport sur l'Etat de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique. p. 6

[120] L'article 125 du traité de la Communauté Est Africaine ,P.87.

[121] Idem

Dans la période d' entre 1977et 1996, il n'y a pas eu de coopération Est Africaine et la Tanzanie a notamment fermé ses frontières avec le Kenya. Toute fois des initiatives ont été prises et nous retenons quelques dates dans l'histoire de la construction Est- Africaine .En effet, en 1984, les anciens pays membres négocient à Arusha un accord de médiation pour le partage des biens de la première communauté Est Africaine .Cet accord avait une relance de coopération régionale.

En marge du sommet du Commonwealth à Harare, les chefs d'Etats du Kenya, Tanzanie, et Ouganda se mettent d'accord pour relancer la coopération régionale en1991.

Cependant, l'accord portant établissement de la commission tripartite permanente pour la coopération Est-Africaine a été signé en 1993.Cette commission était chargée d'assurer la coordination des questions économiques ,sociales ,culturelles , sécuritaires et politiques parmi les pays membres de la CEA et une déclaration en faveur d'une coopération plus étroite entre les pays de l'Afrique de l'Est a été faite par les chefs des pays de la communauté.

De ce fait, le lancement du secrétariat de la coopération Est Africaine a eu lieu le 14 mars 1996.Ainsi, « en considérant la nécessite de consolider la coopération régionale de la CEA, lors du deuxième sommet le 29 avril 1977 à Arusha , des chefs d'Etats décident d'engager les négociations en vue de transformer l'accord établissant la commission tripartite permanente pour la coopération Est Africaine dans le traité .En effet les Chefs d'Etats de la Tanzanie ,du Kenya et l'Uganda ont décidé de signer le traité rétablissant la communauté Est- Africaine tandis que le 7 juillet en 2000 est l'entrée en vigueur du traité .Enfin ,le lancement officiel de la CEA par les trois Chefs d'Etats membres a eu lieu le 15 janvier 2001 » [122].

Le 14 mars 1996 : c'est le lancement du secrétariat de la coopération Est Africaine ; le 30 Novembre 1999 : Signature du traité établissant la Communauté Est Africaine ;15Janvier 2001 : Lancement officiel de Communauté Est Africaine par les Chefs d'Etats des pays fondateurs (Kenya, Ouganda, Tanzanie).

II.12.1. L'intégration de la RDC à la CEA

La CEA devrait étendre le nombre de ses membres à sept au cours de l' année 2022 avec la possible admission du Congo-Kinshasa dans le bloc d'ici Avril de la même année. Les

[122] WONDO, J-J, *L'adhésion de la RDC dans l'EAC : les raisons d'un agenda géostratégique*, disponible sur https://afridest.org consulté le 30 novembre 2023 à 13h17

expériences en cours sur le continent africain montrent que la multiplication des accords régionaux ne facilite pas toujours la poursuite, dans la cohérence, de l'agenda de l'intégration régionale et continentale[123].Pourtant, le continent africain est marqué par la multiplicité des blocs d'intégration(la Somalie et le Sud Soudan). La plupart des Etats africains sont membres de plusieurs communautés d'intégration qui se chevauchent.

La coexistence de ces communautés qui ne partagent pas toujours le même trajectoire institutionnel, les mêmes objectifs économiques et la même cohérence juridique et politique est plus souvent source d'incohérence et de difficultés dans la mise en œuvre de l'agenda de l'intégration au sein des régions[124].

Dans cette perspective, la présente analyse est une démarche critique réaliste sur l'intégration du Congo-Kinshasa dans l'EAC en exposant les avantages que ce pays peut en tirer ainsi que les inconvénients qui en découlent au regard de la nature actuelle de l'Etat congolais. L'analyse cerne également les différents enjeux et défis inhérents à l'intégration du Congo-Kinshasa dans ce bloc régional.

Dans cette optique, il convient encore de rappeler que le premier objectif de ce bloc est de développer des politiques et des programmes visant à agrandir et approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires pour leur bénéfice mutuel.

Son deuxième objectif est d'établir entre les Etats membres une union douanière, un marché commun, plus tard une union monétaire et une fédération politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, infrastructurelles, culturelles, sociales et politiques des Etats membres. Avant de nous plonger dans le vif du sujet, il importe d'ores et déjà d'analyser le poids ou la valeur du Congo-Kinshasa dans la perspective de son adhésion à l'EAC.

[123]Idem

[124]https://www.cepost.org/2022/02/16/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques/,consulté le 30 novembre 2023 à 13h40

II.13. Facteurs favorisant l'intégration de la RD Congo à la CEA

L'adhésion de la RD Congo à l'EAC, même si elle est l'objet de beaucoup de questionnements, n'est pas un fait du hasard. Elle ne ressort pas de la seule volonté de la RD Congo et d'une partie de sa population mais cela a depuis longtemps été le souhait de plusieurs pays de cette région qui souhaitent bénéficier de ses immenses ressources naturelles ainsi que d'un marché d'à peu près 90 millions de consommateurs. [125]

Le Kenya par exemple, qui est le seul pays de l'EAC ne partageant pas de frontière avec la RD Congo a multiplié ses investissements en RD Congo depuis le changement de pouvoir politique en 2018. Pour comprendre les dessous de cette intégration, quelques facteurs d'ordre géographiques, politiques et historiques mais aussi économiques sont à évoquer.

II.13.1. Facteurs géographiques

Un des critères importants du régionalisme est la proximité géographique. La position de la RD Congo au centre de l'Afrique est un atout qui la positionne à la croisée des chemins de plusieurs régions africaines.

Deuxième en Afrique de par sa superficie (2.345.410 km²), la RD Congo est le seul pays du continent qui partage ses frontières avec neuf pays voisins parmi lesquels se trouvent cinq des six pays membres de l'EAC (Burundi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud et Tanzanie). Or, la proximité géographique est le tout premier critère qui est généralement pris en compte dans l'intégration régionale d'autant plus que le Terme régionalisme porte une connotation plutôt géographique qui désigne un ensemble de pays partageant un même espace géographique.[126]

Le régionalisme crée donc une tendance à l'élargissement, au dépassement du territoire économique national. La RD Congo partage donc non seulement ses frontières mais aussi certaines ressources naturelles avec des pays de l'EAC. Nous citons ici le lac Tanganyika qui se trouve entre la RD Congo et deux pays de l'EAC (le Burundi et la Tanzanie) mais aussi la Zambie; le lac Kivu qui constitue une importante réserve de gaz méthane situé entre la RD Congo et le Rwanda; les lacs Albert et Edouard entre la RD Congo et l'Ouganda. A ces lacs s'ajoutent des rivières et cours d'eau, des forêts etc.

[125] http://www.nomos.elibrary.consulté le 5 avril 2024
[126] http://www.nomos.elibrary.consulté le 15 juin 2024

II.13.2. Facteurs politiques et historiques

Le premier moment de l'intégration africaine est antérieur à l'indépendance des Etats puisqu'il commence à l'époque coloniale notamment dans les colonies françaises regroupées en deux grands ensembles politico-économiques :l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française.[127]

En Afrique centrale, pendant la période de leur colonisation, la RD Congo (ex Zaïre), le Rwanda et le Burundi ont été dotées d'un statut distinct. Ces trois pays ont été amenés à former une même entité à compter des années 1920 par la Belgique.

Ils constituaient une zone de libre-échange dans laquelle les échanges entre les trois territoires étaient à l'abri des restrictions douanières et fiscales ainsi qu'un marché commun dans lequel la liberté de circulation des facteurs de production était admise.[128]

Après les indépendances, les trois pays (Burundi, RD Congo et Rwanda) ont signé en 1966 à Kinshasa (anciennement appelée Léopoldville), un projet d'accord de coopération en matière de sécurité en vue de garantir la paix dans la région en s'engageant notamment de se consulter régulièrement sur les problèmes d'intérêt commun (voir déclaration de Goma du 20 Mars 1967) et de créer une unité plus vaste transcendant les particularités nationales et renforçant la compréhension entre les Etats afin de répondre aux profondes aspirations des populations, à la consolidation d'une fraternité et d'une solidarité intégrée dans les domaines économique, technique, financier et culturel.[129]

Cette coopération a culminé à l'adoption en juin 1975 de la Convention portant création de la Communauté Économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et sa signature le 20 septembre 1976 à Gisenyi au Rwanda.

Au-delà de cette coopération historique entre la RD Congo et les deux pays membres de l'EAC, il se trouve un facteur très important qui est linguistique. Le kiswahili qui est considéré comme la langue africaine la plus parlée sur le continent est utilisé dans tous les six pays de l'EAC et est l'une des quatre langues nationales de la RD Congo.

[127] Mamoudou Gazibo, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, 2010, p. 252.

[128]Melchiade Yadi,*La Communauté Economique des pays des Grands Lacs*,Studia Diplomatica,vol.34,no6,51.http://www.jstor.org/stable/44838531 consulté le 6 Mai 2024.

[129] Gervais Kabamba, Les Organisations internationales africaines, Université de Kinshasa, 2004–2005, p. 87.

Il y a aussi quelques locuteurs au Malawi, au Madagascar, aux Comores, au Nord du Mozambique et de la Zambie ainsi qu'en Somalie ; avec plus de 200 millions de locuteurs en Afrique. Cette langue originaire d'Afrique de l'Est est l'une des 10 langues les plus parlées au monde. Le Swahili a été adopté comme langue de travail officielle par l'UA. C'est également la langue officielle de l'EAC et est la seule langue africaine à être reconnue par la SADC qui a même été introduite dans les classes en Afrique du Sud. Le débat sur son apprentissage reste sur table dans plusieurs pays de la SADC notamment au Botswana et en Namibie.

Un troisième aspect de l'intégration de la RD Congo à l'EAC est également politique. Au-delà de vouloir se répositionner en tant que géant du continent, la RD Congo peine toujours à mettre fin aux conflits dans sa partie Est qui persistent depuis plus de deux décennies.

Tous les processus de pacification déjà essayés n'ont pas donné les résultats escomptés et au fur et à mesure que les jours avancent, la situation ne fait que s'empirer. Le pays connaît des massacres réguliers dans les régions de l'Est au Sud -Kivu et une instabilité interminable causée essentiellement par la prolifération des groupes armés. L'intégration régionale est une stratégie essentielle pour la résolution des problèmes d'instabilité politique et de conflits entre les personnes, qui peuvent affecter une région[130].

La RD Congo, située au centre du continent africain et pouvant être un moteur de son développement, est retardée elle-même dans son propre développement et suite à l'instabilité politique et d'une part la corruption, la population ne bénéficie pas des ressources de son sous-sol. Le pays cherche donc à sortir de cette situation à travers un rapprochement stratégique avec ces pays voisins de l'Est, dont certains sont souvent accusés d'être à l'origine de l'instabilité du pays pour pouvoir profiter de ses ressources.

II.14. Les avantages de l'intégration de la RDC à l'EAC

Avec un PIB combiné de 193,7 milliards (statistiques 2019), l'EAC présente un potentiel économique et industriel significatif. Il est l'un des blocs économiques régionaux à la croissance la plus rapide.

[130]Commission de l'Union Africaine, Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, Février 2019, p. 8

L'industrie manufacturière, les ports internationaux (Mombasa et Dar es Salam, les aéroports et avions de qualité, les chemins de fer, etc. sont des éléments qui déterminent la puissance économique et industrielle de ce bloc[131].

Adhérer à un tel bloc pourrait permettre d'engranger des bénéfices qui découlent de ce potentiel économique. Par ailleurs, au chapitre des libertés et droits, le bloc EAC revêt un intérêt en ce qu'il facilite : la libre circulation des personnes et des marchandises, la libre circulation de la main-d'œuvre/travailleurs, le droit d'établissement, le droit de séjour, la libre circulation des services et la libre circulation des capitaux.[132]

Les Congolais pourront ainsi circuler librement et exercer le commerce dans la région avec beaucoup de facilités migratoires et douanières. La baisse des prix de certains produits ou services dans l'optique de l'installation des usines et autres manufactures des pays membres de l'EAC dont le Kenya et l'Ouganda à l'Est du pays est un autre avantage que le Congo-Kinshasa peut tirer de cette adhésion.

L'amélioration de la coopération économique et politique avec les Etats membres de l'EAC est également un avantage que le Congo peut espérer tirer de son adhésion à ce bloc. Au fait, il sied de rappeler que l'EAC a déjà franchi quelques étapes importantes relatives à l'intégration. C'est le cas, notamment, de la mise en place d'un marché commun intervenue en 2010.[133]

L'union douanière et l'institution d'un passeport électronique sont entre autres mesures prises respectivement en 2014 et 2018. Il y a lieu cependant de faire observer que malgré quelques avancées notables dans le cadre de l'intégration, l'EAC a encore des défis à relever en ce qui concerne notamment la gestion des conflits sécuritaires ou politiques voire économiques entre ses différents membres (Rwanda et Ouganda, Rwanda et Burundi, …). Cela étant éclairé, cernons quelques inconvénients de l'imminente adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC.[134]

[131] WONDO, J-J,Op.cit,p.30

[132] https://www.cepost.org/,consulté le 18/juin /2024/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-économiques.

[133] https://www.cepost.org/,consulté le 18/juin /2024/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques.

[134] Idem

II.15. Les inconvénients évidents de l'intégration de la RDC à l'EAC

A moins de mettre urgemment en place des politiques et mesures en vue de résoudre les tares constatées dans la gouvernance politique, administrative, économique et sécuritaire du pays, l'adhésion à l'EAC présente des inconvénients évidents immédiats, tout comme dans un avenir proche. [135]

Il faudra donc que les gestionnaires du Congo-Kinshasa se mettent vite au travail, évitent les écueils que ce genre d'adhésion comporte et apprennent des échecs passés. Bref, qu'ils évitent que le Congo-Kinshasa souffre davantage de ce que Philippe Baumard, Professeur des Universités (Stamford, Ecole Polytechnique), appelle « congruité auto-infligée », qui est le symptôme d'une société qui n'apprend plus de ses échecs. En variant les angles de vue et les échelles d'observation, il y a lieu de se rendre compte que l'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC présente quelques inconvénients. L'un de ces inconvénients est le fait de l'insuffisance des exportations. [136]

Au fait, l'insuffisance des exportations (le Congo-Kinshasa n'exporte essentiellement que les matières premières à l'état brut, et principalement le cuivre et le cobalt) du pays pourrait faire qu'il soit le grand perdant dans le jeu. L'Ouganda, par exemple, se propose de construire des routes au Congo-Kinshasa qui lui permettront d'exporter ses produits finis dans ce pays.

Les travaux d'asphaltage des routes Kasindi - Butembo et Bunagana - Goma ont été lancés par les présidents congolais et ougandais le 16 juin 2021. [137]

Le Burundi veut construire, dans le même cadre, un chemin de fer allant de Bujumbura au Maniema. La Tanzanie a déclaré récemment vouloir aussi construire des routes pour bien cerner un vaste marché africain qu'est le Congo-Kinshasa. Elle envisage même un endettement pour réaliser ce projet. Le Rwanda est dans une perspective similaire.

L'autre inconvénient est lié au déficit de production. A cause de ce dernier, le pays risque de rien tirer de très bénéfique hormis la libre circulation des personnes et des biens.

[135] https://www.cepost.org/2022/02/16/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques.consulté le 18/6/2024 à14h18

[136] www.cepost.org.

[137] www.cepost.org

Par ailleurs, le marché de l'emploi sera véritablement secoué en faveur notamment de l'Ouganda et du Kenya qui vont avoir beaucoup de débouchés au Congo-Kinshasa. Ce pays dont l'offre de biens et services est insuffisante ne tirera aucun grand profit de cette adhésion sur ce plan.

Dans le lot d'inconvénients, il y a également le fait que les devises iront plus dans d'autres pays membres qu'au Congo-Kinshasa dont la production des richesses nouvelles est insuffisante. Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de mentionner le fait que certaines entreprises locales risquent de tomber en faillite à cause de la concurrence. A cet effet, il est important de relever qu'actuellement cette concurrence est âprement vécue dans toutes les provinces de l'Est de ce pays dont les marchés sont inondés des produits importés des pays de l'Est de l'Afrique.

Le développement des entreprises manufacturières locales est donc extrêmement contrarié. Avec l'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC, cette situation va s'empirer. Du point de vue de la mobilisation des recettes publiques, le Congo-Kinshasa risque de plus perdre que de gagner au regard de la souplesse des services publics et de l'attractivité ou des incitations économiques des pays voisins tels que le Rwanda[138].

Ceci constituerait donc une difficulté de plus dans la mobilisation des recettes pour un pays qui perd déjà beaucoup d'argent par an à cause de l'industrie de la corruption et des détournements. Avec un budget qui dépend aussi significativement des recettes douanières, le pays se verra dépouillé d'une part non négligeable de ses ressources budgétaires. Le dernier inconvénient à évoquer est le caractère poreux des frontières du pays qui pourrait davantage s'amplifier au détriment des efforts de stabilisation ou de pacification.

Comme le pense Philippe Braud, Professeur émérite des universités à Sciences Politiques, la constitution d'espaces économiques et politiques intégrés à des incidences directes sur la notion de frontière qu'elle tend à diluer. A ce propos, Philippe Hugo, ex directeur de recherche à l'IRRIS, estime, pour sa part, que les processus de régionalisation permettent non pas d'effacer les frontieres mais de les dépasser , de créer des interdépendances frontalières et de neutraliser les tensions.

[138]https://www.cepost.org/2022/02/16/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques.consulté le 18/6/2024 à 14h13

L'Est du Congo-Kinshasa, toujours en proie à l'insécurité et comptant plusieurs groupes armés nationaux et étrangers (y compris les groupes terroristes), reste une zone très sensible au plan sécuritaire.

Faire adhérer le pays dans un bloc composé de certains Etats ayant pris part aux guerres ou conflits qui l'ont ravagé est un pari qu'il faut bien négocier et pour lequel il faut prendre les mesures adéquates afin d'éviter que les conséquences n'en soient pas fâcheuses. Ainsi, les enjeux majeurs de l'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC méritent d'être passés au peigne fin.

II.16. Les enjeux autour de l'intégration de la RDC à l'EAC

Toute la portée des ambitions géoéconomiques et géostratégiques régionales, avec leurs imbrications mondiales, inhérentes à l'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC mérite d'être cernée avec lucidité. Les pays comme le Kenya, la Tanzanie et le Rwanda se projettent comme des puissances économico-industrielles, voire militaires. Leurs gouvernants ont fait preuve d'innovation et de propulsion des Etats performants. [139]

Ils possèdent donc la cohésion-stabilité politique interne, les capitaux humains, les innovations techno-industrielles, voire les ramifications-partenariats internationaux, propices à la réalisation de leurs auto-projections d'émergence.

Sur cet échiquier géoéconomique, le Congo-Kinshasa est dans une situation politique et économique instable qui la présente plus comme un foyer de réalisation des ambitions et desseins économiques et stratégiques des autres pays de la sous- région. En réalité, au plan économique, l'Est du Congo-Kinshasa est déjà un «dumping market » des pays comme le Rwanda, l'Ouganda, et le Kenya. Leurs produits commerciaux inondent les marchés du Grand Kivu et de la Grande Province Orientale[140]. Selon la géoéconomique régionale, Augustus Nuwagaba, un expert économique ougandais, pense, dans une interview réalisée par la Deutsche Welle (DW), que *« les adhésions multiples aux blocs régionaux représentent un risque de stratégie ».*

[139]https://www.cepost.org/2022/02/16/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques.consulté le 18/6/2024 à 14h13
[140]https://www.cepost.org/2022/02/16/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques.consulté le 18/6/2024 à 14h13

Rappelons que le Congo-Kinshasa en sera à une quatrième si son adhésion est effective à l'EAC. *« C'est une mauvaise idée qu'un pays soit membre de plusieurs blocs économiques car il y a risque de perdre les intérêts »*[141].

En revanche, pour certains Etats membres de ce bloc (Kenya, Ouganda, Rwanda, Burundi), l'intégration du Congo-Kinshasa dans l'EAC constitue une belle opportunité pour leurs affaires économiques ainsi que pour les financements de leurs programmes ou projets de développement. Le Congo-Kinshasa va constituer pour eux un vaste marché d'investissement et d'écoulement en raison de ses ressources naturelles et du nombre de ses habitants.[142]

En ce qui concerne, par exemple, le domaine du transport aérien, le Rwanda et le Kenya gagneraient davantage, car leurs services défient toute concurrence avec le Congo-Kinshasa à l'heure actuelle. D'ailleurs, il est même curieux de constater actuellement que le Rwanda, avec sa compagnie Rwandair dont les représentations ont été installées notamment à Goma et à Lubumbashi, agit comme si l'intégration du Congo-Kinshasa dans le bloc EAC était déjà effective.[143]

Les Etats membres de l'EAC vont ainsi profiter du marché que présente le Congo-Kinshasa pour fleurir leurs affaires et donner ainsi de l'emploi à leurs concitoyens. Ces Etats pourront aussi continuer l'exploitation des ressources minières ou des matières premières. C'est d'ailleurs le point de vue de Samuel Nyandemo, Professeur d'économie à l'Université de Nairobi, pour qui, je cite : *« l'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC est un avantage de plus pour les Etats membres de ce bloc en termes de marché et de ressources. »*

La RDC dispose aussi d'une grande capacité énergétique. Donc, les pays ayant un déficit en termes d'électricité vont en profiter »[144].

En outre, il faut signaler que l'enthousiasme intéressé que l'imminente adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC a suscité de la part de certains chefs d'Etat de ce bloc traduit leurs ambitions géostratégiques régionales.

[141]BONGELI E, Sociologie politique : perspectives africaines, Paris, 2020 : Harmattan, p.365.

[142] WONDO J-J, p.367.

[143]https://www..cepost.org/ L'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC : enjeux politiques et économiques – CEPOST,consulté le 21 juin 2024

[144] HARARI, Y., *Homo deus : une brève histoire de l'avenir*, Paris : Ed. Albin Michel,2017, p.21.

Leurs déclarations tenues lors du Sommet du 22 décembre 2021 qui a eu lieu en visioconférence en disent long. *« Je considère l'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC comme non seulement le succès de ce dernier, mais aussi des opportunités qui restent inexploitées.*

C'est une affirmation des efforts de la région pour approfondir l'intégration et élargir la coopération », a déclaré, par exemple, le président kenyan lors de ce sommet.

Dans la même veine, le président ougandais YOWERI Kaguta Museveni s'est dit satisfait de l'amélioration du commerce dans la région. Pour sa part, la présidente tanzanienne SAMIA SALUHU HASSAN a fait la déclaration suivante : *« Nous connaissons tous l'importance du Congo-Kinshasa dans l'adhésion à notre communauté, car tous les Etats partenaires ont connu leur étroite coopération comme pays limitrophes ou en entretenant des relations commerciales qui amélioreront la prospérité de notre peuple dans la région»*[145]. Il est évident que l'imminente adhésion du Congo-Kinshasa soulève quelques défis.

II.17. Les défis liés à l'intégration de la RDC à l'EAC

L'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC soulève quelques défis au premier rang desquels figure l'aspect politique. Adhérer à ce genre de bloc impose l'éclosion d'un Etat relativement fonctionnel, sur fond de la cohésion nationale, avec des institutions performantes, capables d'accomplir efficacement leurs missions légales, socio-économiques, sécuritaires et diplomatiques.[146]

Tout cela constitue un défi majeur à relever dans la situation actuelle du Congo-Kinshasa. Le défi économique, pour sa part, est lié à l'existence d'un cadre juridique non incitatif en ce qui concerne la fiscalité, par exemple. Le manque d'incitations économiques de tout autre genre, les tracasseries administratives, etc. constituent entre éléments qui rendent ce défi économique énorme.

Au plan sécuritaire, l'équation est très complexe. Dans un contexte sécuritaire toujours préoccupant à l'Est du Congo-Kinshasa, il est peu probable que cette adhésion apporte des

[145] BONGELI, E. Op. cit., p.408

[146] L'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC : enjeux politiques et économiques – CEPOST. https://www,cepost.org,consulté le 18 juin 2024 à14h13min

bénéfices au pays avec tous les antécédents fâcheux et l'implication des pays voisins dans le pillage de ses ressources. [147]

Dans cette veine, signalons que le Rwanda et le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda sont impliqués dans des combats pour le commerce transfrontalier que le secrétariat de l'EAC n'a pas pu résoudre jusque-là. Le risque que ces pays s'affrontent sur le sol congolais n'est pas exclu. A part ça, il y a l'insécurité devenue presque permanente à l'Est du pays avec l'activisme des groupes armés qui inquiète de plus en plus.

[147]L'adhésion du Congo-Kinshasa à l'EAC : enjeux politiques et économiques – CEPOST. https://www,cepost.org,consulté le 18 juin 2024 14h13min

CHAPITRE III : ANALYSE CRITIQUE DES OUTILS ET STRATEGIES DE MAINTIEN DE LA PAIX DANS L'EAC

Dans ce chapitre, nous allons essayer d'élucider les outils et stratégie de maintien de la paix dans la Communauté Est Africaine et de critiquer ceux qui ont été utilisés dans la résolution de conflit dans cet espace de l'EAC. La question est de savoir si l'EAC aurait des mécanismes de résolution pacifique de conflits avant de faire recourt aux autres stratégies de maintien de la paix.

Dans cette phase, nous allons commencer par passer en revue la situation socio-politique de l'un des pays membres de l'EAC qui est la RDC, en suite nous allons analyser les sources des conflits en RDC, les causes et les conséquences de ce conflit et plus particulièrement les causes économiques, les facteurs de guerre en RDC face aux acteurs internationaux, les mécanismes classiques de résolution pacifique de conflits.

III.1. Situation socio politique de la RDC

La situation des droits de l'Homme en RDC est la plus préoccupante de toutes les missions de paix déployées sur le continent Africain. L'ONU a été face à des difficultés énormes dans la mise en œuvre de ses différents mandats[148].Il faut reconnaitre que neamoins les differents missions de l'ONU en RDC ont accompli des actes salutaires pour certaines populations sauf la population de Goma qui a toujours dénoncée l'inéfficacité de la MONUSCO par exemple.

La situation sécuritaire est très critique dans la province du Nord-Kivu dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) où depuis novembre 2021, la rébellion du M23 (« Mouvement du 23 Mars ») s'est emparée de larges portions des territoires riches en minerais, et continue d'avancer malgré une feuille de route pour la paix conclue à Luanda, en Angola, en juillet 2022 et d'autres initiatives diplomatiques régionales et internationales. L'offensive de ce mouvement a provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes, contraintes par les violences de quitter leurs villages et qui s'entassent dans des camps de fortune, des cours d'écoles ou d'églises. Ces déplacés sont dépourvus de tout. .[149]

[148] Idem

[149]https://www.bbc.com/afrique/articles/cl759x8e4kpo, consulté le 24/05/2024.

L'Est de la République démocratique du Congo est actuellement en proie à de violents combats entre le groupe rebelle connu sous le nom de mouvement M23 et les combattants du gouvernement.

Depuis octobre 2023, plus de 2,5 millions de personnes ont été déplacées et des centaines d'autres ont trouvé la mort, tandis que la poursuite du conflit menace de déstabiliser davantage la région.[150]

Comment en sont-ils arrivés là ? Au cours des trois dernières décennies, l'est de la RDC, riche en minerais, a connu des troubles permanents en raison de griefs politiques, de différends sur les ressources et de tensions ethniques.Le conflit actuel entre les rebelles du M23 et le gouvernement a débuté en 2012. Le groupe tire son nom d'un accord de paix conclu le 23 mars 2009, qui avait mis fin à un précédent conflit entre 2006 et 2009.[151]

Le M23 a pris les armes parce qu'il estime que le gouvernement n'a pas mis en œuvre cet accord. Le groupe rebelle dirige par Laurent Nkunda en 2012 et le sultant Makenga depius 2021 a rapidement pris le contrôle de vastes étendues de territoire dans la province du Nord-Kivu, y compris la capitale, Goma. En 2013, ils ont pris le contrôle de la ville pendant 10 jours avant de l'abandonner sous la pression internationale.Ils ont accepté un cessez-le-feu et une démobilisation, mais en 2021, ils ont repris les armes, estimant que le gouvernement n'avait pas tenu ses promesses.

Le dernier front de bataille est la ville de Saké, à 25 km au nord-ouest de Goma. Le gouvernement de la RDC a accusé à plusieurs reprises les pays voisins, en particulier le Rwanda, de soutenir directement ou indirectement les rebelles du M23, ce que le Rwanda a toujours nié.[152]

[150] Ibidem

[151] https://www.bbc.com/afrique/articles/cl759x8e4kpo, consulté le 29/05/2024

[152]BAHMANA.,*Communautés Economiques Régionales en Afrique*,6th International Conference on Economics and Management of Networks ,Agadir morocco,novembre 2013,p.21

III.2.Les sources de conflits en RDC

La crise actuelle à l'Est de la RDC constitue une question multidimensionnelle attirant ainsi l'attention de plusieurs intervenants nationaux, régionaux et internationaux tant au niveau du politique, du social, du culturel que de l'économique. Cette question ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier. Toutefois, elle présente des aspects inédits.

Partant de conflits engageant auparavant quelques groupements tribaux appelés « communautés ethniques[153] » jusqu'à l'éclatement d'une région toute entière, la question semble prendre une envergure qui mérite de retenir l'attention.

Dans l'histoire récente de la région des Grands lacs, il est important de noter que l'instabilité qui règne dans l'Est de la RDC remonte en 1994 avec le génocide des Tutsis et des Hutus modérés au Rwanda quand, à la demande de la communauté internationale, les autorités du Zaïre (ancien nom de la RDC) ont été obligé d'ouvrir un couloir humanitaire pour laisser entrer les fuyards de peur qu'il ne fassent massacrés par les nouveau maîtres des lieux.[154]

Depuis, la région orientale de la RDC vit dans une instabilité chronique caractérisée par des massacres et tueries des civiles mais aussi des attaques contre les positions des Forces armées de la RDC (FARDC). Il faut par ailleurs nécessaire de noter que cette région troublée est riche en minerais tels que l'or, le coltan ou l'étain, alors que le Rwanda voisin est un petit État enclavé, doté de peu de ressources naturelles. [155]

Au niveau interne, le M23 accuse le gouvernement central de KINSHASA de violer les droits des citoyens congolais rwandophones en refusant de les reconnaitre comme de vrais citoyens congolais ayant des droits à jouir dans leur pays, comme les autres citoyens. Et le pouvoir congolais, sur base de leur langue, le Kinyarwanda veut les expulser à leurs origines (le Rwanda), les traitant d'envahisseurs étrangers…

Sur ce point, notre point de vue est que la fixation des frontières des Etats n'a pas tenu compte des aspects linguistiques et culturels lors des indépendances.

[153] Entretien avec un membre de la société civile (qui a préféré garder l'anonymat) , mars 2023.

[154]SHYAKA A. (sous la dir.), *La résolution des conflits en Afrique des Grands Lacs*. Revue Critique des mécanismes Internationaux, 2004, UNR,p.247

[155] Idem.

Dans d'autres coins du monde, les mêmes scenarios existent et occasionnent des conflits, mais ils sont gérés et réglés de façon pacifique et prennent fin. Si tel est le cas, le monde entrerait en ébullitions. Le pouvoir de Kinshasa devrait donc prendre le torau par les cornes et accepter de négocier avec le M23 pour régler définitivement le conflit.

Un autre aspect assez important, ayant une dimension interne qui pourrait justifier la persistance du conflit serait ses ressources minières. En effet, nul n'ignore que la RDC regorge d'importantes ressources minières qui attirent la convoitise de pas mal de pays, surtout les grandes puissances.

Alors, si un moindre conflit éclate, rien n'empêche que ces puissances en profitent pour nourrir le conflit et servir par la suite leurs intérêts sur ces richesses. Il appartient donc à la RDC de prendre ses responsabilités pour la stabilité de son territoire, et de la région en conflit en particulier.

III.3. Les causes et les conséquences de ce conflit

Les conflits en RDC et leurs conséquences restent une source de préoccupation majeure, dans la mesure où ils constituent un défi multidimensionnel au développement économique et humain dans le pays et la région. Il est nécessaire de se pencher sur la question au plus haut niveau, tant au plan régional que mondial, et d'appuyer le Gouvernement de la RDC dans sa recherche d'une solution aux conflits et dans ses faibles efforts et fragiles pour remettre le pays sur la voie du développement durable.

Dans ce contexte, on cherche à mieux faire comprendre les causes profondes des conflits et leurs conséquences sur le développement afin que des décisions soient prises de façon éclairée aux niveaux national, régional et international.

Les guerres en RDC proviennent de causes multiples tournant autour de quatre séries de facteurs: économiques,régionaux et géopolitiques mondiaux. Les facteurs sont intimement liés et ne peuvent être traités isolément pour la compréhension des causes des conflits,

l'élaboration des stratégies de règlement des conflits ou le développement économique à l'issue des conflits. La faiblesse générale de l'économie a joué un rôle fondamental dans l'origine des conflits. [156]

La guerre contre Mobutu a éclaté dans un environnement propice aux conflits. Plus précisément, l'effondrement de l'ensemble de l'environnement macroéconomique, la mauvaise gestion du secteur public et la détérioration des conditions sociales, en particulier l'explosion du chômage des jeunes, ont sensiblement affaibli la capacité de l'État à pourvoir aux besoins élémentaires du peuple congolais et à assurer sa sécurité, créant ainsi un environnement propice[157].

III.3.1.Causes économiques

a. Les facteurs économiques des conflits

Ici, on examine les facteurs économiques ayant prédisposé la République démocratique du Congo aux conflits, ainsi que ceux ayant pu jouer le rôle de déclencheur. L'analyse vise à déterminer le lien entre les facteurs économiques et la vulnérabilité du pays aux conflits, les moments auxquels les conflits interviennent, et la durée de ces derniers. Elle met en lumière les motivations des différents acteurs impliqués dans les conflits, tant au niveau interne (national et local) qu'au niveau externe (régional et international).

L'analyse s'appuie sur la littérature relative à la géoéconomie des conflits, en mettant en lumière les constantes empiriques ainsi que les spécificités de la République démocratique du Congo. Le principal objectif est d'orienter les stratégies pour la résolution des conflits et l'établissement de bases solides pour une paix durable et une prospérité économique au sein de la République démocratique du Congo et de la région.

Les défis de développement auxquels la région doit faire face sont immenses. Survenant après des décennies de dégradation des situations politiques et socioéconomiques, les conflits de vingt dernières années ont eu un effet destructeur sur tous les aspects des activités humaines

[156] https://archive.uneca.org/sites/default/files/publicationfiles/ conflits_en_rdc_fre-25sept.pdf,consulté le 15 Mai 2024 à 10h45min

[157] Nations unies commission économique pour l'Afrique, conflits en RDCN p3.

et sociales de la région concernée en particulier et des pays des Grands Lacs en général. La vie de près de 100 millions de personnes a été bouleversée.[158]

b. Différends relatifs au contrôle des ressources naturelles

Bien que la République démocratique du Congo dispose d'importantes ressources naturelles, ces ressources sont inégalement réparties d'une région à l'autre. Par exemple, le Katanga représente 70 % de la production de cuivre et de cobalt du pays. Au moment de l'indépendance, la province générait 75 % de la production nationale et finançait 20 % des dépenses du gouvernement(2005) ainsi que les sources citées). [159]

De la même manière, la région de l'est, connut comme « l'état des diamants » dispose de vastes réserves de diamants de qualité gemme et de diamants industriels. Les provinces de l'Est, notamment le Kivu, sont dotées d'importantes réserves d'or, de coltan et d'étain.

Dès les débuts de l'indépendance, les dirigeants de ces régions revendiquaient la sécession en raison de leur mécontentement au regard de la gestion des ressources par le gouvernement central. C'est également dans ce contexte que l'on doit penser aux guerres cycliques ou aux conflits qui deviennent permanent en République Démocratique du Congo.

- **Ressources naturelles et conflits**

L'abondance des ressources naturelles ou, pour être plus précis, la dépendance à l'égard de ces ressources a été identifiée comme un facteur et une caractéristique non négligeable des conflits en République démocratique du Congo. De ce point de vue, le pays a fait face au cas le plus grave de ce que l'on dénomme « malédiction des ressources »[160]. En effet, ce dernier a non seulement souffert de l'affaiblissement des autres secteurs, mais les ressources ont également motivé, alimenté et fait durer les conflits.

[158] Commission économiques pour l'Afrique,*conflits en Republique Democratique du Congo :Causes,impact et implications pour la Région des Grands Lacs*,Nations Unies ,2015,p.14

[159]https://archive.uneca.org/sites/default/files/publicationfiles/ conflits_en_rdc_fre-25sept.pdf,consulté le 14/5/2023

[160]Ibidem ,p.22.

A notre avis ,on peut donc affirmer que la République démocratique du Congo fournit un exemple parfait de conflits alimentés par les ressources. Les ressources naturelles sont liées aux conflits à bien des égards ;

En premier lieu, les ressources naturelles peuvent exposer un pays à un risque élevé de conflits dans le sens où elles alimentent les mouvements sécessionnistes violents. Tout comme elles ne sont pas équitablement réparties d'un pays à l'autre, les ressources naturelles peuvent également être inégalement réparties au sein même des pays. En outre, les populations vivant dans des régions dotées de ressources peuvent avoir naturellement tendance à revendiquer un droit de propriété exclusif sur ces ressources, en exclusion des autres membres de la société.

Cependant, l'abondance de ressources naturelles et leur inégale répartition au sein du pays ne suffisent pas pour qu'un pays soit en proie à des conflits. Au Canada et aux États-Unis, les réserves de pétrole se concentrent dans quelques régions, pourtant, ces pays n'ont pas connu de conflits pétroliers. De même, le Botswana est riche en ressources naturelles, mais le pays affiche une longue histoire de stabilité politique et de solide performance économique. [161]

La question est alors de savoir pour quelles raisons l'abondance et l'inégale répartition des ressources naturelles en République démocratique du Congo ont contribué aux conflits?

Cinq facteurs permettent d'établir le lien entre les conflits et les ressources naturelles en République démocratique du Congo.

- Le premier est l'inégale répartition des ressources naturelles, qui fournit une base de mécontentement pour les régions dotées de ressources. Ces régions voient alors l'État central comme un mécanisme destiné à exploiter leur richesse, sans qu'aucun avantage mesurable ne soit ressenti au niveau local.
- La deuxième caractéristique majeure de la République démocratique du Congo est l'ethnicité, qui joue un rôle de facteur mobilisateur dans le cadre des conflits, et notamment des mouvements sécessionnistes. La concentration ethnique marquée au sein des régions implique que la répartition régionale des ressources naturelles correspond en fait à une répartition des ressources entre les différents groupes ethniques.

[161]Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné ,les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en afrique subsaharienne,rapport de recherche no2,juin 2017,p.32

Ainsi, les activistes politico-ethniques alimentent et perpétuent le mécontentement à l'égard de l'État centralisé en revendiquant leurs intérêts politiques et ethniques contre les « étrangers ».[162]

La xénophobie devient une source d'avantage politique pour les politiciens cherchant à consolider leur pouvoir.

- Le troisième facteur est la valeur élevée des ressources minérales, qui rend crédibles les revendications de sécession. Dans le cas de la République démocratique du Congo, l'augmentation des prix du cuivre et du cobalt dans les années 1970 a alimenté le mouvement de sécession. De manière similaire, la hausse du prix des matières premières et la découverte de matières à forte valeur, telles que le coltan, dans le contexte d'un essor économique mondial ont contribué à alimenter le nationalisme des ressources dans les régions riches en ressources, notamment les provinces de l'Est. [163]
- Le quatrième facteur du lien entre les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo est la présence d'un État politiquement faible, n'étant pas en mesure de réprimer les rébellions sécessionnistes et de maintenir un dispositif gouvernemental de sécurité solide pour combattre la rébellion.
- En outre, un État faible incapable de fournir les services publics ne peut pas compter sur la loyauté de sa population, y compris de ses services de sécurité.

Pour finir, la combinaison d'un État faible et l'abondance de ressources naturelles permet aux agents externes de tirer profit du vide de pouvoir pour exploiter les ressources naturelles. L'insécurité émerge alors, et se poursuit lorsque les différents acteurs luttent pour le contrôle des ressources naturelles et prennent parti dans les conflits internes.

A. Dimensions ethniques des conflits

Le caractère ethnique a joué un rôle important dans les conflits dès les débuts de l'indépendance, et il continue à occuper une place centrale dans les conflits actuels. Un élément clé au moment de l'indépendance fut la domination ethnique de la plupart des partis politiques. Seul le Mouvement Nationaliste Congolais (MNC) de Lumumba défendait l'idée d'une unité

[162] Ibidem

[163]https://archive.uneca.org/sites/default/files/publicationfiles/conflits_en_rdc_fre-25sept.pdf ,consulté le 18/6/2024 à 15h30

nationale et allait au-delà de l'appartenance ethnique (Kisangani, 2012; Lemarchand, 1964; Young, 1965;Young et Turner, 1985).[164]

D'autres partis se fondaient sur l'appartenance ethnique et défendaient de manière explicite les intérêts de groupes ethniques particuliers contre la « menace étrangère ». Ainsi, le Conféderation des Association tribale et Nationalistes Katanga (CONAKAT) (créé le 4 octobre 1958) avait par exemple pour mission explicite de défendre les intérêts des « véritables Katangais » (Lulua et Baluba du Katanga) contre les « étrangers » (Lulua et Baluba du Kasaï et du Kivu, qui étaient recrutés par l'Union minière du Haut Katanga pour travailler dans les mines).

La xénophobie était alimentée, d'un côté, par les travailleurs urbains des mines qui cherchaient à protéger leur emploi, mais également par les élites politiques qui s'efforçaient de satisfaire leur propre programme politique[165].

A notre avis, ces antagonismes ethniques furent un facteur clé dans la guerre de Sécession du Kasaï et un facteur majeur qui, actuellement crée des conflits incessants et des rebellions qui se propagent dans les forêts plus particulièrement à l'Est de la RDC.

Pour sortir de ce système chaotique, il fallait que le pouvoir central de Kinshasa puisse déverrouiller l'espace politique afin de trouver une brèche assez vaste pour faciliter la négociation inclusive aux congolais.

III.3.2.Causes politiques

La RDC accuse le Rwanda voisin et son président Rwandais de soutenir ces rebelles, ce qui est corroboré par les rapports des experts de l'ONU et des organisations internationales de défense des droits de l'homme. Les Etats-Unis et plusieurs pays occidentaux ont également conclu à un soutien sans équivoque du Rwanda aux rebelles du M23.[166]

En plus de l'introduction et de la conclusion, la présente analyse portera sur trois grands points. Le premier point intitulé « Aux sources de la récente crise » portera sur les raisons immédiates de l'offensive du M23 dans le Nord-Kivu; le deuxième point « Pauvreté, instinct de survie

[164]Nations Unies , Op.cit,2015,p.15.
[165] Idem
[166] Idem.

et conquête des ressources » se penchera sur les motifs supposés et réels du soutien militaire de Kigali aux rebelles; le troisième et dernier point Réformer l'armée, reprendre le contrôle de la situation" proposera de pistes de solutions pour une reprise de contrôle de la situation par le RDC.[167]

Depuis son indépendance en juin 1960, la République Démocratique du Congo est épisodiquement confrontée à des crises sécuritaires majeures. Au cours de ces six décennies écoulées, l'environnement aussi bien national qu'international a enregistré de nombreux bouleversements. Ces bouleversements touchent tant bien les intérêts que les moyens mis en œuvre par les divers acteurs pour les atteindre. Dès lors, les pistes qui s'étaient avérées efficaces dans la résolution des conflits d'hier ne pourraient pas dans le contexte actuel.[168]

Depuis presque deux décennies, la République Démocratique du Congo traverse une situation des conflits armés qui n'a cessé de se métamorphoser, au point que les Congolais parlent d'une interminable guerre. Les causes lointaines de ces conflits remontent à la migration massive des acteurs hutus du conflit rwandais de 1994 connu sous le vocable du « *génocide rwandais* » en passant par les rébellions multiformes.[169]

Le conflit congolais est passé par des ententes et accords qui n'ont pas débouché sur une situation sécuritaire paisible et durable. Ces conflits qui sont de nature composite sont à la fois très localisés, mais liés à plusieurs enjeux d'ordre territorial, social, identitaire et économique au niveau régional, national et international.

Il serait imprudent de déclarer qu'il y a seulement un conflit à l'Est de la RDC étant donné que les différentes parties qui composent ce territoire de l'Est ne présentent pas la même configuration quant à leur sécurité.

À travers ce chapitre nous abordons les conflits, décidément récurrents dans l'est du Congo, en vue de tenter d'établir un lien éventuel de causalité entre d'une part les transformations de l'environnement politico-économique international, et d'autre part, les multiples enjeux régionaux et les déficiences de la gouvernance interne.

[167] Commission économiques pour l'Afrique.,Op.cit,p.20
[168] www.friedensbildung-bw.de.
[169] http://www.uneca.org,conflits en République Démocratique du Congo(consulté le 20 Mai 2024)

Ce qui permet de mieux comprendre les mécanismes, la durée et l'intensité de cette crise, dans le but d'en identifier quelques pistes vers une solution durable.

III.3.3. Les causes sociales

La situation humanitaire dans l'est de la RDC s'est rapidement détériorée en raison des violences actuelles. Des milliers de civils ont été contraints de fuir leurs maisons, cherchant refuge dans des camps de déplacés surpeuplés ou dans les pays voisins. Selon les Nations unies, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la RDC pourrait s'élever à 6,9 millions. Les rebelles bloquent également les deux routes principales menant à Goma par le nord et l'Ouest, empêchant les produits de passer.[170]

Les organisations humanitaires mettent en garde contre une crise humanitaire imminente, l'accès limité aux services essentiels tels que la nourriture, l'eau et les soins de santé exacerbant les souffrances des populations vulnérables. Les moyens de subsistance des populations ont été perturbés et la situation de la sécurité alimentaire, déjà préoccupante, devrait s'aggraver, de plus en plus de personnes se trouvant à des niveaux d'urgence d'insécurité alimentaire aigue, ce qui signifie que nous pouvons nous attendre à des décès, a déclaré Cynthia Jones, responsable des urgences du PAM pour l'est de la République démocratique du Congo.[171]

Cela exacerbera encore la crise de protection et de violence s'existe à laquelle sont confrontés les femmes, les filles et les garçons. Dans l'ensemble de la région, les acteurs des conflits seraient responsables de très graves violations des droits humains. Des millions de personnes ont perdu la vie dans le conflit le plus meurtrier depuis la deuxième guerre mondiale, peut – on lire dans le communiqué de presse cité précédemment.

III. 4.Les implications des acteurs internationaux comme facteurs majeurs

La guerre en RDC a des implications majeures pour les acteurs internationaux, tant régionaux que mondiaux. Voici quelques-unes de ces implications : La RDC est riche en ressources naturelles, notamment en minéraux comme l'or, le cobalt, le cuivre et le coltan.

[171] https://archive.uneca.org/sites/default/files/publicationfiles/ conflits_en_rdc_fre-25sept.pdf

Les acteurs internationaux, tels que les entreprises minières multinationales, ont un intérêt économique dans la région et peuvent être impliqués dans le financement ou le soutien de groupes armés pour accéder à ces ressources. [172]

Les conflits en RDC ont souvent des répercussions régionales, en particulier sur les pays voisins tels que le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya et le Burundi. Ces pays peuvent être directement impliqués dans le conflit en soutenant certains groupes armés ou en impliquant dans le commerce illicite des ressources naturelles provenant de la RDC.

La RDC est riche en ressources naturelles telles que les minerais, les pétroles et le bois. Les entreprises multinationales sont souvent impliqués dans l'exploitation illégale de ces ressources, ce qui peut avoir des conséquences sur le conflit en financement indirectement les groupes armes ou en exacerbant les tensions sociales et économiques dans les zones où elles opèrent.[173]

Les grandes puissances telles que les Etats unis, la chine et l'Union Européenne peuvent également être impliqués dans le conflit en RDC, soit directement par le biais de leur diplomatie et de leur aide financière soit indirectement en soutenant des gouvernements ou des groupes d'intérêts dans la région.

III.5.Les mécanismes classiques de résolution des conflits

Les mécanismes classiques de résolution des conflits longuement utilisés sont entre autres la médiation, la négociation et la réconciliation.

III.5.1.La réconciliation

Après huit ans de sommeil, le M23 s'est brusquement réveillé en novembre 2021, mettant en déroute les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), démoralisées par un sous-équipement et un manque d'encadrement chroniques. Depuis 2021, le M23 accentue sa pression militaire sur la capitale régionale du Nord-Kivu, Goma.

[172] https:// africa center.org/fr/spotlight/ rôle des acteurs externes dans la crise de la RDC (consulté le 18 juin 2024) à 15h00
[173] Idem

Cela, malgré l'envoi de renforts dans les rangs des FARDC ; malgré l'appui de milices locales ; malgré l'assistance de soldats du Burundi ainsi que des premiers contingents, sud-africains notamment, dépêchés par la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC), une organisation sous régionale regroupant seize pays[174].

Ils sont efficaces du moment qu'ils ont été mis en place pour assurer la paix et la sécurité dans la région même avant l'entrée de la RDC dans l'EAC, la volonté politique suffit pour utiliser des mécanismes, les mettre à contribution pour aider les Congolais à recouvrer la paix et protéger ces pays contre les conséquences sociales, économiques et sécuritaires qui en découler et qui se déversent dans ces pays, les réfugiés, les rébellions et la pauvreté.

III.5.2. Médiation

Charles-Philipe David ne croit pas si bien dire que quand il écrit que la diplomatie et négociation sont toujours préférables à la guerre .Comme se plaisait à le répéter Churchill : « To jaw –jaw is always better than to war –war »

En ce sens,et pour etranger que cela puisse paraitre ,un document de la FAO sur la resolution des conflits nous apprend beaucoup plus sur ce qui est la mediation des conflits ,foncires et d'autres natures[175].

Comme on peut le lire dans ce document, les stratégies de paix constituent depuis longtemps un domaine de recherche important. Elles ont comme objectifs, d'une part, d'empêcher que des conflits armés éclatent et d'autre part, de résoudre ceux qui perdurent souvent depuis de nombreuses armées .La prévention et la résolution des conflits ne sont certes pas chose facile mais tenter de les gérer, c'est toujours une nécessite .Et ceci doit passer entre autres par le processus de médiation, celle –ci supposant la mise en place de certaines dispositions.

En effet, selon le même document de la FAO, avant et pendant le processus de médiation d'un conflit, il y a des conditions .Ici, la phase préparatoire est probablement la partie la plus délicate du processus de gestion.

[174] International IDEA, « *La réconciliation après un conflit violent* », 2003, p .5

[175] Michele Guillaume-Hofnung,Op.cit,p.3

Elle comprend non seulement l'analyse du conflit mais aussi des entretiens individuels avec les acteurs et des démarches de conciliation et de facilitation effectuées par le médiateur pour permettre aux acteurs d'arriver à la table de médiation avec les capacités nécessaires.

Le travail préparatoire comprend aussi la collecte et le partage des informations ainsi que l'explication de leur signification et de règles générales du processus de médiation .Il comporte aussi souvent la mise en place de réseaux sociaux, qui rétablissent ou créent des courants de communication et créent un climat de confiance entre les acteurs. Le même document nous éclaire sur les préalables pour le début d'un processus de médiation.

Ainsi, les médiateurs doivent acquérir une légitimité aux yeux des acteurs et doivent les convaincre de la possibilité de participer à un processus conjoint de prise de décision tout au long duquel ils auront une position neutre. Et avant le début de médiation, tous les acteurs doivent être identifiés et s'assurer de leur participation ou pas au processus de médiateur.[176]

Normalement, la médiation apparaît quand les parties en conflit n'arrivent pas à trouver un accord. Elle s'impose aussi dans les conflits politiques internes où elle est indispensable car les mouvements rebelles contestent la souveraineté du pouvoir en place et se positionnent en alter ego tandis que ce dernier les considère comme illégitimes. De là, va naître une difficulté à dialoguer directement. Dès lors, le recours à une médiation devient une condition nécessaire voire indispensable pour entamer des négociations. Ainsi, les parties en conflit vont faire appel à une partie externe neutre chargée de les aider à aplanir leurs différences.

Selon Touval et William Zartman[177], la médiation obéit à trois stratégies majeures : la communication, la formulation et la manipulation. La stratégie de communication consiste à développer des contacts entre les parties, développer la confiance et la transparence envers le médiateur et les parties. La stratégie de formulation consiste à choisir le lieu de la négociation, contrôler le déroulement et l'organisation de la négociation, contrôler l'environnement physique, élaborer le protocole de négociation, assurer la confidentialité de la négociation, suggérer des procédures, mettre en évidence les points communs, réduire les tensions, contrôler le temps, s'entendre sur les questions simples au préalable, organiser l'agenda, aider les parties à sauver la face, maintenir le processus orienté sur les objectifs, faire des suggestions

[176] Adriana Herrera et Maria Guglielma da Passano, *Op.cit*.., p.105
[177] Touval S.and Zartman,W.,,International Mediation in theory and practice, Boulder, Westview,1985, p.70

et des propositions, suggérer les concessions que les parties peuvent faire. Quant à la stratégie de manipulation, elle sert à faire venir les parties à la table de négociations, modifier les attentes des parties, leur faire accepter des concessions, insister sur les coûts d'un non-accord, fournir et filtrer les informations, aider les négociateurs à définir un accord, formuler les concessions faites par les négociateurs, favoriser la flexibilité des négociateurs, promettre des ressources ou menacer d'un retrait, offrir de vérifier le respect de l'accord.

L'analyse des stratégies de médiation de Touval et William Zartman montre que la médiation est au début, au cœur et à la fin du processus de paix. Cependant, il est important de la distinguer de la négociation où les parties concernées entrent directement en contact pour défendre leurs propres intérêts. Selon Jacob Bercovitch « mediation is a process of conflictmanagement, related to but distinct from the parties'own negotiations, where those in conflict seek the assistance of, or accept an offer of help from outsider (whether an individual, an organization, a group, or a state) to change their perception or behavior, do so without resorting to physical force or invoking authority of law »[178].

En somme, la médiation part de la prénégociation jusqu'à la fin des négociations sanctionnées par un accord ou un non-accord. Ce qui confère au médiateur un rôle de premier plan pour la réussite du processus de paix. C'est pour cette raison qu'il faut s'interroger sur le rôle du médiateur et son profil. Le médiateur peut être une personne, un groupe, une ONG, un Etat, etc. Dans tous les cas, il doit avoir au moins les qualifications suivantes, selon Léonard W.Doob : « La motivation, les connaissances théoriques des techniques de négociation et de médiation ainsi que du terrain, la bonne attitude c'est-à-dire la confiance en ses méthodes et l'impartialité, les talents qui impliquent la souplesse, la patience, la sympathie, l'empathie (besoin de soutien émotionnel), l'intelligence, le tact, le savoir faire administratif, le don du diagnostic, le sens de l'à propos »[179].

Cette description des qualités du médiateur est loin d'être exhaustive car la médiation se déroule sur plusieurs terrains et poursuit plusieurs objectifs impliquant plusieurs acteurs. Ainsi, il est clair qu'un médiateur peut en plus de ces qualités posséder d'autres en relation avec le conflit qu'il gère.

[178] Jacob Bercovitch,"Mediation in international conflict :An overview of theory, A review of Practice", Peacemaking in international conflict, Methods and techniques, Press,1997, p.130
[179] Leaonard W.Doob, La résolution des conflits, Paris L'âge d'homme, 1981, p.281

Par exemple, nous pouvons insister sur la crédibilité et l'expérience du médiateur qui sont des qualités importantes pour la réussite de sa mission. Cependant, la médiation n'est pas la panacée à tous les conflits. Même si la médiation est utile, elle ne permet pas toutefois de régler tous les différends. La médiation pose des problèmes comme la neutralité et l'impartialité. Beaucoup de médiateurs sont récusés partiellement ou totalement car une ou plusieurs parties pensent que le résultat de la médiation ne leur sera pas favorable. Mais il faut souligner que le rôle du médiateur n'est pas de trancher comme un juge en donnant raison aux uns et tort aux autres. Son rôle est d'aider les parties en conflit à se rapprocher et à négocier eux-mêmes leurs intérêts. Ce qu'elles n'auraient pas pu faire seules dans plusieurs cas. En un mot, le médiateur aide les parties en conflit à se retrouver autour d'une table pour négocier. Etant donné que la négociation est un processus supervisé par un médiateur dans un conflit interne donc la médiation garde dans ce cas un lien avec la négociation

III.5.3.Négociation

La négociation est sans doute le mécanisme de résolution de conflit le plus ancien et le plus répandu. Succinctement, la négociation est « un processus de communication dans le but de créer, modifier ou terminer une relation »[180]. La négociation peut également se définir comme étant un processus de règlement consensuel bilatéral ou multilatéral des différends qui repose sur la discussion.

A. Types de négociation

On ne devient pas expert dans un domaine du jour au lendemain. Si la pratique suffisait à nous donner les qualités requises pour négocier, nous serions tous et toutes des experts puisque nous négocions depuis notre tendre enfance.

Il ne faut cependant pas se leurrer. Même si nous pratiquons la négociation depuis longtemps, nous sommes loin d'être des experts dans le domaine. Avec le temps et l'expérience, nous privilégions une stratégie habituelle de négociation développée à partir de succès et d'erreurs.

[180] https://ustboniface.ca/crfj/file/capsulesjuridiques/Negociation.pdf,

Peu nombreux sont ceux et celles qui ont eu la chance de s'arrêter un moment et d'examiner leur façon de s'y prendre. Nous avons tendance à toujours utiliser les mêmes techniques visant uniquement le résultat sans réfléchir aux moyens pour y arriver etc.

B. La méthode traditionnelle

En négociation, on cherche un équilibre entre la compétition et la collaboration. La compétition nous fait agir de façon à ce qu'on n'abuse pas de nous sans toutefois faire déraper le processus, alors que la collaboration nous fait mettre « de l'eau dans notre vin » pour faire progresser le processus.[181] La majorité des gens adoptent une de ces deux approches et la méthode de négociation fréquemment rencontrée se déroule de la façon suivante :

- la prise de position;
- l'annonce de la position à l'autre partie;
- la mise en garde des conséquences d'un refus, d'un désaccord;
- l'analyse des conséquences du refus de l'autre partie;
- les échanges, les compromis, faute de quoi, le recours à des tiers pour la prise de décision.

L'approche traditionnelle au règlement de conflit est linéaire et les solutions seront plus près de la position de A ou de B selon l'habileté des négociateurs. En prenant position, nous nous retrouvons sur la défensive, devenons vulnérables et risquons de perdre la face, car il est impossible de satisfaire les deux parties.

La personne qui adopte une approche compétitive exagère les faits, se montre rigide, entêtée, voit à polariser, cherche à intimider, à manipuler, menace de rompre la négociation et exige des concessions sans en faire.

C. La négociation raisonnée

La négociation raisonnée, basée sur les intérêts, constitue une des méthodes privilégiées de négociation dans le cadre des modes substitutifs de résolution des conflits. La négociation raisonnée, également appelée négociation sur le fond,

[181] Roger Fisher et William Ury avec Bruce Patton, *Comment réussir une négociation*, Éditions du Seuil, Paris, 1993, p. 15.

négociation basée sur les intérêts ou méthode gagnant/gagnant est fondée sur la coopération. Elle a été mise au point par les professeurs Fisher et Ury de Harvard. [182]

Ces derniers décrivent ainsi cette méthode : Elle consiste à trancher les litiges « sur le fond » plutôt qu'à discutailler interminablement des concessions que les parties en présence sont prêtes à consentir et de celles qu'elles refusent. Chaque fois que c'est possible, on s'attachera à rechercher les avantages mutuels, et, quand les intérêts seront manifestement opposés, on insistera pour que les questions soient tranchées au regard d'un ensemble de critères « justes », indépendants de la volonté des parties en présence. La négociation raisonnée permet d'être dur quant aux questions débattues mais doux avec les négociateurs eux-mêmes.

Contrairement à ce qu'a fait l'EAC, dans le traite établissant la Communauté Est Africaine, les outils classiques de résolution pacifique des conflits ne sont prévus dans ce traité, plutôt, il y a un protocole de l'EAC sur la paix et la sécurité prévoyant que, lorsqu' un pays membre de la Communauté est attaqué, les autres pays membres rejoignent le pays attaqué pour la défense de ce pays étant ensemble.

Au terme de l'article 8 alinéa 1 de ce protocole stipule que : « les Etats partenaires doivent formuler un mécanisme conjoint d'opérationnalisation des opérations de maintien de la paix dans le contexte de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union Africaine et le traité.»

Dans ce même article, alinéa 2, stipule que : « les Etats partenaires doivent conduire des opérations de maintien de la paix dans la communauté dans le cadre de la prévention de gestion et de résolution d'un conflit. » Ce qui a été fait par la communauté en mettant en place EACRF pour éradiquer la guerre se trouvant à l'Est du Congo, mais la force régionale de l'EAC a été vouée à l'échec.

Le rapport de force devrait être utilisé au dernier recours, après que les autres voies de résolution pacifiques de conflits sont totalement vidées. Parce que le recours au rapport de force attise l'ampleur du conflit. Les outils classiques de résolutions pacifiques de conflits devraient être encouragés, du fait que ce sont eux qui pourraient atteindre à la paix viable et à la réconciliation.

[182] Roger Fisher et William Ury avec Bruce Patton, *Comment réussir une négociation*, Éditions du Seuil, Paris, 1993, p. 155

En établissant la Communauté Est Africaine, le traité n'a pas prévu un cadre politique relatif aux mécanismes de résolution pacifique des conflits, excepté que le protocole de la Communauté Est Africaine sur la Paix et la Sécurité dans son article 4 alinéa 3 stipulant que : « la Communauté peut, en consultation avec le Conseil des Nations Unies sur la Sécurité et le Conseil de la paix et la Sécurité de l'Union Africaine, offrir la médiation de différend ou de conflits au sein ou entre deux Etats membres ou plus ou avec les pays étrangers.»

Au terme de cet article, le cadre politique dans la Communauté Est Africaine devrait être établi afin de promouvoir la paix et la sécurité tout en utilisant les outils classiques ou mécanismes de résolutions pacifiques de conflits, ce qui n'est pas le cas pour l'EAC. La Communauté Est Africaine, au lieu d'utiliser ces outils classiques ou mécanismes de résolutions pacifiques de conflits pour apaiser le conflit à l'Est de la RDC, et mettre les belligérants politiques à la table de négociation, les pays membres se sont convenus d'appliquer l'article 8 du Protocole de l'EAC sur la paix et sécurité, mais ils ont voué à l'échec du fait qu'il y a certains pays de la communauté auraient des intérêts en jeux dans les conflits en place à l'Est de la RDC.

III.6. Les stratégies de maintien de la paix dans la CEA

Le rétablissement de maintien de la paix peut être l'œuvre des envoyés ,du gouvernement ,des groupes d'Etat ou des organisations regionales .Il peut etre aussi l'œuvre des gruopes non officiels et non gouvernementaux ou d'une personne agissant de manière independante :

Parmi les strstegies de maintien de la paix nous pouvons citer par exemple[183] :

-La prévention pour empêcher l'escalade de violence.La prévention de la paix comprend des mesures diplomatiques ou structurelles visant à empecher que les differends intra ou interetatique ne deviennent des conflits armes.Elle se base sur la mise en place des structures d'alerte rapide ,la collecte des information et l'analyse soigneuse des moteurs des conflits.

- La gestion du conflit(ou la restauration de la paix)pour mettre en terme à la violence et aboutir à un traité de paix

- La consolidation de la paix pour stabiliser celle-ci

[183] www.peaceopstraining.org consulté le 23 mai 2024

III.7. Les mécanismes disposés par la Communauté Est Africaine dans la gestion des conflits en RDC

a.Le déploiement des forces sous régionales par l'EAC

Lors de leur 22ème réunion ordinaire tenue le 22 juillet 2022 à Arusha, en Tanzanie, le Sommet des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a demandé de déployer rapidement une force régionale conjointe dans l'est de la RDC afin de rétablir la paix et la sécurité.[184]

Les États partenaires contributeurs de troupes, à savoir les républiques du Burundi, du Kenya, du Soudan du Sud et d'Ouganda, ont jusqu'à présent déployé leurs contingents dans l'est de la RDC.

Conformément aux décisions du sommet, l'EACRF a continué à veiller au respect du cessez-le-feu et à superviser le retrait des groupes armés qui ont remis à l'EACRF la plupart des zones qu'ils contrôlaient. Ces zones comprennent Karuba, Mushaki, Kiloriwe, Kitchange, Mweso, Kishishe, Bambo, Mnagana, Tchengerero, Kiwanja et Kinyandoni. Ces zones sont depuis sous le contrôle de divers contingents de l'EACRF, ce qui permettrait aux habitants de retourner chez eux et de reprendre leurs activités.[185]

Certains se cachent derrière le dos du M-23 pour arriver à leurs objectifs, les autres poursuivre le mouvement de dépoiement des forces militaires régionales sans y mettre beaucoup de forces, de peur qu'ils aillent perdre leur intérets stratégiques. Le Secrétariat de l'EAC a lancé donc un appel aux Africains de l'Est et à la Communauté internationale pour qu'ils soutiennent les efforts de l'EACRF en vue de rétablir la paix et la stabilité dans l'Est de la RDC. L'EAC s'engage pleinement à assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'est de la RDC et dans toute autre partie de la région malgré les efforts fournis mis à l'échec.

[184] https://www.eac.int/nairobi-process-news/nairobi-process-press-statements/2909-status-of-the-east-african-community-regional-force-in-eastern-democratic-republic-of-congo-2: consulté le 30/6/2024
[185] https://www.eac.int/nairobi-process-news/nairobi-process-press-statements/2909-status-of-the-east-african-community-regional-force-in-eastern-democratic-republic-of-congo-2: consulté le 30/6/2024

A. Les causes de l'échéc de divers contingent de l'EACRF

a. Une majorité des Congolais rejettent la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est

La force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA) connaît depuis plusieurs semaines une pression de la société civile en République démocratique du Congo (RDC), qui la juge inefficace. Déployée en RDC à partir d'août 2022 pour traquer les groupes armés, dont le Mouvement du 23 mars (M23) qui ne cesse d'étendre sa zone d'influence, la force régionale de l'EAC est rejetée par une majorité de Congolais.

C'est le principal enseignement de la note thématique intitulée une majorité des Congolais rejettent la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est publiée ce jeudi 23 février par Ebuteli, institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence, le Groupe d'Etude sur le Congo (GEC), du Centre pour la Coopération Internationale (CIC) de l'Université de New-York et le Bureau d'études, de recherche, et de consulting international (Berci). Soixante-neuf pour cent des Congolais interrogés ne pensent pas que la force régionale conduira à l'éradication totale des groupes armés, selon notre sondage réalisé en janvier 2023.[186]

Les autorités congolaises et celles de l'EAC devraient être attentives à ces signaux.Ils montrent que, avant même son déploiement complet, la force de l'EAC fait déjà l'objet d'un rejet en RDC et que celui-ci ne se limite pas aux seuls manifestants. Le jugement à son égard est encore plus sévère dans les provinces concernées par son déploiement. Si elle n'était pas en mesure d'atteindre des résultats encourageants rapidement, cette force courrait le risque de voir ses relations avec les civils se dégrader encore plus vite, ce qui rendrait beaucoup plus difficile la suite de son déploiement.

Cela pourrait également affecter l'image de l'EAC elle-même en RDC, dernier pays à avoir rejoint cet ensemble régional en 2022 », assure Pierre Boisselet, directeur des recherches sur la violence de l'Institut Ebuteli.[187]

[186] https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/une-majorite-des-congolais-rejettent-la-force-regionale-de-la-communaute-dafrique-de-lest. Consulté le 30 /06/2024
[187] Idem

Au cours de la conférence de presse co-animée avec son homologue sud-africain Cyril Ramaphosa jeudi 6 jeudi 2023 à Kinshasa, le président de la République, Félix Tshisekedi, a clarifié ses propos jugés répulsifs à l'égard de EACRF-DRC.

« J'avais critiqué et non pas rejeté la Force est-africaine, critiquer son comportement vis-à-vis des accords, le Sofa est très clair avec des dates précises, des modalités de retrait et de faisabilité de cet accord. Malheureusement, le contingent est-africain, en arrivant, n'a pas observé cela. Nous avions remarqué que dans les localités où les contingents ougandais et kényans, principalement, étaient déployés, il y avait comme une connivence avec les rebelles. Ils leur permettaient de lever les taxes, ce que les Burundais ne faisaient pas », a-t-il éclairé.

Les dirigeants est-africains n'ont jamais apprécié les critiques des autorités congolaises à l'égard de la force régionale dont le mandat offensif n'est pas appliqué sur le terrain.

A la suite des propos de Tshisekedi, le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Christophe Lutundula, avait publiquement déclaré l'échec de l'EACRF-DRC.

« Est-ce que les troupes de l'EAC ont échoué? C'est simple, elles n'ont pas donné les résultats escomptés. Je parle sans langue de bois. C'est clair comme l'eau claire dans un verre clair. Autrement, on n'aurait plus parlé du M23. Ça ne demande pas une démonstration particulière », avait-il dit répondant à une question de la presse.

En dépit de tout, le mandat de la force régionale de l'EAC, initialement de six mois, a été prolongé jusqu'au mois de septembre. Les autorités congolaises ont déclarés officiellement l' échec de l'EACRF quoi qu'ils ne le dénoncent pas au grand soleil.

B. Les intérêts divergents des pays membres de l'EAC

Les pays membres de l'EAC n'ont pas les mêmes intérets sur le sol congolais comme s'ils se voient dans une même communauté sous régionale, les uns ont une influence étrangère pour qu'ils puissent attiser le conflit congolais, ils se mettent sous l'abri de la communauté pour montrer leur face des pays membres alors qu'ils collaborent avec les puissances qui ne voulaient pas que la RDC puisse avoir la paix.

Les autres pays membres se montrent comme des pays frères de la RDC, alors qu'ils collaborent avec les autorités congolaises. Ces pays conseillent ces dernières de ne pas preter une oreille atttentive aux mouvements rebelles congolais, et cela peut même rendre le conflit congolais

assez grave du fait que les protagonistes n'auront jamais ceux qui pourraient les conseiller pour qu'ils se mettent à la table de négociation afin de trouver le compromis.

Alors, les pays membres de la Communauté Est Africaine restent des Etats- Nations ,chaque pays doit être égoëste compte tenu de ses intérêts. Il ya des intérêts égoëstes que chaque pays doit défendre raison pour laquelle, on peut observer des pays membres de l'EAC qui se divisent en deux blocs lesquels n'ont pas une même lecture commune sur le conflit congolais. Les uns penchent du côté de gouvernement, les autres du côté du M 23, mais se retrouvent tous en situation de maintenir la paix sur le même territoire alors qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts. Donc, le réalisme guide l'esprit de la Communauté Est Africaine, mais tous les pays de la CEA n'ont pas une même unité pour défendre son territoire. Cela est due au fait que chaque pays membre de l'EAC aurait des partenaires de l'Occident qui l'empechent de se positionner correctement dans un seul angle pour défendre sa communauté. Les pays membres de l'EAC agissent et poursuivent leurs intérêts égoëstes selon les tendances de leurs principaux partenaires occidentaux.

C. Protocole de la Communauté Est Africaine sur la paix et la sécurité

L'objectif du présent Protocole est de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité au sein de la Communauté et le bon voisinage entre les Etats Partenaire[188].

Sans causer préjudice au paragraphe 1, les Etats Partenaires s'engagent à :

-Protéger le peuple et sauvegarder le développement de la Communauté contre l'instabilité provenant de l'effondrement de la loi et de l'ordre, des conflits et agression intra et inter Etats ;

-Coordonner et coopérer dans les affaires en rapport avec la paix et la sécurité dans la région ;
-Prévenir, contenir et résoudre pacifiquement les conflits et les différends entre et au sein des Etats Partenaires ;

-Respecter et encourager la mise en œuvre des conventions des Nations Unies, de l'Union Africaine et d'autres conventions et Traités internationaux sur le contrôle des armes, le désarmement et les relations pacifiques entre les Etats Partenaires ;

[188] Protocole de la Communauté Est Africaine sur la Paix et la Sécurité

-Renforcer les capacités en matière de maintien de la paix et coordonner la participation des Etats Partenaires dans les opérations internationales et régionales de maintien de la paix ;

-Renforcer la capacité de la communauté en matière de gestion des catastrophes et la coordination de l'assistance humanitaire internationale ;

-Renforcer la capacité des Etats Partenaires dans la gestion des réfugiés ;

-Renforcer la capacité des Etats Partenaires dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie ;

-Coopérer en matière d'échange des prisonniers, de détention et réinsertion des contrevenants ;

-Mettre en œuvre la stratégie de la Communauté Est Africaine sur la paix et la sécurité dans la région.

D. Mécanismes de prévention, et résolution des conflits

L'article du présent protocole sur la paix et la sécurité les Etats partenaires s'engagent à :

-développer un mécanisme de la Communauté Est Africaine de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;

-Aux fins de la mise en œuvre du paragraphe 1, les Etats Partenaires doivent gérer et résoudre n'importe quel différend ou conflit dans ou entre deux Etats Partenaires au plus ou avec les pays étrangers d'une façon pacifique.

La Communauté peut, en consultation avec le Conseil des Nations-Unies sur la Sécurité et le Conseil de la paix et la Sécurité de l'Union Africaine, offrir la médiation de différends ou de conflits au sein ou entre deux Etats membres ou plus ou avec les pays étrangers.

III.8. Processus de Nairobi lors du conflit en RDC

Les mécanismes et stratégies dont dispose l' EAC dans la gestion des conflits est le déploiement de la force régionale à l'Est du Congo. Ils n'ont pas été efficaces en ce sens que certains pays partenaires sont complices et ont des intérêts à y défendre. Aucun intérêt économique ni stratégique au regard du fondement de la création de l'EAC, les défis ou difficultés lies à l'intervention de l'EAC dans le conflit en RDC est que parmi les pays membres de l'EAC se trouvent des complices.[189]

[189] www.eac.int,nairobi –procès-news (consulté le 13 mars 2024) à 14h

Lors de leur 22ème réunion ordinaire tenue le 22 juillet 2022 à Arusha, en Tanzanie, le Sommet des chefs d'Etats de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a demandé de déployer rapidement une force régionale conjointe dans l'Est de la RDC afin de rétablir la paix et la sécurité[190].

Les Etats membres contributeurs de troupes, à savoir les républiques du Burundi, du Kenya, du Soudan du Sud et d'Ouganda, ont jusqu'à présent déployé leurs contingents dans l'Est de la RDC.

Conformément aux décisions du sommet, l'EACRF a continué à veiller au respect du cessez-le-feu et à superviser le retrait des groupes armés qui ont remis à l'EACRF la plupart des zones qu'ils contrôlaient .Ces zones comprennent Karuba, Mushaki, Kiloriwe, Kitchange, Mweso, Kishishe, Bambo, Kiwanja, Kinyandoni. [191]

Ces zones sont depuis sous le contrôle de divers contingents de l'EACRF, ce qui permettra aux habitants de retourner chez eux et de reprendre leurs activités.

Le secrétariat de l'EAC lance donc un appel aux africains de l'Est et à la communauté internationale pour qu'ils soutiennent les efforts de l'EACRF en vue de rétablir la paix et la sécurité dans l'Est de la RDC.

L'EAC s'engage pleinement à assurer le rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'Est de la RDC et dans toute autre partie de la région. Toutefois, la mission a été fermée du fait que les localités de la RDC en guerre n'ont pas eu aucune trêve. La mission de l'EACRF a voué à l'échec suite à la volonté même des pays membres de l'EAC qui n'émettent pas à la même longueur d'ondes. Ils n'ont pas la même réflexion sur le conflit à l'Est de la RDC, chacun joue son rôle au niveau communautaire en fonction de ses intérêts égoïstes.

III.9. La société civile

Mais au sein de la société civile, des mouvements citoyens à l'instar de la « Lutte pour le changement (Lucha) » ont néanmoins dénoncé l'attitude de Kampala accusé de «*complicité*» avec Kigali.

[190] Idem.

[191]Adriana Herrera et Mariana Guglielma da passano,Gestion alternative des conflits fonciers,FAO Rome,2007,p.104.

Ces derniers mois, les manifestations ont été organisées dans la ville de Goma (capitale du Nord-Kivu) non seulement contre le Rwanda, mais aussi contre l'Ouganda, appelant au départ des militaires ougandais accusé d'avoir fermé les yeux sur le M23, notamment quand ces derniers se sont emparés de la cité stratégique de Bunagana à la frontière ougandaise. Les combattants du M23 font aussi des allées et venues entre la RDC et l'Ouganda, d'après ces experts[192]

La MONUC a eu à faire usage de la méthode offensive pour protéger les civils. En novembre 2006, les troupes de la MONUC ont vaincu les forces de Laurent NKUNDA en employant infanterie et hélicoptères et tuant entre 200 à 400 hommes de ces troupes par l'entremise. L'intervention de la MONUC dans le domaine des droits de l'homme se heurte à une étude d'ensemble de la situation des droits de l'homme. En effet il est important de souligner que les opérations de maintien de la paix ne peuvent protéger toute la population.[193]

La MONUSCO aussi a agi dans le sens de protéger la population contre les atrocités des conflits, surtout que l'essentiel de son mandat reposait sur la protection des civils. Le rapport du SGNU de janvier 2012 présente ces différentes activités menées par la composante militaire de la MONUSCO.

Cette mission a conduit 10 opérations militaires, dont trois conjointement avec les FARDC , visant à dissuader les groupes armés à reprendre leurs activités et à renforcer la protection des civils, notamment dans les Kivu. [194]

Dans la province orientale, la MONUSCO a également lancé une opération unilatérale et trois conjointes dont une de celles-ci était dénommée « l'opération saint Nicolas », dans le but de protéger les civils durant la période de noël (Décembre 2011). Elle a également intensifié les patrouilles pendant cette période.[195]

D'une manière générale, la perception des missions Onusiennes en RDC se résument en « amour-haine ». Mais de nombreux congolais disent se sentir en sécurité avec la présence Onusienne.

[192] https://ustboniface.ca/crfj/file/capsulesjuridiques/Negociation.pdf

[193] Xavier Zeebroek,la mission des Nations Unies au Congo :le laboratoire de la paix introuvable,2008,p.29 disponible sur www.ritimo.org consulté le 23/5/2024

[194]Khazri, A. *Le développement durable et les conflits armés*. Télescope,2011, pp. 114- 130

[195] http://www.friedensbildung-bw.de (consulté le 24/6/2024 à 10h50

Après avoir montré comment la présence militaire des Opérations de Maintien de la Paix (OMP) permet d'améliorer la situation des droits de l'homme, nous allons présenter les activités de Désarmement Démobilisation et Réinsertion des Combattants (DDR) comme facteur entrainant la réduction de l'intensité des violations des droits de l'homme[196].

Dans ce chapitre, la question était d'analyser les outils et stratégie de maintien de la Paix dans l'espace EAC, et de voir si ces outils ou mécanismes de résolution pacifique de conflits sont-ils réellement utilisés, et de présenter les mécanismes classiques qui devraient être utilisés avant de recourir aux rapports de force même si le protocole de l'EAC prévoit le contraire. Nous avons vu que le conflit congolais se répète suite au manque de marche d'approche pour apaiser les esprits des belligérants politique pour négocier.

Dans leurs philosophie,les pays membres de l'EAC avaient l'intention dans leur sens de maintenir la paix par la force sous-régionale en cas d'attaque au tout autre objet de menace.Les accords ont été signés et ratifiés par ces pays sans oublier des declarations finales consacrant leur volonté tenace de combattre comme un seul homme l'ennemi qui oserait perturber la paix et la sécurité dans l'un desdits pays.

Cependant,la parole n'a pas été tenue suite à l'immoralité ou impudence de chaque pays membre à cause des intérêts diversifiés à tirer profit .Qui plus est ,chaque pays membre voulait se tailler la part du lion dans le but d'exploiter sont les richesses miniéres que regorge la RDC surtout l'Est du pays.

Selon les principes d'accords,tout pays membre s'engageait à envoyer des troupes militaires pour contrecarrer l'eventuel ennemi.Toute chose promise n'a pas été chose due car ,devant cette « manne »minière,les réactions allant dans le sens d''en profiter ont été sans merci au courant des puissances occidentaux orientales considérées comme des patrons fidèles des pays membres de l'EAC,chacun à ce qui le concerne.

On ne pourrait fermer les yeux devant le comportement du Rwanda,qui est ,à tort ou à raison ,pointé du doigt accusé par la RDC qu'il se range derrière l'Alliance Fleuve Congo M23.

[196] Zeebroek (Z), Op.cit, p. 23

On citerait aussi le Burundi qui est surveillé par le Rwanda ;l'accusant d'être derrière la RDC dans la lutte contre le M23.

Tout compte fait à considérer ,l'on peut conclurer sans aucun doute que ,suite aux intérêts diversifiés des pays membres, la force sous- régionale(force de l'EAC) longtemps souhaitée ,reste avortée ou une semaine « à quatre jeudis » .Cela s'explique par l'agenda caché ou inédit de chaque Etat membre du fait que la RDC est considérée comme un pot de miel à goûter seul avec soif.

La guerre en RDC a suscité pas mal d'intérêts aux pays membres à savoir le Rwanda ,Kenya et l'Ouganda .Certains d'entre eux y participent du côté du mouvement rebelle M23 comme le Rwanda arguant qu'il poursuit les FDLR,auteurs du génocide des tutsi de 1994.

Quant au Burundi ,ce dernier poursuit les rebelles de Red-Tabara et ceux du FNL du Colonel NZABAMPEMA qui sont au Congo arguant qu'ils aiment déstabiliser la sécurité au Burundi.Le Kenya et l'Ouganda soutiennent eux aussi,le M23 dans le but de lutter contre le terrorisme des FDLR.Mais à vrai dire ,tous ces pays ont un agenda caché qui n'est autre que de se ravitailler en minerais précieux que regorge la RDC sous la casquette de maintien de la paix à l'EAC.

CONCLUSION GENERALE

En proposant d'étudier ce sujet relatif à l'étude des outils et stratégies de maintien de paix dans l'EAC, notre intention était de pouvoir exposer les mécanismes de résolution de conflit prévus dans le protocole de l'EAC, et de relever les défis et les lacunes de protocole afin de proposer des solutions tenant en considération des intérêts des acteurs régionaux et internationaux.

Avant d'aborder l'étude proprement dite, nous avons commencé par le premier chapitre consacré aux concepts et aux théories. C'était une question de définir les notions de conflit, de montrer la typologie des conflits et de présenter les théories qui nous ont aidé dans l'interprétation de ce phénomène conflictuel.

Dans le second chapitre, nous avons relevé et analysé les outils et stratégies de maintien de paix dans l'EAC. Certains outils ou mécanismes sont prévus par le protocole de l'EAC sur la défense les autres ne sont pas prévus clairement par ce protocole ce sont notamment les mécanismes classiques qui ne sont pas prévus clairement par le protocole alors que ce sont ceux-ci qui pourraient apaiser le conflit par voie pacifique.

Malgré cela, d'autres mécanismes sont garantis et prévus par le protocole. Ce sont notamment le cas où le protocole prévoyait que les pays membres de l'EAC pourraient s'associer d'un pays membre attaqué pour combattre l'ennemi étant ensemble. Dans ce cas-là, cette forme d'attaque devrait être relativisée, on observe des lacunes dans ce protocole, du fait que les citoyens d'un pays membre de l'EAC pourraient revendiquer leurs droits et les prendre comme des ennemis potentiels du pays ce qui fait que les pays membres devraient avoir des limites ou d'autres stratégies de ramener la paix avant de recourir aux rapports de forces aux citoyens d'un pays membre.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes bornées sur l'analyse critique des outils et stratégies de maintien de la paix dans l'EAC. Dans ce même chapitre, nous avons indiqué les mécanismes classiques ou mécanismes de résolution pacifique de conflits qui sont mis à l'écart alors que ce sont eux qui trouvent la solution de ce genre de conflits internes qui opposent des citoyens frères.

Certains outils et stratégies de maintien de la paix sont garantis. Même ceux qui sont garantis ne sont pas utilisés à bon escient, les pays membres de l'EAC n'ont pas les mêmes intérêts sur le sol congolais même si ils partagent une même communauté sous régionale, ils ne partagent pas non plus les mêmes partenaires internationaux,

chacun a son agenda caché sur la coopération multilatérale avec les pays de l'occident qui fait que les pays membres de l'EAC puissent intervenir mais la situation ne change, plutôt, elle s'aggrave davantage.
La situation sécuritaire ne cesse de se dégrader depuis plusieurs mois dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), là où toutes les parties prenantes au conflit se renforcent militairement, l'Angola, poussé par les Etats-Unis, tente de relancer un processus diplomatique à l'agonie entre le Rwanda et la RDC mais en vain.

Les autres outils ou stratégies ne sont pas garantis, parce qu'ils ne sont pas prévus clairement par le protocole de l'EAC, ce sont notamment les mécanismes classiques qui sont ; la médiation, la négociation et la réconciliation. Ce sont des mécanismes qui devraient être mis en œuvre en avant lors que les conflits internes des pays membres de l'EAC s'intensifient, ces mécanismes pourraient trouve une voie sure plus pacifique que de s'éterniser dans des affrontements fusillades qui ne cesse pas et sans raisons.

Nous analysons l'intervention de l'EAC dans le conflit en RDC comme un échec plutôt qu'un pas franchi. Certains pays ont des penchants dans cette guerre ' facteurs politico-ethniques, le mandat des forces de l'EAC qui est mal vu par la RDC, la vaste du territoire dont le contrôle se révélé difficile, l'armement insuffisant, certains pays n'y ont pas envoyé des Forces, ce qui impacte sa crédibilité et de surcroit sa fragilité, les moyens humains insuffisants ainsi que les Budgets.

S'agissant de l'hypothèse posée au départ *« L'EAC aurait envisagé et prévu des mécanismes classiques de résolution des conflits (la médiation, la réconciliation, la négociation et l'arbitrage) avant de prévoir ou recourir aux rapports de force »* ; elle est confirmée, la paix dans l'espace de l'EAC reste problématique malgré le protocole de l'EAC sur la défense et plus particulièrement en RDC.

Les mécanismes classiques ne sont pas du tout considérés, l'une des parties en guerre a déclaré à plusieurs reprises qu'elle souhaite mener des négociations de paix avec le gouvernement, mais le président Tshisekedi a déclaré que le gouvernement n'était pas ouvert aux pourparlers.

En outre, la coopération régionale est cruciale pour la conclusion d'un accord de paix durable. Les pays voisins peu confiants devront collaborer pour empêcher l'ingérence de forces extérieures et soutenir les efforts de stabilisation de la région.

Le conflit de la RDC est une interaction complexe de griefs historiques, de différends sur les ressources, de tensions ethniques et d'intérêts géopolitiques. Il est essentiel de comprendre ces dynamiques clés pour naviguer vers la paix et la stabilité dans l'une des régions les plus troublées d'Afrique.

En gros, nous ne pouvons pas confirmer que nous avons fait un travail qui indique toute réalité du terrain, j'inviterais ceux qui travailleront sur ce domaine d'arriver là où nous ne sommes pas arrivés afin d'apporter beaucoup plus des solutions.

Proposition de recommendation

Après l'analyse des outils et stratégies de maintien de la paix dans la CEA,nous proposons les recommandation suivantes à l'endroit de la CEA et aux pays membres :

L'EAC :

- ✓ suivre de près que le traité et les protocoles qu'elle a signés sont encore à jour et ont une importance capitale sur toute une sous-région et lors qu'elle trouve des lacunes au niveau du traité ou du protocole, qu'elle soit rapide à y insérer ou à y adapter ;
- ✓ Mettre en place une commission chargée de suivre les questions relatives à la paix et élaborer un plan stratégique incluant les mécanismes classiques (médiation, négociation, réconciliation, arbitrage) pour résoudre le conflit sans recourir aux rapports de force ;
- ✓ promouvoir les mécanismes classiques plus que d'autres voies de résolution de conflits ;
- ✓ Pousser les Présidents des pays membres pour qu'ils mettent en place une instance chargée de suivre les accords, conventions, traité dus aux négociations internes qu'ils sont respectés par les parties prenantes afin de savoir la partie qui a pris la défection.

Aux pays membres de :

- ✓ Prendre l'initiative de promouvoir la paix à leurs mains en instaurant le sens de négociation préalable plutôt que de prendre l'extérieur comme une solution ;
- ✓ Prendre des mesures nécessaires pour sanctionner le pays qui pourrait attiser la guerre contre un autre pays ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de concertation interne entre les institutions afin d'apporter la cohésion sociale ;
- ✓ Renforcer la cohésion sociale à l'interne plutôt que la coopération multilatérale, puis que sans la cohésion sociale à l'interne, la coopération ne vaut rien.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

I. Ouvrages généraux

1. Pierre de Senarclens, *Politique internationale*, Paris, Armand colin,1986, p.23
2. PAUL VIOTT IR. ET MARK KAUPPI V. International Relations Theory ,5e Eddition, Pearson, 2012, p.55-56
3. VOILQUIN J.et CAPPELLE J, *Thucydide : Histoire de la guerre du Péloponnèse*, T1, paris,1970, p.203
4. HOFFMAN, « Raymond Aron *et la théorie des relations internationales* » In politique étrangère, N04 ,48e 1983, p.855
5. ROCHE J.J.,op .cit,p.20
6. HOBBES. Leviathan,cité par Jacques Roche dans son ouvrage *Théories des relations internationales,* 1651,p.19
7. GROTIUSH., DE Jule belli AC pacis, cité par Jacques Roche dans *Théories des relations internationales,* 1625,p.92-93
8. WEBER M. Le savant et le politique cité par Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*,paris,2008, p.20
9. VON CLAUSEWITZ C., De la guerre. Livre III, chap IV,cité par Jacques Roche dans *théories des relations internationales*,paris,les éditions de Minuit,1992, p.25
10. RAYMOND A., Qu'est-ce qu'une Théorie des relations internationales cité par Jacques Roche *dans Théories des relations internationales*,paris,1987, p.21
11. LIEBICH A, Introduction des relations internationales,Harmattan,2004, p.48
12. Ibid., p.52
13. BOURRICAUD (F.), L*'individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris, PUF, 1977, p. 63
14. BRAUD (P.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 10è édition, 2011, p. 322.
15. HALL (P.), TAYLOR (R.), cités par BRAUD (P.), Op. Cit. p. 324.

16. DENQUIN (J.-M.), Op. Cit. p. 9

17. Joseph Gahama, *la communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir* ?)

18. HALL (P), Op.cit., p.34

19. OAG, Impact de l'adhésion du Burundi a l'East African Community, Bujumbura, avril 2009, p.20

20. OCDE (Séminaire du Centre de Développement), *l'intégration régionale en Afrique*, paris, OCDE, 2002, p.171

21. Julius Nyerere, Défis au Sud, paris, Economica, 1900, p.38

22. OCDE, Op.cit., p.171

23. Doudou Thiam, *fédéralisme africain*, paris, présence africaine, 1987, pp.21-22

24. Article5 du traité pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'Est du 20 Août 2007, p.7

25. 74. Article 11 du Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.12

26. Ibid., p14

27. Article17 et18 du traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est ., p.17

28. BRB, Op, cit, p.9

29. Article71 du traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, p.40

30. Mathieu MERINO, L'intégration régionale << par le bas>>, force de la communauté Est . Africaine,Geoeconomie,vol.58,no.3,2011,p.133-137(134),https://www.cairn.info/revue –geoeconomie-2011-3-page-133.htm (consulté le 1o décembre 2023).

31. Diori Hamani, *La coopération régionale en Afrique La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, Chronique de Politique Étrangèr*e, vol. 27, no. 2, 1974, p. 167–179 (167),

32. Commission de l'Union Africaine, Rapport sur l'Etat de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique. p. 6

33. Mamoudou Gazibo, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, 2010, p. 252

34. Gervais Kabamba, *Les Organisations internationales africaines*, Université de Kinshasa, 2004–2005, p. 87

35. BONGELI E, *Sociologie politique* : perspectives africaines, Paris,2020, p.365

36. 305 Rapport du SGNU sur la MINURCAT, Octobre 2009

37. Entretien avec un membre de la société civile (qui a préféré garder l'anonymat) à Gama, février 2008

38. Zeebroek (Z), Op.cit, p. 23

39. ABI-SAAB(Rosemary), *du droit humanitaire et conflits internes origines et évolution règlement international,* Paris pedone, 1986.p.69

40. ARON(R.), *paix et guerre entre les nations, paris*, Calmann-Lévy, 1984, p.575

41. BOUTROS BOUTROS Ghali, Agenda pour la paix, Nations Unies, New York, 1992, p.12

42. ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS, V.6, Paris, Encyclopedia universalis, 1990, p.32

43. Encyclopédie française, paris, Larousse, 1973, p.3201

44. Etienne Tassin, Un monde commun. Pour une cosmo - politique des conflits, Paris, Editions du Seuil, 2003,p.67

45. Freund Julien, *Le Nouvel âge, Éléments pour une théorie de la démocratie et de la paix*, Paris, PUF, 1970, p. 224

46. GUILLIEN(Raymond) et VINCENT (Jean) (dir), Lexique des termes juridiques, 14ème Ed, paris Dalloz, 2003, p.75

47. HARARI, Y., Homo deus : une brève histoire de l'avenir, Paris, Ed. Albin Michel,2017, p.21

48. Ibid., p.1023

49. J.HARLOV, « Régional coopération and intégration within industry « cité par UWASE (G.) *in l'analyse de l'impact de l'adhésion du Burundi dans la CEA*, mémoire. UB, FSEA, 2010, P.10.

50. Pierre de Senarclens, *Politique internationale*, Paris, Armand colin,1987, p.23

51. QUIVY(R, CAMPENHOUDT (L.V, Manuel de recherche en science, 3ème Edition, paris, PUF ,2006,p.45

52. TOUZARD(H) , *la médiation et la résolution des conflits* .Paris, PUF, 1977, P.20

53. VAN CAMPENHOUDT (L.) et QUIVY(R.), avec la collaboration de Jacques MARQUET, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 4ème édition, 2011, p. 98

54. Voir l'article1 du protocole additionnel II de 1977 aux conventions de Genève de 1949

55. ZORGIBIB(C.), op.cit., p.3

56. [1] Umutoni.A.F, *Les Causes de la Crise Actuelle à l'Est de la République Démocratique du Congo: Etat des Lieux,* Digital Commons @ University of South Florida, 2008, p.54

II. Revues et articles de revues

1. REYCHLER(L), Construire la paix sur le terrain. Mode d'emploi.RTC, 2000, P.23
2. ROCHE(J.J*), relations internationales*, LGDJ, paris, 1999, p.82
3. SALOM(Jean) (dir) Op.cit. p.233
4. SALOM(Jean) (dir), Op cit, p.779
5. SILLAMY (N.), Dictionnaire encyclopédique de psychologie. Paris, Bordas, 1990, p.261.
6. SILLAMY(N), Op.cit, p.261
7. SUR(Serge), Relations internationales, paris, Montchrestien, 2008, p.290
8. Tadic 1995 Chambre d'Appel du TPIY affaire n0 IT-94-1-AR7270
9. The Human Condition , traduction Fr. La Condition de l'homme moderne, par Georges Fradier, Paris, Calmann-Lévy, 1982, pp. 202-204.

10. GAZIBO (M.), JENSON (J.), cités par BANSHIMIYUBUSA (D.), *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques.* UPPA, 2018, p. 7.

III. Mémoires et thèses

1. DAILLIER,P ET PELLER,A,*Droit international public*,Paris,7edLGDJ,2002,P.989
2. Gisèle NDAYIZIGA, *Intégration du Burundi dans l'EAC : Essai d'interprétation géopolitique*, Bujumbura, UB, Août 2015 ,p .35
3. J.HARLOV, « Régional coopération and intégration within industry « cité par UWASE (G.) *in l'analyse de l' impact de l'adhésion du Burundi dans la CEA*, mémoire. UB, FSEA, 2010, P.10
4. MOHMMED BEDJAOUI,*extrait de son discours d'ouverture du 10ème congrès annuel de la société africaine de droit internationale et comparé,*août 1998,p.
5. NDAYISABA Gisèle,Op .cit, p.34
6. REYNAUD(J.D) cité par NIYONDIKO (D.) *In Les mécanismes de régulation des conflits dans une zone multi-ethnique et multiculturelles :le cas de la zone* BUYENZI.BUJUMBURA, mémoire , Bujumbura, U.B, FLSH, 2003, P.43
7. Jean REKERAHO, Le rôle de la Communauté Est-Africaine dans la consolidation de la paix au Burundi (2007-2016), Bujumbura, ULT, mémoire P.41
8. NDAYIRORERE Dorine*, la contribution de la Communication a l'Intégration des opérateurs Economiques Burundais al la Communauté Est Africaine : Cas du Ministère à la présidence charge des Affaires de la Communauté Est Africaine,* Bujumbura, octobre 2010, p.28
9. ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA PAIX cité par MANIRAKIZA E, In analyse critique des instruments internationaux de maintien de la paix(1993-2006), Bujumbura, UB, 2007, P.26

10. Patric NIMPAGARITSE, *Du rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la gestion des conflits de 2015 au Burundi cas de l'UA et l'EAC(2015-2018*),Bujumbura,UB,décembre 2020,p.14

IV. Autres documents

1. BAHMANA.,*Communautés Economiques Régionales en Afrique*,6th International Conference on Economics and Management of Networks ,Agadir morocco,novembre 2013,p.21
2. Discours de Félix houphouët BOIGNY à la conférence de l'O.U.A à ADDIS ABEBA, mai,1963,p.92
3. Disponible sur http://www.societestrategie.fr/pdf/agir24txo4.pdf
4. DUSSOUY G., Traité de relations internationales. *Tome I. Les théories géopolitiques*, paris, Edition Harmattan,1992, p.57
5. FRANCOIS, (D) , *Le pouvoir de négocier*, paris .Dunod, Inter Editions, 2003, p.93-94
6. HOFFMAN, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales » In *politique étrangère*, N04 ,48e 1983, p.855.disponible via https:// www.persee .Fr/web/revues /home/prescrit /article /polit 0032-342X 1983 num48 4 57 04
7. J.HARLOV, « Régional coopération and intégration within industry « cité par UWASE (G.) *In l'analyse de l' impact de l'adhésion du Burundi dans la CEA*, mémoire. UB, FSEA, 2010, P.10.
8. John H.Herz, « Internationalisme idéaliste et le dilemme de sécurité » World politics, n02, 1950.p.15
9. Michèle Guillaume-Hofnung, Fondements conceptuels d'une pratique de médiation,PUF,2005,P.10
10. Michèle Guillaume-Hofnung,Op.cit,p.15
11. MORGENTHAU H.J, politics among Nations,Paris,1998,p.52
12. MORGENTHAU H.J, politics among Nations. The struggle for power and peace, cité par Jacques Roche dans *Théories des relations internationales*,paris,1998, p.31

13. Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné ,les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en afrique subsaharienne,rapport de recherche no2,juin 2017,p.32
14. FRANCOIS(D),Op, cit, p.84
15. Selon Radio France Internationale(RFI)
16. SHYAKA A. (sous la dir.), *La résolution des conflits en Afrique des Grands Lacs*. Revue Critique des mécanismes Internationaux, 2004, UNR,p.247
17. Thierno Bah, les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique, Mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits, 1999, p.21
18. Touval S.and Zartman,W.,,International Mediation in theory and practice, Boulder, Westview,1985, p.70
19. Jacob Bercovitch,"Mediation in international conflict :An overview of theory, A review of Practice", Peacemaking in international conflict, Methods and techniques, Press,1997, p.130
20. Leaonard W.Doob, La résolution des conflits, Paris L'âge d'homme, 1981, p.281

V. Sites web

1. Http :⁄⁄www.bing.com
2. https://www.uneca.org/fr/conflits-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo-causes-impact-et-implications-pour-la-r%C3%A9gion-des-grands
3. https://www.bbc.com/afrique/articles/cl759x8e4kpo
4. https:// www.persee .Fr/web/revues /home/prescrit /article /polit 0032-342X 1983 num48 4 57 04
5. https://www.codesria.org/general.assembly/IMG/pdf/joseph Gahama.pdf
6. https://www.eac.int/images/images/eac-map-8-partner-states.png (1200×600),consulté le 26 juin 2024 à11h57
7. https://www.cepost.org/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques.consulté le 18/6/2024 à14h18
8. Selon Radio France Internationale(RFI)

9. https://www.eac.int/images/images/eac-map-8-partner-states.png (1200×600),consulté le 26 juin 2024 à11h57
10. www.peaceopstraining.org consulté le 31 juin 2024 à 17HOO)
11. https:// africa center.org/fr/spotlight/ rôle des acteurs externes dans la crise de la RDC (consulté le 18 juin 2024) à 15h00
12. http://www.uneca.org,conflits en République Démocratique du Congo(consulté le 20 Mai 2024)
13. https://afridest.org https://www.cepost.org/2022/02/16/l -enjeux-politiques-et-economiques/, consulté le 30 novembre 2023 à 13h17
14. https://www.cepost.org/2022/02/16/ladhesion-du-congo-kinshasa-a-leac-enjeux-politiques-et-economiques/, consulté le 30 novembre 2023 à 13h40
15. https:// diplomatie .gouv.ed/index. PHP/2022/5/9/ communication –ni-du –vice -premier-ministre-des affaires étrangères –au –corps-diplomatique-accrédite-prés-la république –démocratique du Congo/ (consulté le12 décembre 2023)
16. http://www.jstor .org/stable/44830955 (Consulté le 10 Mai 2023)
17. www.techno.-science.net.>definition,consulteé le 7 novembre 2023 à 17h45
18. www.eac.int,nairobi –procès-news (consulté le 13 mars 2024)
19. http://www.friedensbildung-bw.de (consulté le 24/6/2024 à 10h50)
20. https://books.openedition.org/dice/7852?lang=f consulté le 12/10/2023
21. https://www.eac.int/political-federation(consulté le 10 décembre 2023)
22. Www.observatoirepharos.com.consulté le 14/10/2024

ANNEXES

QUESTION DU GUIDE D'ENTRETIEN

1.Quel est l'état d'avancement de la paix et la sécurité dans l'EAC ?

2.Selon vous ,l'adhésion de la RDC dans l'EAC aurait-elle un atout en matière de paix et de la sécurité et plus particulièrement à l'Est du Congo ?

3.Selon vous ,quels sont mécanismes et stratégies disposé par l'EAC dans la gestion de conflit en RDC ?Sont-ils efficace ?Si oui ou non ,expliquez.

4.Selon vous ,quels sont les intérêts économiques ou stratégies que les Etats membres de l'EAC ont dans le conflit en RDC ?

5.Selon vous,qu'est-ce que vous analysez comme défis ou difficultés liés à l'intervention de l'EAC dans le conflit en RDC ?

LISTES DES INTERVIEWES

1.CIZA Euphrasie

2.NIYONSABA Dénise

3.NDINDIRIYE Emile

4.NSEBIYUMVA Sébatien

5.TURIZEYE Claude

6.NDAGIJE Hussein

7.NIYONGABIRE Ferdinand

8.GANZA RURIHO Hector

9.BIZINDAVYI Samson

10.EKYOOCHI Delphine